

FNAB

Fédération Nationale d'Agriculture Biologique des régions de France

Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

DAIAR

*Agriculture biologique :
évaluation d'un gisement d'emplois*

Rapport final

juin 1998

Coordonnées :

FNAB

40, rue de Malte

75011 PARIS

Tél. : 01 43 38 38 69

Fax : 01 43 38 39 70

Organisme professionnel - code APE : 911 C

N° de SIRET : 394 000 236 00015

Dominique VÉROT

SOMMAIRE

| | |
|---|----|
| Introduction | 6 |
| L'agriculture biologique et l'agriculture française | 10 |
| I - Une agriculture française à la recherche de son identité | 11 |
| II - L'agriculture biologique, un mode de production associé à une éthique | 12 |
| III - Agriculture biologique : un secteur en forte croissance | 15 |
| IV - Agriculture biologique et emploi | 16 |
| Résumé | 18 |
| Première partie : préalables, méthodologie, croissance | 19 |
| 11 - Préalables methodologiques | 20 |
| 111 - Qu'est ce qu'un gisement d'emplois | 20 |
| 112 - Paramètres susceptibles de moduler l'évaluation du gisement | 20 |
| 113 - Méthodes d'évaluation du gisement | 22 |
| 12 - Hypothèses de croissance | 22 |
| 13 - Facteurs de croissance | 24 |
| 131 - Au niveau de la production | 24 |
| 132 - Au niveau de l'organisation de la production | 27 |
| 133 - Au niveau de la consommation | 28 |
| 134 - Au niveau de l'aval | 29 |
| Résumé | 32 |
| Deuxième partie : approche nationale du gisement en amont | 33 |
| 21 - Aspects qualitatifs | 34 |
| 211 - En production | 34 |
| 212 - Pour l'encadrement | 35 |
| 22 - Evaluation d'un gisement d'emplois en amont | 36 |
| 221 - L'emploi sur les exploitations | 36 |
| 2211 - Évolution du nombre d'exploitations | 37 |
| 2212 - Main d'oeuvre familiale et salariat | 39 |
| 22121 - Main d'oeuvre familiale | 39 |
| 22122 - Salariat | 39 |
| 2213 - Synthèse : évolution des effectifs en production dans l'agriculture biologique | 40 |
| 222 - Encadrement de la production | 41 |
| 2221 - Évaluation qualitative des besoins | 41 |
| 22211 - Technicien - animateur de filière | 41 |

| | |
|--|----|
| 22212 - Accompagnement des conversions | 41 |
| 2222 - Évaluation quantitative des besoins | 42 |
| 22221 - Techniciens - animateurs de filière | 42 |
| a - Satisfaction des besoins existants | 42 |
| b - Accompagnement de la croissance | 42 |
| 22222 - Accompagnement des conversions | 43 |
| a - Satisfaction des besoins existants | 43 |
| b - Accompagnement de la croissance | 43 |
| 22223 - Synthèse des besoins d'encadrement de la production | 44 |
| 223 - Évaluation des besoins pour le contrôle et la certification | 45 |
| Résumé | 46 |
| Troisième partie : approche comparative | 47 |
| 31 - Essai d'une comparaison globale : l'exemple de la Bretagne | 48 |
| 311 - Comparaison en Bretagne des niveaux d'emplois | 49 |
| 312 - Validité de la comparaison | 49 |
| 32 - Comparaison d'utilisation de la main d'oeuvre pour quelques productions | 50 |
| 321 - Comparaison des résultats technico-économiques en fruits et légumes | 50 |
| 322 - Bilan financier d'un système viticole | 51 |
| 323 - Comparaison de coût de production du chasselas | 52 |
| 33 - Comparaison d'utilisation de la main d'oeuvre pour quelques systèmes d'exploitation | 53 |
| 331 - En Bretagne | 54 |
| 332 - Dans les Pays de la Loire | 55 |
| 34 - Comparaison des besoins en main d'oeuvre des produits | 56 |
| 341 - Productions végétales | 57 |
| 342 - Productions laitières | 58 |
| Résumé | 60 |
| Quatrième partie: des filières et des régions | 61 |
| 41 - Auvergne : une production bovine extensive | 62 |
| 411 - Deux organisations structurantes | 62 |
| 412 - Vers un développement régional | 63 |
| 413 - Notes sur l'emploi | 64 |
| 42 - Bretagne : une structuration ancienne | 64 |
| 421 - La production | 64 |
| 422 - Son | 65 |
| 423 - Notes sur l'emploi | 66 |
| 43 - Pays de la Loire : s'adapter aux grandes surfaces | 66 |
| 431 - La production | 66 |
| 432 - Une structuration ancienne | 67 |
| 433 - L'émergence d'une nouvelle organisation | 68 |
| 434 - Aspects liés à l'emploi | 70 |
| 4341 - Amont | 70 |
| 4342 - Aval | 70 |

| | |
|--|----|
| a - Les grossistes du M.I.N. de Nantes | 70 |
| b - La transformation | 72 |
| c - La distribution | 72 |
| 44 - Aquitaine : un projet d'organisation | 73 |
| 441 - Les productions | 74 |
| 442 - La filière | 76 |
| 443 - Organiser les producteurs | 77 |
| 45 - Pour une approche multisectorielle de première mise en marché : le projet du Nord Pas de Calais | 78 |
| 451 - Objectifs | 78 |
| 4511 - De l'organisation de producteurs | 78 |
| 4512 - Des producteurs eux-mêmes | 79 |
| 452 - Missions assignées à l'organisation de producteurs | 80 |
| 453 - Effets sur l'emploi | 81 |
| 454 - Aspects politiques | 82 |
| 4541 - Une ambition | 82 |
| 4542 - Des moyens | 82 |
| 4543 - Des résultats | 83 |
| Résumé | 84 |
| Synthèse et conclusion | 85 |
| I - Synthèse : évaluation d'un gisement d'emplois dans l'agriculture biologique | 86 |
| II - Pistes de travail | 90 |
| III - Conclusion générale | 93 |

Bibliographie 97

Annexes :

Annexe 1 : L'emploi agricole

Annexe 2 : L'agriculture biologique en France

Annexe 3 : L'agriculture biologique en Europe

Annexe 4 : Résultats de l'Observatoire Économique de l'Agriculture Biologique

Liste des tableaux:

| | |
|---|----|
| Tableau 1 : Évolution du nombre d'exploitations et des surfaces en conversion | 38 |
| Tableau 2 : Estimation du nombre d'exploitations (1998-2002) | 38 |
| Tableau 3 : Évaluation des besoins en techniciens - accompagnateurs de filière | 43 |
| Tableau 4 : Évaluation des besoins en techniciens d'accompagnement de conversion | 44 |
| Tableau 5 : Synthèse des besoins en encadrement de la production à l'horizon 2002 | 44 |
| Tableau 6 : Besoins en moyens humains pour le contrôle et la certification de la production | 45 |
| Tableau 7 : Comparaison de l'emploi en Bretagne | 49 |
| Tableau 8 : Comparaison des rendements et des coûts en main d'oeuvre pour quelques productions | 51 |
| Tableau 9 : Comparaison des bilans financiers en viticulture | 52 |
| Tableau 10 : Comparaison en francs par kilo du coût de production du chasselas | 53 |
| Tableau 11 : Comparaison d'utilisation de la main d'oeuvre pour quelques orientations de production | 54 |
| Tableau 12 : Comparaison d'utilisation de la main d'oeuvre pour l'élevage bovin | 56 |
| Tableau 13 : Comparaison de la productivité du travail pour une production végétale | 58 |
| Tableau 14 : Comparaison de la productivité du travail pour une production laitière | 58 |
| Tableau 15 : Quotas laitiers et circuits de commercialisation | 65 |
| Tableau 16 : Nombre de producteurs biologiques et surfaces en 1997 | 67 |
| Tableau 17 : Comparaison de quelques chiffres en Aquitaine | 74 |
| Tableau 18 : Fruits et légumes : surfaces par production et par département en 1995 | 74 |
| Tableau 19 : Les circuits de commercialisation | 76 |
| Tableau 20 : Transformateurs de fruits et légumes : évolution des résultats | 76 |
| Tableau 21 : Niveau d'opération et gisement d'emplois correspondant | 87 |

Liste des graphiques :

| | |
|--|----|
| Graphique 1 : Estimation de la main d'oeuvre familiale dans l'agriculture biologique | 39 |
| Graphique 2 : Estimation du salariat permanent dans l'agriculture biologique en fonction des hypothèses retenues | 40 |
| Graphique 3 : Estimation des effectifs dans l'agriculture biologique | 41 |

Introduction

Cette étude a été commandée par la DATAR suite à des contacts que la FNAB a eu avec des responsables du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement. L'objectif est d'évaluer la quantité d'emplois susceptibles d'être créés par l'agriculture biologique dans l'avenir.

Les travaux existant sur l'emploi et l'agriculture sont relativement peu nombreux. Il faut néanmoins signaler que la présente étude n'est pas la seule à traiter de ce sujet. Des travaux ont, déjà été effectués par le CEIPAL (Centre d'Études et Internationaux Paysans et d'Actions Locales), par le Réseau Agriculture Durable ou la SFER (Société Française d'Économie Rurale) qui va organiser en juin 1998 un colloque sur la question de l'emploi rural.

Cette étude est à relier au plan "Nouveaux services - nouveaux emplois" qui a été l'occasion pour la FNAB d'évaluer les besoins insatisfaits ou émergents en matière d'encadrement de la filière et de contractualiser avec l'État sur ce point. La FNAB a, en effet, signé le 3 mars 1998 un accord cadre avec les ministres de l'Emploi et de la Solidarité, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement et de l'Agriculture et de la Pêche.

Un lien est également nécessaire avec des dispositifs législatifs et réglementaires, en cours d'élaboration ou de finalisation, tels la future réforme de la PAC, les CTE (Contrats Territoriaux d'Exploitation) ou les CPER (Contrats de Plan États Région). Cette étude est, à cet égard, une opportunité de permettre à ces dispositifs d'inclure, sous une forme à définir, des volets "agriculture biologique" qui tiennent compte de la capacité de l'agriculture biologique à créer des emplois agricoles et para agricoles et de sa capacité à structurer des territoires et à être moteur du dynamisme rural. En effet, au moment où l'on parle de conditionnalités sociales et environnementales ou de multifonctionnalité de l'agriculture, l'agrobiologie se doit de tenir sa place de ferment pour une agriculture moderne. En ce sens, il paraît nécessaire de mettre à disposition des décideurs tant nationaux que communautaires, des éléments permettant de valoriser tout type d'exemplarité dont l'agriculture biologique est porteuse.

La durée de l'étude (trois mois) implique un certain nombre de contraintes qui tiennent à l'obligation de faire une synthèse de l'existant, de mettre au premier plan les aspects qualitatifs aux dépens de certains aspects quantitatifs. En outre, les études de cas régionaux sur lesquelles prennent appui nos réflexions n'ont pas permis, faute de temps, d'appréhender et d'analyser de manière complète les gisements d'emplois associés à chaque filière. C'est pourquoi nous nous contenterons, dans les régions-cible, de mettre l'accent sur des exemples de développement réussis ou en projet et d'illustrer ainsi l'idée que les moyens d'action ne sont pas neutres, y compris pour l'emploi sur les fermes. Par ailleurs, le fait que la FNAB soit une organisation de producteurs a pour effet de mettre plus en valeur les aspects liés à la production.

En préambule, nous présenterons l'évolution de l'agriculture française en expliquant comment l'agriculture biologique s'insère dans un contexte national difficile et en quoi elle apporte des réponses pertinentes face aux problèmes de l'agriculture moderne.

Nous présenterons notamment les spécificités éthiques et sociales qui constituent un supplément de contenu pour une agriculture qui est par ailleurs écologique et durable.

La première partie sera l'occasion de faire le point sur un certain nombre de questions d'ordre méthodologique. Nous nous attacherons donc à définir ce que l'on peut entendre par gisement d'emplois et nous essaierons de préciser les paramètres qui sont susceptibles d'en faire varier l'ampleur. De plus, nous présenterons les scénarios de croissance développés par Alain Riquois dans ses "Propositions pour un plan pluriannuel de développement"¹ que nous reprendrons comme bases de prospective. Enfin, nous passerons en revue les facteurs de la croissance qui confirment ou relativisent l'ampleur du développement de la production agrobiologique française.

La deuxième partie présentera le gisement d'emploi en amont, c'est-à-dire en production, dans son encadrement et dans son contrôle, sur une approche macro-économique. Nous dissocierons les besoins insatisfaits (quant ils existent) des besoins liés à la croissance dont les hypothèses auront été présentées et discutées au chapitre précédent.

Dans la troisième partie, nous tenterons d'effectuer une comparaison entre l'agriculture biologique et l'agriculture conventionnelle en terme d'emplois avec un point de vue micro économique. Pour cela, nous utiliserons les études existantes qui portent sur des comparaisons de résultats technico-économiques et des analyses plus générales faites à l'échelle de régions et sur certains systèmes d'exploitation.

La quatrième partie sera l'occasion d'effectuer certains gros plans sur des régions cibles, avec à chaque fois une approche différente dans le but de montrer la diversité des modes de développement que connaît l'agriculture biologique.

Dans la conclusion, nous présenterons une synthèse transversale du gisement d'emploi représenté par l'agriculture biologique. Ensuite, nous ferons un point sur les pistes d'amélioration et de développement des systèmes d'analyse et d'information spécifiquement liés à l'emploi et l'agriculture biologique. Enfin, nous présenterons les leviers, tant économiques, qu'organisationnels ou politiques, du développement de l'agriculture biologique.

¹Voir Riquois, 1997 et annexes

Cette étude a été suivie par un comité de pilotage composé de :

Benoît Canis, président de la FNAB

Yvan Gautronneau, INRA professeur à l'ISAIRA de Lyon

Emmanuelle Latouche, déléguée générale de la FNAB

François Le Tron, président du GAB d'Armor

Jean François Moal, GAB 22

Christian Mouchet, économiste rural, professeur à l'ENSAR de Rennes

Christophe Picoulet, Agrobio Poitou Charentes

Bernard Zerbib, Bio Convergence

Je leur adresse à tous mes remerciements
pour avoir répondu à ma sollicitation

L'agriculture biologique et l'agriculture française

I - Une agriculture française à la recherche de son identité

Un secteur qui perd des emplois

Une agriculture qui suscite des interrogations

II - L'agriculture biologique, un mode de production associé à une éthique.

Le respect des écosystèmes naturels

Le respect de la santé humaine et animale

La recherche d'un développement économique cohérent

Un cadre réglementaire fort

III - Agriculture biologique : un secteur en forte croissance

Des exigences accrues des consommateurs

Des producteurs qui souhaitent changer de mode de culture

IV - Agriculture biologique et emploi

Un mode de production consommateur de main d'oeuvre

Des externalités socio-économiques positives

Les potentialités d'une filière en croissance

Résumé

I - Une agriculture française à la recherche de son identité

Un secteur qui perd des emplois

Entre 1975 et 1995, la France a perdu environ la moitié de ses actifs de même que la moitié de ses exploitations agricoles. Ce mouvement s'est amorcé au début du siècle pour s'accélérer dans les années cinquante. Actuellement, l'agriculture perd 35 000 emplois par an, ce qui en fait un des secteurs de l'économie française qui perd le plus d'emplois. Ainsi, en 1970 on dénombrait près de 1 600 000 exploitations et seulement 735 000 en 1995. A ce rythme (la baisse est comprise entre 3,5 et 4,5% par an), on ne comptera plus environ que 400 000 exploitations en 2010. Cette évolution semble inéluctable et certains auteurs pensent qu'à terme, ce nombre pourra suffire pour nourrir la population et assurer à la France un solde commercial confortable. Si cette tendance se confirme, seuls quelques bassins de production, dont la localisation sera liée à leurs avantages géographiques, resteront actifs.²

Ce phénomène de concentration de la production a des conséquences socio-économiques lourdes qui grèvent le développement équilibré des territoires. La profession d'agriculteur attire de moins en moins les jeunes. Les installations se font rares et ne concernent pas toujours des jeunes : souvent le conjoint remplace un exploitant partant à la retraite. Par ailleurs, les exploitants travaillent le plus souvent à temps partiel, ce qui les amène à développer en dehors de l'exploitation une activité rémunératrice (travail salarié, tourisme vert, restauration,...). Une autre conséquence est le vieillissement de la population agricole et un faible dynamisme démographique.

Une agriculture qui suscite des interrogations

La concentration de la production et l'intégration toujours plus forte des filières ont entraîné une perte de contact entre les agriculteurs et les consommateurs. Les deux extrémités de la filière ne sont, en effet, en contact que de manière fugace et superficielle. On assiste également à une perte dans la maîtrise et dans la pratique des savoir-faire. Cette perte concerne d'une manière générale les écosystèmes dont les agriculteurs assurent, par vocation et par nécessité, la gestion. Elle concerne également les modes de production, puisque les agriculteurs dépendent, pour leurs approvisionnements, les conseils techniques et l'écoulement de leur production, de structures (en général liées aux agro-industries) dont les objectifs ne sont pas nécessairement compatibles avec ceux des personnes qu'elles sont chargées d'encadrer. Cette perte de maîtrise s'est accompagnée d'une perte de responsabilité ; elle est à l'origine de problèmes environnementaux (notamment sur la qualité de l'eau) ou de santé publique (liés à l'ESB) qui ont pris depuis quelques temps une ampleur impressionnante même s'ils sont incomplètement médiatisés. De plus, l'apparition

²Voir Bertrand Hervieu, 1996 et Roger Béteille, 1997

récente du génie génétique suscite chez l'ensemble de la profession et chez les consommateurs des interrogations auxquelles toutes les réponses n'ont pas été apportées.

Le tableau n'est cependant pas forcément aussi sombre qu'on pourrait le penser en première approche. Les interrogations présentées plus haut ont eu pour conséquence la prise de conscience de la nécessité de renforcer les liens avec les consommateurs et de mieux répondre à leurs attentes. Cela se traduit notamment par une communication plus axée sur la qualité (apparente ou supposée, plus rarement sur leurs qualités réelles) des produits. De ce fait, l'agriculture conventionnelle développe de plus en plus des démarches liées à une meilleure maîtrise environnementale ou à une recherche de la qualité : agriculture "raisonnée", filières qualité, labels régionaux, recherche d'une meilleure traçabilité des produits.

Ces interrogations trouvent également des réponses dans le développement de modes de production qui intègrent ces dimensions sociales, éthiques et environnementales. L'agriculture biologique est le plus abouti de ces modes de production.

II - L'agriculture biologique, un mode de production associé à une éthique.

L'agriculture biologique est née au début du siècle, principalement en Europe, sous l'influence de différents courants philosophiques. Depuis, ce mode de production agricole s'est développé dans le monde entier. Dans l'Union Européenne des quinze, on évaluait à environ 50 000, en 1996, le nombre de producteurs certifiés. En France, cette même année, on comptait environ 3900 producteurs et plus de 700 opérateurs de transformation.

L'éthique de l'agriculture biologique repose sur trois types d'objectifs : écologique, social et économique. Ils cherchent à définir les normes d'une agriculture productive, durable et respectueuse de la biosphère - c'est-à-dire des hommes, de la faune et de la flore.

Ces principes fondamentaux sont déclinés, dans les cahiers des charges français, européens et mondiaux, en règles de production précises qui s'organisent autour de quatre priorités :

Le respect des écosystèmes naturels

La règle essentielle de l'agriculture biologique est le refus du recours aux produits chimiques de synthèse à tous les stades de la fabrication d'un aliment. Cette obligation s'inscrit dans un ensemble de règles visant à préserver les équilibres naturels du sol et de la plante. En associant les productions animales et végétales sur la ferme (le modèle

privilegié par l'agriculture biologique est la polyculture-élevage), le recyclage est favorisé et l'équilibre en matières organiques recherché. Les espèces animales et végétales sont choisies pour être adaptées au mieux aux conditions naturelles de la zone de production et en valoriser ainsi les potentialités. Enfin, les paysages sont respectés au mieux, ainsi que les zones sauvages indispensables à l'équilibre global des écosystèmes.

Le respect de la santé humaine et animale

Les animaux élevés selon le mode de production biologique, sont nourris avec des aliments biologiques. Ils doivent avoir accès à des parcours en plein air et disposer d'un confort satisfaisant dans les lieux d'élevage. Pour les soins, la prévention est de règle et les animaux sont soignés en priorité à l'aide de thérapeutiques douces telles que l'homéopathie vétérinaire.

Ainsi, en limitant au maximum la présence de résidus chimiques de synthèse dans les plantes, les additifs divers ajoutés aux produits lors de leur transformation et en recherchant un développement des animaux et des végétaux aussi proches que possible des conditions naturelles, les opérateurs de la filière agrobiologique entendent proposer au consommateur des aliments sains et équilibrés.

La recherche d'un développement économique cohérent

La limitation des intrants chimiques de synthèse (désherbants, traitements des maladies etc.) s'accompagne d'un besoin de main d'oeuvre supplémentaire et notamment pour les mesures préventives ou le désherbage manuel. Cela se traduit par des coûts de production plus élevés, expliquant une partie du différentiel de prix entre les produits biologiques et les produits conventionnels.

En s'adaptant à des conditions naturelles très variées, la production agricole biologique peut prendre place dans des espaces ruraux considérés comme insuffisamment concurrentiels par l'agriculture traditionnelle. Ainsi ce mode de production participe à l'occupation équilibrée du territoire et au maintien d'une activité socio-économique dans les zones rurales. Cela n'est possible que grâce à une meilleure rémunération des produits.

En ne visant pas systématiquement des rendements maximums et en limitant la taille de leurs unités de production, les agriculteurs biologiques entendent éviter les surproductions. De façon générale, la notion de solidarité est revendiquée au sein de la filière agrobiologique : équité entre les opérateurs, coopération plutôt que compétition. Par ailleurs, l'actuelle pénurie de produits biologiques favorise les producteurs pour la recherche de contrats de valorisation avec l'aval de la filière.

Enfin, depuis longtemps, les acteurs de la filière agrobiologique cherchent à entretenir

un lien privilégié avec les consommateurs : la vente directe, couramment pratiquée par les agriculteurs biologiques, est l'un des lieux où les deux extrémités de la filière agro-alimentaire peuvent se rencontrer et échanger sur les liens qui unissent la fourche et la fourchette. De plus, ils n'acceptent pas la prééminence de certaines filières de distribution qui a eu pour conséquence une baisse des prix jusqu'à des niveaux non rémunérateurs pour les agriculteurs conventionnels. Cependant, certains font le pari que de nouveaux types de relations vont pouvoir se mettre en place, dans le respect des intérêts de chacun. La réussite de ce pari conditionnera la rapidité du développement de l'agrobiologie.

Un cadre réglementaire fort

Les règles de production biologiques sont consignées dans des cahiers des charges établis par les professionnels et des responsables administratifs au sein d'une commission paritaire, la CNLC (Commission Nationale des Labels et Certification), et homologués par l'État français et/ou par l'Union Européenne. Le respect de ces règles est vérifié par des organismes certificateurs indépendants qui contrôlent chaque unité de production et de transformation des produits biologiques. Ce contrôle, payé par l'opérateur, est effectué au minimum une fois par an, il aboutit à la certification des produits. Ce contrôle est l'achat d'un droit d'accès à un mode de commercialisation qui va permettre au producteur de mieux valoriser ses produits et de communiquer sur le respect des cahiers des charges. Il est également pour le consommateur la certitude que les produits qu'il achète auront été élaborés en respectant des cahiers des charges rigoureux : cela explique également une partie du coût supplémentaire des produits biologiques

Pour porter la mention "issu de l'agriculture biologique", un aliment doit être composé de plus de 95% d'ingrédients biologiques. En dessous de cette proportion, la mention ne peut figurer que dans la liste précise des composants. Cette mention peut être accompagnée du logo "AB" qui permet d'identifier immédiatement et sans aucune ambiguïté les produits biologiques.

Afin de pouvoir vérifier à tout moment son origine, la filière bio a dès sa création prévu de pouvoir "suivre" le produit tout au long de son cycle. C'est ce que l'on appelle la "traçabilité". En la matière, l'agriculture biologique a mis en place avant l'heure, pour des raisons de respect du consommateur, un système assurant aux produits une transparence maximale, système qui fait école puisque à l'heure actuelle, certains acteurs des filières conventionnelles adoptent des démarches approchantes pour des raisons commerciales.

III - Agriculture biologique : un secteur en forte croissance

Des exigences accrues des consommateurs

Les produits issus de l'agriculture biologique répondent à un certain nombre d'attentes des consommateurs d'aujourd'hui concernant la sécurité alimentaire et sanitaire. Ces attentes, peu exprimées dans le passé, ont été activées et avivées par une actualité récente et persistante. Ainsi, la crise de l'ESB, crise dont l'acuité et la sévérité sont souvent rappelées à l'attention des consommateurs, leur a fait prendre conscience des limites de certains modes de production. De même, l'arrivée récente sur le marché de produits issus d'organismes génétiquement modifiés attisent leur inquiétude face à des pratiques dont ils ne saisissent pas la nécessité ou la légitimité. Enfin, certaines techniques liées à la conservation des aliments (irradiation, adjonction d'antibiotiques, ...) leur fait clairement prendre conscience de la dénaturation grandissante des produits qu'ils achètent. Ce choc culturel est d'autant plus fort que la plupart des consommateurs ont encore une image passéiste de l'agriculture et n'ont pas tout à fait intégré les notions de techniques modernes de la production agricole contemporaine. Néanmoins, d'une manière générale, les modes de culture, de production ou la traçabilité liées aux produits biologiques répondent de façon pertinente et durable à ces attentes nouvellement exprimées.

D'autres attentes sont liées au principe de citoyenneté. Les consommateurs le revendiquent de plus en plus dans leur mode de vie et leur façon d'appréhender la société de consommation. Ils entendent participer à un mode de développement économique plus équilibré et plus respectueux de l'environnement. Ils sont notamment particulièrement sensibilisés aux problèmes liés à la qualité de l'eau, problèmes que l'agriculture intensive a contribué à développer. A ces problèmes environnementaux, l'agriculture biologique apporte des réponses techniquement fiables et économiquement durables.

Des producteurs qui souhaitent changer de mode de culture

Parallèlement, l'agriculture biologique répond également aux attentes d'un certain nombre d'agriculteurs :

Certains d'entre eux attendent un mode de production et de rémunération non exclusivement relié aux quantités, afin d'éviter les surproductions et les coûts de gestion pour la collectivité que cela implique. Par ailleurs, la course aux rendements est parfois jugée suicidaire du fait du volume d'endettement qu'elle implique et qui fait assumer aux agriculteurs seuls les risques liés à la modernisation.

Ils ont également pris conscience des conséquences environnementales que certaines pratiques induisent et qui sont en partie à l'origine de l'hostilité et de l'incompréhension que peut connaître cette profession depuis quelques temps. Ils recherchent donc un mode de production plus respectueux de

l'environnement et moins néfaste pour leur propre santé.

On perçoit également la volonté de renouer des liens forts avec les consommateurs, cela passe par la pratique d'une agriculture différente et par la communication autour de cette pratique.

Au total, il y a une convergence d'objectifs entre les producteurs biologiques et les consommateurs. C'est sur cette convergence que repose la légitimité de l'agriculture biologique et qui va permettre son développement.

Enfin, il faut noter que l'offre intérieure française ne peut actuellement satisfaire la demande. De ce fait, les importations de produits issus de l'agriculture biologique sont de plus en plus importantes. Depuis trois ans, leur croissance est exponentielle ce qui montre que le retard pris par la filière française n'a pas pour origine une limitation de la demande.

IV - Agriculture biologique et emploi

Un mode de production consommateur de main d'oeuvre

Sur une approche qualitative, on peut dire que la non utilisation de certains intrants chimiques de synthèse implique un recours accru au travail sur les exploitations biologiques. Cela concerne notamment le désherbage et, plus généralement, tout ce qui est lié à la prévention et à la surveillance accrue des troupeaux et des cultures. Les cultures faites selon des méthodes biologiques sont plus risquées qu'en conventionnel, du fait d'une palette d'intervention plus réduite interdisant les méthodes curatives et préventives de la chimie de synthèse, même si ce risque est compensé par un terrain plus favorable et une attention de tous les instants. Ce risque supplémentaire existe aussi au niveau de la transformation, il est lié notamment à la conservation des aliments qui ne bénéficient pas de produits chimiques pour leur assurer une longévité maximum. Dans les deux cas, ce risque est un facteur d'utilisation supplémentaire de main d'oeuvre.

Le mode d'organisation des filières biologiques, original dans son fonctionnement, est pourvoyeur d'emplois. La valeur ajoutée des productions biologiques est fréquemment liée à un territoire et à des structures économiques de petite taille. Le maintien de la valeur ajoutée à ce territoire est facteur de création d'emplois localement. La multiplication des petits employeurs contribue au dynamisme rural même si la taille des opérateurs économiques s'intéressant nouvellement à l'agriculture biologique fera évoluer ce point. La valorisation et la différenciation des produits est également une source de création d'emplois.

Des externalités socio-économiques positives

L'agriculture biologique présente d'autres fonctions qui ne lui sont pas spécifiques mais qu'elle s'est appropriée plus particulièrement. Ces fonctions peuvent d'une manière générale être qualifiées de fonctions sociales, elles sont liées au tourisme rural, à la préservation du tissu local, à l'absence d'externalités négatives (pollution). En bref, l'agriculture biologique assume ce que l'on pourrait appeler des services à la collectivité. Ces services sont soit des sources de création d'emplois, soit des sources d'économies non négligeables en matière de santé ou de dépollution. Ce sont là des caractères propres à l'agriculture biologique qu'il est nécessaire de prendre en compte pour une politique globale d'aménagement du territoire. Enfin, l'agriculture biologique investit des territoires en déprise et contribue à y maintenir des activités agricoles économiques et sociales.

Les potentialités d'une filière en croissance

Dans un premier temps, il est nécessaire d'assurer à la filière biologique une organisation technique et économique optimale afin que la maîtrise d'oeuvre, le niveau quantitatif et qualitatif des échanges entre les acteurs et la prise en compte de leurs différences, de leurs stratégies et de leurs spécificités (autant d'aspects qui font l'originalité des filières biologiques) demeurent réels. C'est le sens de la création ou de la consolidation d'organisations qui regroupent certaines branches de la production et de la transformation. Il y a donc des besoins en encadrement qui sont importants et qui, dans l'état actuel de développement de la filière ne sont pas satisfaits.

Au total, la croissance de la filière agrobiologique s'accompagnera de deux phénomènes parallèles. D'une part, des économies d'échelle, consécutives à une meilleure organisation et à l'atteinte d'une masse critique de la filière, apparaîtront aux niveaux de l'approvisionnement, de l'encadrement, de la transformation et de la distribution. De ce fait, le gisement d'emplois, qui est important dans le contexte actuel de montée en charge de la filière, se tarira au fur et à mesure que celle-ci sera optimisée. D'autre part, cette masse critique constituera un levier de développement pour les conversions, elle engendrera un fort potentiel d'emplois au niveau de la production et pour les techniciens chargés d'accompagner ces conversions. Il y a donc là une source de création et de conservation d'emplois directement proportionnelle à la croissance de la filière.

Résumé

L'agriculture actuelle s'est développée sur un modèle qui appelle, dans l'optique de cette étude, deux commentaires. D'une part, elle perd des emplois de manière forte et régulière, d'autre part son mode de fonctionnement a entraîné l'émergence de dysfonctionnements graves liés à l'environnement, la santé et plus généralement à la perte de confiance de la part de certains consommateurs. L'agriculture biologique revendique la capacité d'apporter des solutions positives face à ces dysfonctionnements et la légitimité d'un mode de production et de développement durables.

Associée à une éthique, l'agriculture biologique se veut plus respectueuse des écosystèmes, de la santé humaine et animale et, de manière plus générale, de la biosphère. D'autre part, elle est à la recherche d'un développement économique durable tant en amont (favorisant une **occupation équilibrée des territoires**) qu'en aval (**lien réaffirmé avec les consommateurs**). Ce développement est rendu possible par la définition et le respect de **réglementations** dont l'application est la garantie pour le consommateur d'un contenu identifiable des produits qu'il achète.

L'agriculture biologique est appelée à un fort développement du fait de la **convergence d'objectifs entre producteurs et consommateurs** sur les buts assignés à l'agriculture et les moyens dont elle doit disposer. Cette croissance est considérée par les observateurs comme favorable à l'emploi étant donné que **l'agriculture biologique est un mode de production fortement consommateur de main d'oeuvre** tant en production qu'en aval ou pour ses métiers annexes (encadrement et contrôle).

Ce sont ces aspects que nous nous proposons d'étudier en analysant d'une part ce qui existe, c'est à dire les modes de production et d'organisation et leurs rapports avec la main d'oeuvre, et d'autre part leurs potentialités ainsi que leurs modalités de développement.

Première partie : préalables, méthodologie, croissance

11 - Préalables méthodologiques

111 - Qu'est ce qu'un gisement d'emplois

112 - Paramètres susceptibles de moduler l'évaluation du gisement

113 - Méthodes d'évaluation du gisement

12 - Hypothèses de croissance

13 - Facteurs de croissance

131 - Au niveau de la production

132 - Au niveau de l'organisation de la production

133 - Au niveau de la consommation

134 - Au niveau de l'aval

Résumé

11 - Préalables méthodologiques

111 - Qu'est ce qu'un gisement d'emplois

Il est nécessaire de définir ce que l'on entend par gisement d'emplois. Nous partons de l'idée qu'un gisement d'emplois en agriculture biologique comporte diverses composantes qu'il faut garder à l'esprit :

Création nette d'emplois sur des métiers déjà existants. Cela concerne tous les métiers de la filière agricole pour lesquelles la bio dans son ensemble constitue une activité nouvelle et qui n'entrent pas en concurrence avec des activités préexistantes (par exemple pour l'encadrement).

Création de nouveaux métiers. Ces métiers sont liés au contrôle, à la qualité, à l'organisation de filières. L'agriculture biologique présente un contenu supplémentaire par rapport à l'agriculture conventionnelle. C'est dans ce supplément de contenu qu'il faut rechercher des nouveaux métiers.

Redéploiement d'emplois existants en conventionnel. L'agriculture biologique étant un secteur porteur, certaines activités s'exerçant en conventionnel seront réorientés vers le biologique. Cela peut, par exemple, concerner certaines coopératives ou certains circuits de distribution, des agriculteurs qui se convertissent, des "néo-ruraux" pour lesquels l'agriculture biologique est l'occasion d'une reconversion professionnelle ainsi que des emplois d'insertion.

Préservation d'emplois existant préalablement en conventionnel et dont la pérennité était menacée. Il apparaît que pour un certain nombre d'acteurs tout au long de la filière, le développement d'activités en "bio" est un moyen de préserver des emplois qu'ils jugeaient menacés auparavant.

C'est cet ensemble de composantes qui constitue un gisement d'emplois. Il ne s'agit donc pas uniquement de création d'activités mais également de redéploiement ou de consolidation d'activités préexistantes.

112 - Paramètres susceptibles de moduler l'évaluation du gisement

Ce gisement, multiforme, n'est pas une donnée en soi. Sa nature et son volume sont susceptibles d'évoluer fortement en fonction du mode de développement que prendront les filières agrobiologiques. Certaines variables, tant internes qu'externes, commandent le développement de l'agriculture biologique et il apparaît difficile dans un contexte de forte croissance d'en prévoir les modalités. De celles-ci, des formes d'organisation qui émergeront et des modes de gestion de la croissance dépendront la nature et la dimension du gisement d'emplois.

Le modèle actuel de développement de l'agriculture biologique ne va pas nécessairement se reproduire à l'identique demain : l'incidence sur l'emploi peut de ce fait évoluer. Ainsi, pour ce qui concerne l'aval de la filière, certains acteurs estiment que le gisement d'emplois est déjà relativement épuisé et que des phénomènes de concentration risquent de limiter la croissance en termes d'emplois.

L'évolution de la réglementation et notamment son harmonisation au niveau européen est un des facteurs d'incertitude concernant le développement de la bio. En effet, si les agrobiologistes français sont attachés à un cadre réglementaire fort permettant d'assurer aux produits un contenu identifié, il n'est pas impossible d'envisager qu'à terme l'agriculture biologique européenne perde sa cohérence actuelle. Il sera alors difficile de communiquer avec les consommateurs sur un contenu relativement flou des produits. La "bio" deviendrait alors un label supplémentaire ne permettant pas de valoriser son contenu éthique et social. Incomprise ou mal comprise, elle se développerait alors dans des conditions moins favorables à l'emploi.

Rien ne dit a priori que les besoins des consommateurs seront en totalité assurés par la production nationale. Il est possible, en effet, qu'un recours accru aux importations (tel qu'il semble se développer à l'heure actuelle) lié au retard du développement pris par l'agriculture biologique suffise à approvisionner le marché. Dans ce cas, la production française pourrait rester à un niveau de développement inférieur à ce qu'il est permis d'espérer dans le contexte actuel. Il est bien évident que le gisement d'emplois, tant au niveau de la production que de la transformation, s'en trouverait fortement affecté. Dans un contexte de pénurie, un temps de latence, dû notamment à la période de conversion nécessitant un recours accru aux importations, est également envisageable.

Nous verrons plus loin qu'un des principaux facteurs de développement de l'emploi au niveau local est l'ancrage de la valeur ajoutée sur un territoire et la nécessité de la maîtrise par les agrobiologistes de la première mise en marché. Un fort développement de l'agriculture biologique (et notamment l'établissement de filières longues) peut entraîner une perte plus ou moins partielle de cette maîtrise. L'organisation des filières pourrait de ce fait se calquer sur ce qui existe actuellement en conventionnel et entraîner une perte du contrôle local de la valeur ajoutée et par là même, une érosion du gisement d'emplois.

Pour finir sur ces aspects, la question se pose, au niveau politique, de savoir quel est le nombre global d'agriculteurs jugé nécessaire pour demain et quels services ils sont susceptibles de rendre à la société en dehors de la production de matières premières alimentaires. Le niveau des aides publiques, leur type d'allocation conditionnent le sens du développement quantitatif et qualitatif de l'agriculture. La loi d'orientation agricole et les CTE (Contrats Territoriaux d'Exploitation) suscitent à cet égard quelques espoirs.

Ces facteurs expliquent que même dans le cas d'un fort développement de l'agriculture biologique, le gisement d'emplois qui en résulterait est susceptible de varier fortement.

113 - Méthodes d'évaluation du gisement

Pour faire une évaluation nationale du gisement d'emplois en amont, nous partirons de l'existant (le nombre de fermes actuel, les moyens humains dans l'encadrement) et nous lui appliquerons trois taux de croissance à des fins prospectives. Cette évaluation macro-économique des quantités d'emplois susceptibles d'être créés se fera sur les métiers liés à la production, son encadrement et son contrôle.

La deuxième méthode d'évaluation du gisement d'emplois que nous utilisons est la comparaison. Il s'agit de déterminer si l'agriculture biologique est intrinsèquement plus pourvoyeuse d'emplois que l'agriculture conventionnelle. Cette partie est la première illustration de la faiblesse de l'organisation des circuits de recherche de l'information spécifiquement biologique. Il ne sera pas possible, en effet, de faire une comparaison globale, au niveau de la France, faute de chiffres. Nous utiliserons donc les chiffres existants, c'est à dire, pour une évaluation globale, les données de l'observatoire breton de l'agriculture biologique, des références technico-économiques sur certaines productions et des analyses régionales sur des systèmes d'exploitation. Les portées et les limites de cette approche comparative seront présentées avec chaque comparaison.

Les études de cas sur les filières régionales choisies montrent les limites de ce type d'étude :

- il est difficile de faire une analyse par filière sur l'emploi pour des productions aussi marginales (0,5% de la production agricole au niveau national)
- en conséquence, il est ardu de procéder à une évaluation d'un gisement d'emplois sur ces filières
- le manque d'information, même dans les régions les mieux organisées, se fait cruellement sentir, y compris pour évaluer l'existant
- les limites de temps qui nous sont données ne nous ont pas permis de procéder à une évaluation approfondie, évaluation qui pour être plus exhaustive nécessiterait plusieurs semaines d'investigation par région.

C'est pourquoi la quatrième partie se contentera de présenter les modes d'organisation que prennent certaines filières dans quelques régions, et, quand cela est possible, elle développera des aspects liés à l'emploi. Cette partie sera finalement une illustration de la nécessité pour les producteurs biologiques de s'organiser et non une déclinaison par filière et par région de l'évaluation quantitative d'un gisement.

12 - Hypothèses de croissance

Dans cette étude et afin d'évaluer le gisement d'emplois lié à la production (c'est à dire les emplois sur les fermes, les emplois liés à l'encadrement et ceux liés au contrôle)

nous utiliserons des hypothèses de croissance développées dans les "Propositions pour un plan pluriannuel de développement" rédigé par Alain Riquois et en partie reprises par le Ministre de l'agriculture et de la pêche Louis LE PENSEC le 12 décembre 1997 au titre d'une volonté politique de développement. Ces hypothèses avaient été auparavant développées par la FNAB et l'APCA. Il faut noter que ces hypothèses sont avant tout des scénarios de croissance et qu'elles ne sont pas validées par une analyse détaillée et exhaustive des facteurs de la croissance et de ses possibilités. Nous les reprendrons néanmoins comme telles, non sans avoir auparavant explicité leur contenu et les facteurs susceptibles de les faire varier.

Le premier scénario de croissance résulte d'un objectif politique : aboutir à l'horizon 2005 à 1 000 000 hectares cultivés et à 25 000 agrobiologistes soit 5% des agriculteurs français. Cet objectif est réaliste à deux conditions :

- qu'il soit suivi d'effets concrets en termes d'aides réelles au développement de la filière. C'est ce qui semble s'ébaucher actuellement par la réévaluation des aides à la reconversion et par le déblocage prévu pour cette année de fonds de développement alloués à la production et aux filières.
- que la comparaison avec les exemples européens qui a présidé à son élaboration présente quelque validité. Ici se posent deux problèmes. D'une part celui des distorsions de concurrence liés aux différences significatives qui existent entre les réglementations. D'autre part celui relatif à l'harmonisation communautaire de ces réglementations car seules les productions végétales font l'objet d'une réglementation européenne harmonisée.

Pour que ce scénario se réalise, il faut un nombre annuel de conversions voisin de 3200 ce qui peut paraître très ambitieux si on le compare au nombre d'agrobiologistes existants, au rythme actuel des conversions et surtout aux difficultés techniques et économiques liées à la conversion.

Le deuxième scénario est celui proposé par la FNAB, il se base sur une légitimation plus progressive de l'agriculture biologique, sur une meilleure connaissance de la difficulté des conversions et sur une conscience plus aiguë du fait que la croissance du secteur agrobiologique est le résultat de la capitalisation de décennies de travail et que gérer une croissance forte ne peut se faire sur le terrain par des déclarations d'intention. Ses objectifs sont pour ces raisons moins importants, ils n'en restent pas moins très ambitieux pour autant. Ils sont liés à une pratique et à la certitude de la légitimité du développement de l'agriculture biologique. Ils prennent également en compte un certain nombre de risques liés à la croissance qui sont dépendants du mode de régulation à venir du marché.

Ce scénario retient un rythme annuel de 2200 conversions par an, abouti à une multiplication par quatre des producteurs qui représenteraient alors 3% des agriculteurs en 2002 (il resterait à cette époque environ 500 000 exploitations agricoles).

Le troisième scénario, plus mesuré, est l'extrapolation à la France entière des objectifs

adoptés pour l'agriculture biologique dans la région des Pays de La Loire. Il n'est envisagé qu'à titre transitoire car il permettrait d'atteindre le seuil critique dont nous parlerons plus bas et qui est une des conditions nécessaires au développement d'une croissance forte et à la réalisation de l'un ou l'autre des scénarios décrits plus haut.

Le scénario le plus pessimiste développé dans le plan de développement ne sera pas retenu. Plusieurs raisons à cela :

- il apparaît beaucoup trop pessimiste au regard des objectifs ambitieux fixés pour le développement de l'agriculture biologique ;
- il ne correspond pas à la croissance récente de la filière et ne semble donc pas en phase avec les réalités actuelles ;
- il ne permet pas à l'agriculture biologique de sortir d'une certaine confidentialité et interdit par conséquent de songer à la notion de gisement d'emplois.

Les hypothèses de croissance telles que nous les reprenons ne seront pas discutées en tant que telles. Nous tenterons néanmoins d'analyser les facteurs favorables ou limitants de la croissance qui permettront de confirmer ou de pondérer les scénarios que nous utiliserons.

L'ensemble de ces scénarios, pour ambitieux qu'ils puissent paraître dans leur calendrier n'en sont pas moins réalistes dans leurs objectifs puisqu'il s'agit avant tout de répondre à une demande non satisfaite.

13 - Facteurs de croissance

Il s'agit finalement plus de scénarios prenant appui sur des comparaisons internationales et des objectifs politiques que des hypothèses basées sur une analyse prospective globale des potentialités de croissance de la filière. Les trois hypothèses retenues tablent sur une accélération des tendances passées. Leur réalisation dépendra de facteurs externes tels la volonté politique de développement, les modalités et les résultats de l'harmonisation européenne des cahiers des charges ou l'appréciation par les consommateurs des produits biologiques dans l'avenir. Elle dépendra également de facteurs internes et notamment des modalités d'organisation de l'ensemble des filières.

131 - Au niveau de la production

La croissance de l'offre est possible par trois chemins : croissance externe (conversions, installations), croissance interne (augmentation des surfaces cultivées sur des exploitations existantes) et développement des importations.

Il existe actuellement un noyau dur d'agrobiologistes qui tourne autour de 3500 producteurs. Ce noyau dur est constitué d'agriculteurs motivés et militants. Le mode de production, les aspects éthiques et sociaux les intéressent autant que le mode de valorisation et ce d'autant qu'ils ont constitué des circuits de commercialisation propres. La faible augmentation du nombre des agrobiologistes dans les années passées laisse penser que ce noyau dur n'est pas extensible indéfiniment ou tout du moins pas dans des proportions qui permettraient d'atteindre les objectifs cités plus haut. La croissance de l'offre se fera donc par des reconversions³ ou des installations d'agriculteurs dont les motivations peuvent être autant liées au différentiel de valorisation qu'au mode de production proprement dit.

Un premier potentiel de conversions est constitué par des agriculteurs dont les systèmes de production sont extensifs et relativement proches de ceux pratiqués en bio. Il est possible de les convertir rapidement, de manière satisfaisante et à un moindre coût pour la collectivité.

Des agriculteurs pratiquent déjà la bio mais ne sont pas notifiés comme tels encore actuellement. Les raisons sont liées au coût de la certification et au fait que jusqu'à relativement récemment, certains produits biologiques ne pouvaient être écoulés que dans les circuits conventionnels c'est à dire sans valorisation biologique, faute d'organisation de circuits de distribution spécifiques. C'était notamment le cas du lait biologique dont le coût de collecte lié à une offre très atomisée rendait impossible une valorisation spécifique. La notification était inutile puisque coûteuse et non valorisable. Les choses changent très rapidement, puisque pour reprendre l'exemple du lait, toute la production est maintenant valorisée positivement pour les éleveurs dans les circuits bio. Il y a là un réservoir de conversions difficilement quantifiable mais immédiatement exploitable, il dépend d'une communication et d'une organisation adéquate.

D'autres agriculteurs ont mis en place des modes de production raisonnés, c'est-à-dire limitant les intrants d'origine chimique ou extensive. Cette agriculture des réseaux "agriculture durable" présente un coût de conversion et surtout une difficulté technique de conversion limités. Comme précédemment, les conversions dépendront d'une communication adaptée.

Enfin, l'agriculture extensive de montagne, fermière et des zones défavorisées présente des points de rapprochement, techniques et sociaux avec l'agriculture biologique donc des potentialités de reconversions relativement faciles.

Ces trois groupes d'agriculteurs constituent un premier réservoir facilement exploitable. Ils permettront une croissance rapide du nombre des agriculteurs biologiques. Au-delà, les possibilités de conversions sont difficiles pour des raisons techniques, économiques mais également psychologiques. Elles nécessitent une communication forte et adaptée afin d'informer et de sensibiliser les agriculteurs intéressés par le mode de production biologique. Elles nécessitent enfin un appui particulier et ciblé afin de sécuriser les producteurs notamment dans

³Voir FC.A.A.A, 1997

l'accompagnement de la mise en marché des produits de même que dans l'encadrement technique. Ces conversions seront possibles à la condition impérative que les groupements locaux existants d'agriculteurs biologiques en relation avec le réseau des chambres d'agriculture disposent de moyens suffisants. Eux seuls ont en effet les capacités techniques, les connaissances et l'expérience nécessaires pour effectuer ce travail long et délicat.

Une première difficulté réside dans l'éloignement des systèmes d'exploitation. C'est le cas notamment des productions dites hors sol, pour le maraîchage et l'élevage. Dans certaines régions, ces modes de production sont pratiquement généralisés. Ils n'interdisent pas la conversion mais la rendent délicate car selon l'avis des producteurs biologiques, pour une même production il s'agit de deux métiers différents et d'investissements non appropriés pour la production biologique. Il y a donc là un saut qualitatif à faire qui constitue pour l'exploitant une véritable révolution personnelle et professionnelle.

Pour des raisons similaires, le coût économique de la conversion pour l'exploitant est élevé. On pourrait l'appeler un coût de désintensification. Il s'agit, par exemple, de modifier des bâtiments pour les adapter à la réglementation bio : ils doivent être plus petits et permettre une occupation moins dense pour les animaux. Ces systèmes d'exploitation très intensifs ont nécessité un endettement important pour être mis en place, il est difficile de les remettre en cause.

Il existe également des facteurs psychosociologiques qui sont des freins importants à la conversion. Ces freins tiennent par exemple à l'absence de références validées. De plus, la chute des rendements (de 30 à 50%) est mal ressentie par des agriculteurs pour qui l'obtention de rendements élevés a toujours été recherchée. Enfin, le regard extérieur compte beaucoup et passer à un mode de culture qui implique une "propreté" des champs moindres (absence de produits chimiques de désherbage) peut être jugé comme étant fortement dévalorisant.

La durée agronomique d'une conversion, enfin, qui en production céréalière n'atteint son maximum d'efficacité qu'au bout d'une dizaine d'années (pour des raisons de rotation des cultures dont l'effet positif sur l'écosystème n'apparaît que progressivement) et à la suite d'efforts d'apprentissage de techniques spécifiques, peut également être perçue comme un frein aux conversions ou à leur pérennité.

De l'ensemble de ces aspects résulte l'existence au niveau territorial d'un maillage territorial minimum de producteurs en deçà duquel les leviers de développement peuvent plus difficilement être actionnés. Cette masse critique débloque un certain nombre de facteurs limitants :

- développement d'économies d'échelle liées à la densification donc à la facilitation du regroupement de l'offre ;
- existence et échange d'expériences et de références technico-économiques nombreuses et validées à l'échelle du territoire;
- possibilité de recréation de lien social entre des agriculteurs ayant le même parcours professionnel (conventionnel puis biologique).

A terme, sur un territoire donné, la pratique agrobiologique peut finalement apparaître comme attractive face aux autres modes de production, en terme de qualité de travail pratiqué sur l'exploitation et d'augmentation des revenus liés à la diminution des intrants et à la valorisation plus intéressante des produits. C'est pourquoi les possibilités de développement rapide de l'offre par les reconversions est un objectif que l'on peut considérer comme réaliste. Cet objectif suscite néanmoins un certain nombre de craintes liées à la dilution d'identité de la bio, à la dilution de l'éthique dans le marchand et à la perte de la maîtrise d'oeuvre sur l'organisation des premières mises en marché, une des caractéristiques les plus intéressantes et les plus originales des filières biologiques.

Enfin, si actuellement le différentiel de valorisation est permis par une situation de pénurie au niveau de l'offre, il sera difficile à maintenir à terme dans le cas de marchés structurellement mieux équilibrés voire excédentaires, d'où la nécessité d'une bonne maîtrise de l'organisation des filières.

Au total, la difficulté tient à l'extension d'un mode de production choisi par des pionniers à des producteurs qui n'en auraient pas intégré les dimensions éthiques et sociales. Il apparaît déjà délicat de diffuser un mode de production nouveau, il s'agit également de diffuser les valeurs qui y sont associées.

132 - Au niveau de l'organisation de la production

L'organisation des filières nécessite en amont la maîtrise du regroupement de l'offre et de la première commercialisation des produits. Cette nécessité se fait d'autant plus sentir qu'un fort développement implique une organisation efficace qui permette de conserver aux produits biologiques leur contenu spécifique. D'autre part, cette organisation est également nécessaire pour assurer aux producteurs une valorisation différentielle suffisamment rémunératrice pour compenser la perte de rendement et l'augmentation de la composante en travail des produits. Une des caractéristiques spécifiques de l'agriculture biologique, c'est que le prix des produits payés aux producteurs est relativement bien relié à leur coût, ce qui n'est pratiquement plus le cas pour l'agriculture conventionnelle.

Dans le même ordre d'idée, cette maîtrise du début de la filière de commercialisation permet pour les producteurs de communiquer correctement avec les circuits traditionnels de commercialisation, c'est à dire les circuits dont l'origine n'est pas liée à la commercialisation spécifique de produits biologiques. D'où la nécessité d'une distribution s'adaptant aux spécificités des produits biologiques et non l'inverse. Cette adaptation passe par une mise en relation plus forte des différents acteurs de la filière. Information, concertation et échanges mutuels devront aboutir à une meilleure connaissance et à une acceptation des diverses nécessités et stratégies liées à ces différents métiers ainsi qu'à la contractualisation entre les acteurs.

133 - Au niveau de la consommation

Il est généralement admis que le développement de la consommation passera avant tout par une baisse des prix. Il existe, à cet égard, un différentiel entre le prix des produits issus de l'agriculture biologique et celui des produits conventionnels. Ce différentiel peut aller de 5% à 300% selon les produits et les modes de commercialisation. Les avis sont cependant partagés sur le fait de savoir si la baisse des prix est possible et si elle est souhaitable. Nous ne prétendons pas trancher sur ce débat et nous nous contenterons simplement de présenter quelques arguments en faveur des différentes prises de position.

La baisse des prix est inéluctable dans le sens qu'il existe un effet mécanique entre prix et quantité : plus les quantités vendues seront importantes, plus le prix des produits sera bas. C'est la loi de l'offre et de la demande, la baisse des prix pourra entraîner une hausse des quantités et favoriser ainsi le développement de la production.

Elle est également souhaitée car il existe une volonté de mettre à la disposition de tous les consommateurs des produits issus de l'agriculture biologique. Cet accès élargi passe nécessairement par une baisse des prix.

Elle ne l'est pas dans le sens où le prix élevé est un des signes liés à la qualité du produit et à son mode de production : il est un facteur psychologique d'achat qu'il ne faut pas négliger. Si l'achat est relié au besoin de consommer des produits ayant des qualités réelles ou supposées, le maintien d'un écart de prix raisonnable est nécessaire. L'écart de prix est justifié par une rémunération équilibrée des producteurs auxquels sont attachés, pour des raisons militantes et sociales, les acteurs de la filière. A cet égard, certains n'hésitent pas à dire que ce sont les prix en conventionnel qui sont trop bas : insuffisamment rémunérateurs, ils sont à l'origine des difficultés des agriculteurs et de la chute continue de leurs effectifs. Ils sont artificiels car ils ne reflètent pas les externalités négatives (pollution, emploi, désertification de l'agriculture) alors que les prix biologiques tiennent compte de leur externalités positives.

Au-delà de ces considérations, on peut se demander si la baisse des prix est possible.

Elle l'est dans la mesure où la production de quantités accrues va permettre à des économies d'échelle de se développer parallèlement à la montée en puissance de la filière, à la densification des producteurs et aux facilités accrues de collecte.

Des économies d'échelle apparaîtront également au niveau de la distribution, du stockage et de la transformation favorisant de même la baisse des prix.

Mais la production bio est plus exigeante en main d'oeuvre : c'est une source incompressible de différentiation des coûts compensé en partie par une moindre mécanisation. Tant que le modèle biologique sera plus demandeur de main d'oeuvre, un différentiel de prix sera nécessaire. On peut considérer aussi que le raisonnement symétrique est vrai : seul le différentiel de prix permet à l'agriculture biologique d'utiliser plus de main d'oeuvre que l'agriculture conventionnelle.

De plus, la volonté affichée de préserver pour le producteur un revenu justement rémunérateur ne va pas dans le sens d'une baisse des prix. On peut également considérer que les prix des produits conventionnels sont subventionnés en amont par les aides communautaires dont profitent moins les agriculteurs biologiques. Les prix des produits biologiques sont payés à leur juste valeur, principalement par ceux qui les consomment.

Au total, la baisse des prix des produits biologiques apparaît à la fois souhaitable et possible. Il y a cependant un équilibre à trouver, équilibre qui permettrait de favoriser la consommation et de préserver le contenu économique, écologique et social des produits biologiques. L'effet de levier important semble cependant résider dans l'attitude du futur consommateur. Un consommateur actif privilégiera les circuits de qualité ce qui permettra aux produits bio de conserver un contenu fort, innovant et spécifique. Le consommateur passif, comme on le pressent de l'être trop souvent, se contentera, si les prix le permettent, de signaux de qualité supplémentaires mais sans véritable contenu identifié. Dans les deux cas, les filières biologiques trouveront à se développer, reste à savoir dans quelles conditions et avec quelle identité.

134 - Au niveau de l'aval

Nous partirons du principe que les entreprises de transformation, dans la mesure où le respect des règlements est assuré par un contrôle satisfaisant, ne constituent pas de frein au développement des filières agrobiologiques (même si la spécificité biologique entraîne un surcroît de difficultés techniques donc économiques) : la capacité d'auto-organisation du marché est suffisante pour adapter le nombre de ces entreprises au volume de production qu'elles traitent.

Pour la commercialisation, il existe plusieurs formes de distribution⁴ pour les produits issus de l'agriculture biologique. Toutes ont un rôle important et spécifique à jouer dans le développement de l'agriculture biologique. Certaines filières sont historiquement relativement bien structurées et entretiennent des relations globalement bonnes et positives avec les producteurs. L'arrivée encore récente des grandes surfaces et la montée prévisible de leur part de marché avive les inquiétudes d'un certain nombre d'acteurs qui craignent de perdre, leur capacité d'auto-organisation et de négociation avec l'aval.

On se contentera de dire ici que les circuits traditionnels de distribution ne semblent pas a priori constituer de facteurs limitants pour la croissance dans la mesure où ils sauront s'adapter aux spécificités des produits biologiques. Il n'en va pas de même de l'apparition récente de la grande distribution qui suscite tantôt l'intérêt des acteurs tantôt leur rejet parfois violent.

Les GMS ressentent le produit biologique comme un produit porteur d'avenir, c'est

⁴Pour une approche mercatique de la consommation et de la distribution, se référer aux travaux de Bertil Sylvander présentés dans la bibliographie

pourquoi, elles surinvestissent actuellement dans ce secteur : les investissements ne sont pas proportionnés à leur rentabilité immédiate. De plus, 80% des achats de produits alimentaires se fait dans les GMS : ils constituent un circuit incontournable pour le développement de la filière. Reste à considérer les conditions de ce développement, à faire en sorte qu'il se fasse :

- sans dilution d'identité,
- en respectant un niveau de prix justement rémunérateur pour les producteurs,
- en laissant aux producteurs la possibilité de garder le contrôle politique et organisationnel de leur filière,
- en jouant le jeu du respect total et sans concessions des cahiers des charges.

Pour un développement fort et équilibré de l'agriculture biologique, les grandes et moyennes surfaces présentent les intérêts et avantages suivants :

- c'est une forme de distribution qui est habituée à manier des grosses quantités,
- elle peut être de ce fait un vecteur important du développement de la consommation de produits biologiques,
- elle garantit dans l'immédiat la possibilité de prix justement rémunérateurs pour les producteurs (voir la charte Auchan/ FNAB/ APCA/ Selvi).

De nombreuses interrogations subsistent cependant. Elles ont trait aux faits suivants :

Pour l'instant, leur stratégie n'est pas une stratégie de baisse des prix : on se situe sur une niche économique encore marginale qui supporte (voire qui exige) des écarts assez importants avec les produits conventionnels. Qu'en sera-t-il dans l'avenir : auront-elles une stratégie de captation de marché (régulation par les quantités c'est-à-dire acceptation des prix élevés) qui pourrait s'accompagner d'une stratégie de conservation de marché (régulation par les prix : les quantités étant suffisantes, les prix seront plus facilement élastiques) ?

Les problèmes de régularité d'approvisionnement (produits frais, produits de saison) sont de nature à handicaper la pérennité de certains marchés et notamment des fruits et légumes.

Le marché de la bio étant relativement nouveau pour les GMS, il n'y a actuellement pas réellement de règles établies. Plusieurs stratégies différentes coexistent, plusieurs seront possibles dans l'avenir. Toutes ces stratégies ne seront pas nécessairement compatibles avec un développement équilibré de la filière dans le sens du respect de l'amont et de l'ensemble des intervenants.

La grande distribution paraît à la fois incontournable dans le développement de l'agriculture biologique et inquiétante car les acteurs de la filière biologique ne veulent pas se voir reproduire les schémas jugés néfastes des filières conventionnelles. Les craintes sont liées à des pressions excessives dans le sens d'une baisse des prix et d'une

intégration aux effets pervers des filières. En résumé, les craintes reposent sur la capacité d'apprentissage de l'éthique biologique par des acteurs qui ne sont pas ressentis comme ayant fourni des garanties suffisantes dans ce domaine.

Résumé

Le **gisement d'emplois** constitué par l'agriculture biologique est composé de **diverses facettes** qui vont de la réallocation d'emplois du secteur conventionnel vers le secteur biologique à l'émergence de nouveaux métiers et de nouvelles activités liés aux spécificités des modes de production et d'organisation propres à l'agriculture biologique. Ce gisement d'emplois est néanmoins susceptible de varier dans de fortes proportions principalement du fait d'incertitudes liées à la gestion de la croissance dans l'avenir.

Si tout le monde s'accorde à penser que **le développement de la production biologique est légitime et nécessaire**, il apparaît hasardeux de prévoir l'ampleur de ce développement. Il existe, à cet égard, des facteurs limitants et des facteurs favorables qui pourront largement en moduler la réalisation effective. Ces facteurs tiennent notamment aux freins nombreux à la conversion et aux modes d'organisation que retiendront les filières. C'est pourquoi les hypothèses de croissance que nous retiendrons dans l'étude à des fins prospectives sont présentées avec beaucoup de prudence.

De plus, et c'est peut-être finalement le plus important, **c'est le consommateur qui décidera**, de manière active ou passive, du développement de l'agriculture biologique. Si les exigences accrues telles qu'on peut les ressentir actuellement se confirment, l'agriculture biologique aura toutes les chances de se développer de manière harmonieuse.

Enfin, l'arrivée de la grande distribution inspire autant d'espoir sur les volumes qu'elle a la possibilité d'écouler et sa formidable capacité d'organisation, que d'inquiétudes sur les formes d'organisation des filières et de rémunération des acteurs qu'elle a probablement le pouvoir de modifier.

Deuxième partie : approche nationale du gisement en amont

- 21 - Aspects qualitatifs
 - 211 - En production
 - 212 - Pour l'encadrement
- 22 - Évaluation d'un gisement d'emplois en amont
 - 221 - L'emploi sur les exploitations
 - 2211 - Évolution du nombre d'exploitations
 - 2212 - Main d'oeuvre familiale et salariat
 - 22121 - Main d'oeuvre familiale
 - 22122 - Salariat
 - 2213 - Synthèse : évolution des effectifs en production dans l'agriculture biologique
 - 222 - Encadrement de la production
 - 2221 - Évaluation qualitative des besoins
 - 22211 - Technicien - animateur de filière
 - 22212 - Accompagnement des conversions
 - 2222 - Évaluation quantitative des besoins
 - 22221 - Techniciens - animateurs de filière
 - a - Satisfaction des besoins existants
 - b - Accompagnement de la croissance
 - 22222 - Accompagnement des conversions
 - a - Satisfaction des besoins existants
 - b - Accompagnement de la croissance
 - 22223 - Synthèse des besoins d'encadrement de la production
 - 223 - Évaluation des besoins pour le contrôle et la certification
- Résumé

21- Aspects qualitatifs

211 - En production

L'évolution ayant permis les gains de productivité en agriculture s'est basée sur l'application de méthodes de travail uniformes. La rationalisation des modes de production se base sur des critères technico-économiques valides quelles que soient les considérations propres à chaque ferme. Le travail s'est spécialisé, chacun mobilisant son attention, investissant ses capacités de production dans un domaine bien précis.

Dans une économie spécialisée, l'agriculteur n'a plus le droit à l'erreur car il ne peut compenser une production déficitaire par une autre. Il sécurise son revenu en faisant appel au technicien de coopérative, au spécialiste de la chambre d'agriculture. De ce fait, le savoir lui échappe, il devient progressivement un opérateur appliquant des recettes élaborées par d'autres, ne tenant pas compte des réalités locales. De la même façon, la spécialisation des productions dans les fermes s'accompagne pour les salariés agricoles d'une grande répétitivité des tâches.

Le métier d'agriculteur change de nature : progressivement, les indicateurs technico-économiques qui évaluent son travail sont de plus en plus déconnectés des réalités liées aux animaux ou aux plantes qu'il s'agit d'élever. Il y a là pour eux une tendance à devenir des fournisseurs de matières premières voire des "moléculteurs" qui modifie la relation au vivant : la plante, l'animal ne sont plus considérés comme le produit fini.

Cette évolution vers une agro-industrie convient bien sûr à une grande part des entrepreneurs agricoles qui sont engagés dans cette voie. Mais beaucoup d'agriculteurs qui sont aussi jugés sur des performances technico-économiques car leur production s'achète également selon ces critères, se sentent frustrés, dépossédés de leur travail qui perd son sens en négligeant le rapport au vivant et à ses capacités.

L'agriculture moderne se caractérise également par une capitalisation croissante des moyens de production permettant de s'affranchir le plus possible du travail manuel, des besoins en main d'oeuvre, suivant en cela l'évolution de la production industrielle. L'investissement matériel permet de s'affranchir des contraintes naturelles (cultures sous abris hors sol, équipements d'irrigation ...) ou demande de s'en affranchir pour être rentabilisé au maximum (équipements coûteux de travail du sol, de récolte ...). Dans ces deux cas, il est difficile de concilier intensification matérielle et travail avec le vivant.

L'agrobiologiste pose comme postulat l'expression maximale des potentialités du sol et du climat dans un cycle cultural. Cela ne peut se faire avec des impasses agronomiques (tassement du sol, rotations appauvries par la spécialisation) ou d'élevage (concentration excessive des animaux) qui sont souvent inévitables dans une logique agro-industrielle.

La performance en "bio" s'obtient par l'observation de la nature. Le choix des

interventions et de leur moment est très important pour leur efficacité et dépend de conditions locales, appréciables par l'agriculteur plus que par un technicien qui n'aurait pas cette connaissance des potentialités et contraintes du milieu. Cela change le rapport au travail : pour l'agriculteur ou le salarié qui reprennent de l'autonomie mais aussi pour le conseiller dont le rôle n'est plus d'apporter une recette applicable telle quelle, mais d'aider l'agriculteur à faire ses choix ou de le former, par exemple, par l'animation de réflexions de groupes.

Il y a donc une différence qualitative en terme de travail entre les pratiques conventionnelles et les pratiques agrobiologiques. La pratique agrobiologique permet aux agriculteurs de se réappropriier un savoir faire qu'ils avaient progressivement perdu au profit de différents techniciens tout au cours du processus historique d'intégration des filières agricoles. Ce constat que revendiquent les agrobiologistes fait partie intégrante de l'intérêt qu'ils portent à leur travail. C'est également cette différence qualitative qui est à l'origine d'une partie du surcroît de travail que l'agriculture biologique nécessite. Nous verrons plus loin que cette différence qualitative se répercute sur les échanges que les agrobiologistes ont avec les conseillers agricoles et que cela nécessite également une approche différente du travail d'encadrement.

212 - Pour l'encadrement

Le supplément de technicité que réclame la production agrobiologique, le risque accru dû aux possibilités plus limitées qu'en conventionnel de rattrapage en cas de maladie ou de problème sanitaire, se répercutent sur la qualité accrue que doit prendre l'encadrement pour les fermes biologiques⁵. De plus, l'approche globale, systémique et transversale de l'exploitation biologique, opposée à une approche verticale et factorielle des exploitations conventionnelles fait également du conseil un métier radicalement nouveau dans les savoirs mis en oeuvre et les relations qui s'instaurent avec les agrobiologistes.

Nombreux sont en effet les agriculteurs pour qui la conversion a été un moyen (et non une motivation, il faut le préciser) de s'affranchir d'une tutelle jugée parfois trop prégnante. La réappropriation des compétences, des savoirs et du savoir-faire par l'agriculteur permet de rééquilibrer des rapports jugés trop souvent insatisfaisants.

La réappropriation de l'ensemble de ces compétences par les agriculteurs a permis l'émergence d'un nouveau mode de transmission, le parrainage, qui est l'occasion de multiplier les échanges entre les agriculteurs biologiques d'une même région. Le rôle du conseiller est également d'organiser ce type d'échange.

Enfin, le manque de références technico-économiques (dû à un manque de moyens pour les élaborer mais également à une difficulté accrue liée à l'extrême diversité des

⁵Pour une approche sociologique des métiers de l'encadrement, se référer aux travaux de Claire Ruault présentés dans la bibliographie.

systèmes de production et des agriculteurs eux-mêmes) rend le métier de conseil beaucoup plus exigeant et plus difficile quant à la compréhension, l'analyse et la diffusion des performances que peut ou que doit obtenir un agriculteur biologique sur son exploitation.

22 - Évaluation d'un gisement d'emplois en amont

L'ensemble des aspects qualitatifs décrits plus haut, tant sur les fermes que pour l'encadrement est indissociable des aspects quantitatifs. Nous verrons dans le chapitre suivant que cela se traduit par un supplément de travail sur les exploitations. Cela se traduit également par des besoins accrus en termes d'encadrement et d'accompagnement des conversions ou de préparation des installations.

221 - L'emploi sur les exploitations

En 1996 on dénombrait 3854 fermes certifiées en production biologique sur l'ensemble du territoire⁶. Elles occupaient une surface agricole utile de 107 494 hectares soit 0,4% de la surface agricole utile totale française. Jusqu'à une période récente, l'évolution de ces chiffres était relativement lente : si au début des années 1980, l'agriculture biologique française faisait figure de leader en Europe, ce n'est plus le cas actuellement, son développement ayant été constant mais faible. Comme nous l'avons vu précédemment, des facteurs tant structurels que conjoncturels liés à l'actualité vont tirer la croissance et permettre un développement rapide de la filière.

Les agrobiologistes ou les agriculteurs motivés par la conversion présentent des caractéristiques qui diffèrent un peu de la moyenne des agriculteurs. Ils sont globalement plus jeunes et leur niveau d'études est généralement plus élevé. Nous vous proposons une typologie des agriculteurs biologiques (de la manière) suivante :

- les "historiques" : des agriculteurs qui sont en "bio" depuis longtemps. Ils font figure de pionniers et n'ont pas attendu que les potentialités de marché se développent pour extensifier leur exploitation et se marginaliser par rapport à un mode de développement dominant ; ils sont également des militants convaincus du mouvement bio ;
- les "scientifiques" : des agronomes, techniciens de l'agriculture qui ont franchi le pas de la production ;
- les "traditionalistes" : ce sont des agriculteurs dont le mode de production était déjà relativement proche de celui défini dans les cahiers des charges bio et pour lesquels la certification est l'occasion de donner de la valeur ajoutée à leur production ;

⁶Pour les chiffres concernant l'agriculture biologique, se référer aux résultats de l'Observatoire économique de l'agriculture biologique présentés en annexe.

- les "écoeurés" : agriculteurs conventionnels qui veulent sortir du schéma investissement - productivité - surendettement ou qui sont alarmés par des problèmes de santé grandissants liés à l'utilisation de produits chimiques ;
- les "opportunistes" qui sont essentiellement attirés par les possibilités d'augmentation de revenus liés à la valeur ajoutée supplémentaire qu'apporte la certification bio.

Des motivations donc très diverses pour pratiquer l'agriculture biologique. Toutes sont à prendre en compte. Il est évident que si la filière doit prendre un essor considérable, les motivations opportunistes à caractère économique risquent de prendre le pas sur des motivations d'ordre plus philosophiques et militantes. Cette dilution de l'idéalisme dans l'économique sera en fin de compte difficile à éviter. A cet égard il faut rester conscient et vigilant afin d'éviter au maximum toute perte d'identité qui ne pourrait être que préjudiciable à la pérennité du mouvement. L'agriculture biologique est fondamentalement reliée à une éthique et c'est ce qui en fait sa pertinence vis-à-vis du consommateur. Les reconversions opportunistes pour motif économique doivent être soigneusement encadrées. D'une part, elles ne sont pas toujours fiables dans le temps car la pratique agrobiologique exige des motivations tout autre. D'autre part, le contenu et la qualité des produits biologiques sont indissociables de l'éthique. C'est ce qui en fait sa force car son développement s'appuie sur des bases solides, c'est aussi ce qui fait sa fragilité car le dévoiement des principes de base rendrait son développement difficilement maîtrisable.

2211 - Évolution du nombre d'exploitations

Jusqu'à une période récente, le développement de la filière agrobiologique était relativement faible. A cet égard, la France a accumulé des retards qui sont en passe d'être comblés depuis deux ans. Ainsi, en 1997 les surfaces en conversion seront plus du double de ce qu'elles étaient en 1993. En ce qui concerne le nombre d'exploitations, la croissance relativement faible de ces dernières années est oubliée. Les conversions se multiplient pour faire face à la demande croissante en produits biologiques. Cette tendance, avalisée par les opérateurs et les experts, est en train de devenir une tendance lourde : selon toute vraisemblance, les schémas récents devraient se reproduire dans les années à venir.

Le décollage actuel de la filière agrobiologique est un phénomène récent. Il est consécutif à un appel du marché, c'est-à-dire à une augmentation de la demande des consommateurs liée à l'actualité inquiétante du secteur agro-alimentaire. Il est lié également à l'émergence de la grande distribution dans la filière. De plus, côté offre, la croissance est permise par le fait que beaucoup d'agriculteurs qui franchissent le pas de la production agrobiologique sont des "traditionalistes" : pour eux, le coût d'entrée sur le marché est faible, ils constituent dans l'immédiat un réservoir important pour la croissance mais ceci n'est qu'un phénomène transitoire. Cette croissance ne pourra se poursuivre longtemps dans les conditions actuelles car le potentiel constitué par les agriculteurs "traditionalistes" finira par se tarir. De ce fait, le développement soutenu de la filière ne pourra être possible sans volonté politique forte qui doit se traduire dans les faits par, notamment, un système d'aides accrues et mieux adaptées.

Tableau 1 : Évolution du nombre d'exploitations et des surfaces en conversion

| Année | 1993 | 1995 | 1996 | 1997 |
|------------------------|--------|--------|--------|--------|
| nombre d'exploitations | 3 231 | 3 538 | 3 854 | 5 000 |
| surfaces en conversion | 20 873 | 27 397 | 29 590 | 40 000 |

Source : Observatoire économique de l'agriculture biologique, 1997

1997 : estimation FNAB

Pour tenter d'anticiper le développement de la filière, trois hypothèses de croissance seront prises en compte. Ces hypothèses sont reprises du rapport d'Alain Riquois, elles ont été présentées dans la précédente partie. L'hypothèse haute retient un nombre annuel de conversions de 3200, ce qui devrait aboutir en 2002 à un quintuplement des surfaces en bio, soit 4% de la surface agricole nationale. Le scénario central (hypothèse moyenne) retient un nombre de conversions annuel plus modeste : 2200. Selon cette hypothèse, la surface en bio sera multipliée par quatre d'ici 2002 totalisant 3% de la surface totale. Enfin, une hypothèse plus pessimiste (hypothèse basse) et qui va plus dans le sens d'une extrapolation des tendances passées, table sur 1200 conversions annuelles, ce qui donnerait en fin de compte 2% de la SAU en bio en 2002.

Notons que les chiffres disponibles pour le deuxième trimestre 1997 semblent accrédi- ter une tendance située entre l'hypothèse haute et l'hypothèse moyenne. Notons enfin que la pérennisation de cette tendance ne sera possible que si deux types de conditions sont satisfaites :

- satisfaction et augmentation de la demande par le développement des filières courtes (vente directe, coopératives bio, supérettes spécialisées) et longues (grandes et moyennes surfaces) de commercialisation;
- accompagnement de la croissance par un développement équilibré des filières en termes :
 - d'encadrement
 - d'accompagnement des conversions
 - de volonté politique
 - d'harmonisation européenne d'une réglementation privilégiant la qualité
 - développement des soutiens spécifiquement bio.

Tableau 2 : Estimation du nombre d'exploitations (1998-2002)

| | 1998 | 1999 | 2000 | 2001 | 2002 |
|-------------------|------|-------|-------|-------|-------|
| Hypothèse haute | 7200 | 10400 | 13600 | 16800 | 20000 |
| Hypothèse moyenne | 6200 | 8400 | 10600 | 12800 | 15000 |
| Hypothèse basse | 5200 | 6400 | 7600 | 8800 | 10000 |

Source : Alain Riquois, 1997

On peut raisonnablement estimer que dans cinq ans, le nombre d'exploitations biologiques sera compris entre 15 000 et 20 000.

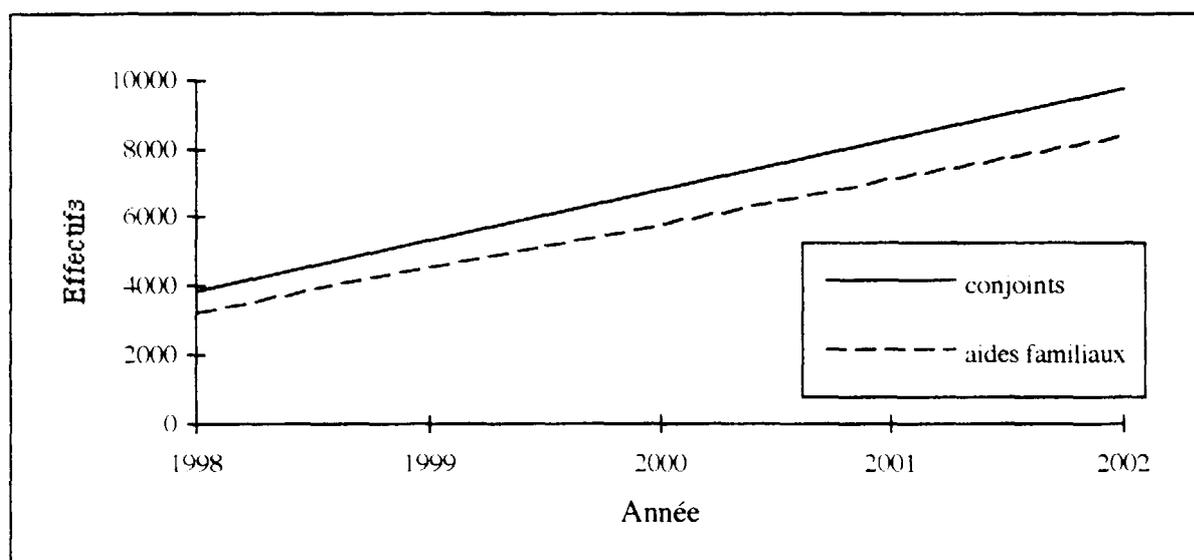
2212 - Main d'oeuvre familiale et salariat

22121- Main d'oeuvre familiale

Il n'y a pas actuellement de chiffres disponibles sur la ventilation des actifs dans l'agriculture biologique. A cet égard, les bases de données habituellement utilisées ne sont pas exploitables, puisqu'elles fonctionnent par sondage : les agrobiologistes qui y sont intégrés ne seraient pas suffisamment nombreux pour être valorisables sous forme d'échantillon.

On peut cependant, à partir d'hypothèses de conservation des structures, estimer la main d'oeuvre familiale occupée dans l'agriculture biologique et extrapoler ces chiffres en fonction des trois hypothèses de croissance que nous avons retenues.

Graphique 1 : Estimation de la main d'oeuvre familiale dans l'agriculture biologique (hypothèse haute)



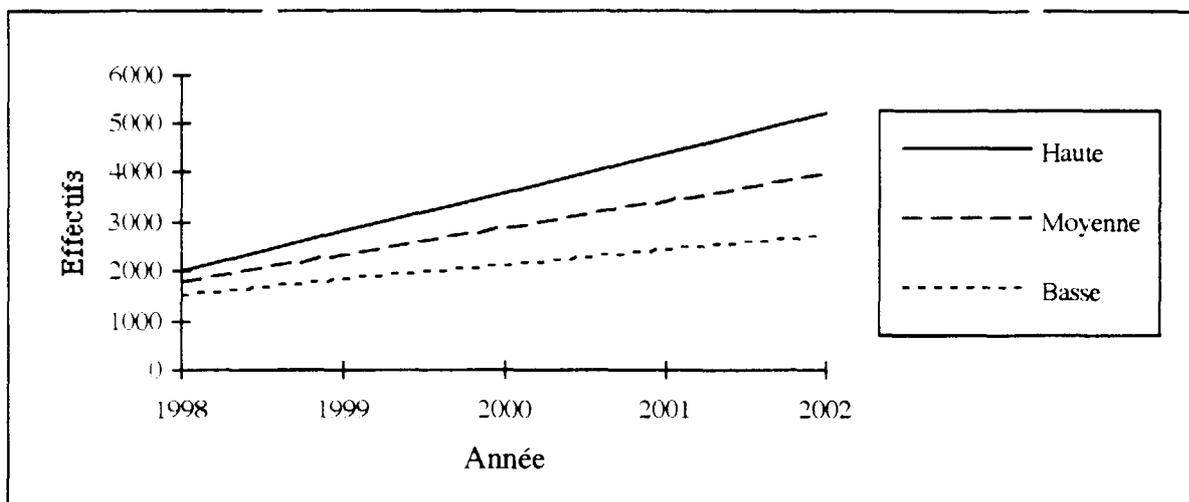
La main d'oeuvre familiale occupée par l'agriculture biologique peut être estimée à l'horizon 2002 entre 10 000 et 18 000 personnes.

22122- Salariat

Les enquêtes auprès des structures régionales d'agriculteurs biologiques nous indiquent que des besoins d'embauches de salariés au sein des exploitations se font clairement sentir. S'il est difficile de chiffrer actuellement ces besoins insatisfaits, on se contentera de noter qu'ils existent et que le nombre d'UTA employées dans

l'agriculture biologique devrait être plus important qu'il ne l'est dans l'état actuel de développement de la filière. D'ores et déjà, on peut estimer l'évolution du potentiel d'emploi salarié dans l'agriculture biologique en fonction des hypothèses de croissance.

Graphique 2 : Estimation du salariat permanent dans l'agriculture biologique en fonction des hypothèses retenues.



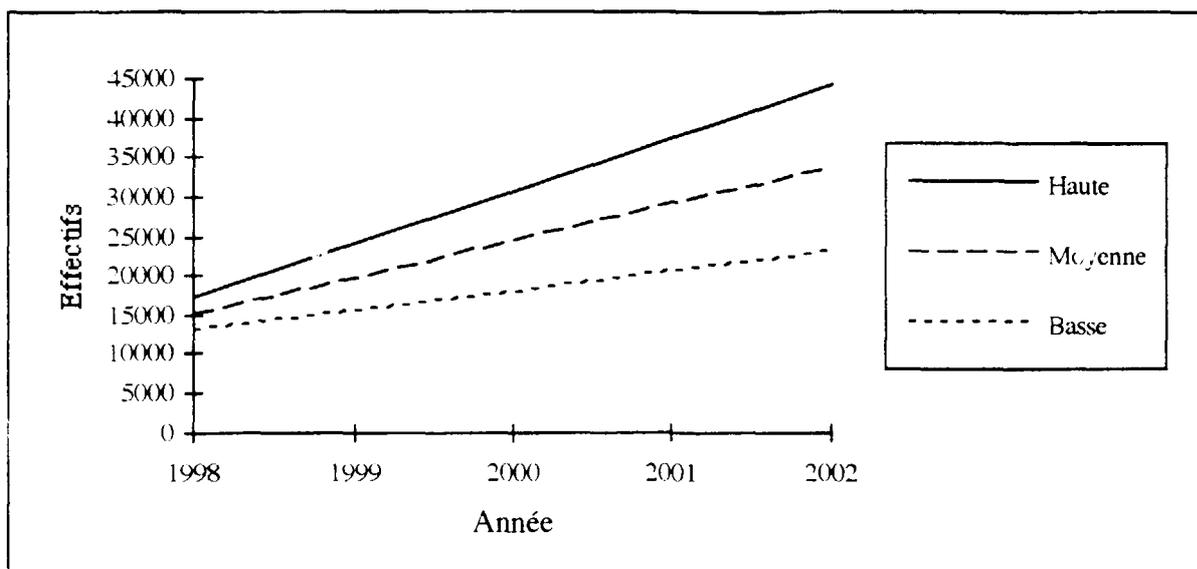
Le potentiel d'embauche de personnes salariées à titre permanent dans l'agriculture biologique peut ainsi être estimé entre 2500 et 5000 personnes dans les cinq ans à venir.

2213 - Synthèse : évolution des effectifs en production dans l'agriculture biologique

On estime donc que en 2002, le nombre de personnes occupées par la production en agriculture biologique sera compris entre 25 000 et 45 000 personnes, en fonction de la croissance réalisée par la filière.

Il y a ici aussi un gisement d'emplois qui pourrait être développé par une politique d'aides davantage liée au nombre d'actifs qu'à la surface. Il s'agit également essentiellement d'un transfert d'emplois de l'agriculture conventionnelle vers l'agriculture biologique dont une grande part est constituée d'emplois antérieurement menacés par l'évolution des structures agricoles modernes.

Graphique 3 : Estimation des effectifs dans l'agriculture biologique



222 - Encadrement de la production

2221 - Évaluation qualitative des besoins

22211 - Technicien - animateur de filière

Un effort d'organisation et de structuration de la filière reste à faire, effort qui demande des moyens humains conséquents. Ce besoin d'organisation et d'animation répond à cinq objets :

- la liaison et l'information entre tous les acteurs de la filière;
- la coordination des actions ;
- le recensement des besoins des acteurs de la filière ;
- l'élaboration de référentiels techniques
- l'amélioration de la communication à tous les niveaux de la filière et notamment par des actions de sensibilisation permettant de faciliter les conversions.

22212 - Accompagnement des conversions

Dans bien des cas la conversion représente pour l'agriculteur une véritable révolution personnelle, technique et économique. En effet, d'une part, tous les circuits d'approvisionnement, de commercialisation ou d'encadrement technique changent. D'autre part, la prise en compte, au niveau même de l'exploitation, de toutes les externalités dans une approche holistique est quelque chose de nouveau pour l'agriculteur. Enfin, l'aspect même des champs est bouleversé du fait de la non

utilisation de pesticides et d'engrais chimiques. Pour l'agriculteur, c'est un seuil tant qualitatif que psychologique qu'il faut franchir et des habitudes acquises de longue date qu'il faut modifier. Ce sont ces bouleversements qu'il s'agit d'accompagner pour qu'ils se déroulent dans les meilleures conditions possibles de faisabilité technique et de viabilité économique.

L'accompagnement à la conversion demande également des moyens humains accrus. Les postes à créer répondent à quatre fonctions :

- l'accompagnement technique et méthodologique des projets, dans l'optique d'une mise en cohérence de ceux-ci avec les dynamiques territoriales ;
- la prise en compte des enjeux environnementaux, sociaux et économiques des projets, par tous les acteurs actuels et potentiels de la filière;
- l'amélioration des outils relais d'information des consommateurs ;
- la formation.

Il y a donc un double effort, de formation des nouveaux acteurs et de structuration des filières, à effectuer.

2222 - Évaluation quantitative des besoins

En 1996, l'encadrement de la production biologique française, tant au niveau départemental que régional, était assuré par 67,9 postes équivalent plein temps. Ce chiffre est jugé par les professionnels et les experts comme notoirement insuffisant. Cela ne permet en effet d'assurer ni l'encadrement des agrobiologistes déjà en production, ni la prise en charge des conversions et des installations de nouveaux agriculteurs. Enfin, l'accompagnement économique, la commercialisation dans des circuits spécifiquement biologiques et l'organisation efficace de la filière sont freinés par ce manque d'effectifs.

2221 - Techniciens - animateurs de filière

a - Satisfaction des besoins existants

Il existait, en 1996, 67,9 postes équivalents plein temps pour un total de 3854 fermes, soit environ 57 fermes par technicien existant, ce qui ne permet pas de faire un travail qualitatif suffisant. Les enquêtes auprès des structures régionales d'agriculteurs biologiques en décembre 1997 nous montrent que ce nombre n'est pas satisfaisant pour répondre aux besoins actuels de la filière. Il en ressort que les besoins non satisfaits sont de l'ordre de 160 postes à plein temps soit environ deux fois et demie plus que les effectifs existants.

b - Accompagnement de la croissance

Il est probable que la croissance de la filière induise une croissance des besoins en encadrement moins que proportionnelle. En effet, les mécanismes mis en place

progressivement impliqueront des économies d'échelle au niveau de l'animation économique de la filière. Nous prendrons donc comme hypothèse que les besoins en postes nouveaux seront moitié moindres chaque année par rapport à l'année précédente à condition que ceux de l'année de référence soit pleinement satisfaits. D'autre part, et pour les mêmes raisons, les besoins en encadrement devraient être peu différents selon l'hypothèse de croissance de la filière retenue. Cela nous donne pour les années à venir l'évaluation suivante en fonction des trois hypothèses H2, H1 et H0 :

Tableau 3 : Évaluation des besoins en techniciens - accompagnateurs de filière

| Année | 1998 | 1999 | 2000 | 2001 | 2002 | Total |
|-------------------|------|------|------|------|------|-------|
| hypothèse haute | 180 | 90 | 45 | 23 | 12 | 350 |
| hypothèse moyenne | 160 | 80 | 40 | 20 | 10 | 310 |
| hypothèse basse | 140 | 70 | 35 | 17 | 8 | 270 |

En tout état de cause, c'est entre 270 et 350 emplois de techniciens d'animation de filière qu'il sera nécessaire de créer dans les cinq années à venir.

22222 - Accompagnement des conversions

L'accompagnement des conversions est un travail très spécifique, il comprend un effort pédagogique, des études de faisabilité technique et des études de viabilité économique. C'est donc un travail de fond assez lourd et pour qu'il se fasse dans les meilleures conditions, il faut compter par conversion ou par installation au minimum quatre jours d'appui technique et quatre jours d'appui professionnel. Ces huit jours de travail par conversion impliquent la possibilité pour un technicien d'accompagner chaque année trente conversions (2000 heures de travail annuel divisées par 64 heures que nécessite chaque conversion). Ce chiffre n'est pas susceptible de baisser substantiellement à la suite de montées en charge ou d'économies d'échelles.

a - Satisfaction des besoins existants

La consultation des groupements régionaux d'agriculture biologique nous a permis d'évaluer la demande insatisfaite en ce qui concerne l'accompagnement des conversions. L'agrégation de ces demandes au niveau national nous indique que ces besoins sont actuellement de l'ordre d'une soixantaine de postes à temps plein.

b - Accompagnement de la croissance

Les hypothèses retenues nous indiquent trois rythmes annuels de conversions à considérer. Il en découle à chaque fois des besoins récurrents :

Tableau 4 : Évaluation des besoins en techniciens d'accompagnement de conversion

| Hypothèse de croissance | Besoins non satisfaits | Rythme annuel de conversions | Accompagnement de la croissance | Total |
|-------------------------|------------------------|------------------------------|---------------------------------|------------|
| hypothèse haute | 60 postes | 3200 | 107 postes | 167 postes |
| hypothèse moyenne | 60 postes | 2200 | 75 postes | 135 postes |
| hypothèse basse | 60 postes | 1200 | 40 postes | 100 postes |

L'accompagnement des reconversions nécessitera donc la création de 100 à 170 postes de techniciens spécialisés.

22223 - Synthèse des besoins d'encadrement de la production

Au total, l'animation, l'encadrement et l'accompagnement de la filière auront besoin, pour être assurés dans de bonnes conditions, de 370 à 520 créations de postes équivalent plein temps.

Une partie de ces besoins, c'est-à-dire l'accompagnement des conversions, sera directement proportionnelle à la croissance de la filière. Cela signifie que s'ils restent insuffisamment satisfaits une croissance équilibrée de la filière sera difficile à réaliser. On peut même dire que dans le cas de techniciens d'accompagnement des conversions, la croissance suivra la création des emplois et qu'il y aura un effet d'entraînement réciproque permanent entre emplois créés et à créer et nombre de conversions.

La partie la plus importante des besoins ne sera pas, paradoxalement, proportionnée à la croissance. Des besoins de structure seront nécessaires, que l'activité soit moyenne, forte ou très importante. Leur satisfaction est donc tout aussi primordiale que celle de l'accompagnement des conversions.

Tableau 5 : Synthèse des besoins en encadrement de la production à l'horizon 2002

| Hypothèse de croissance | Encadrement filière | Encadrement conversions | Total |
|-------------------------|---------------------|-------------------------|------------|
| hypothèse haute | 350 postes | 167 postes | 517 postes |
| hypothèse moyenne | 310 postes | 135 postes | 445 postes |
| hypothèse basse | 140 postes | 100 postes | 350 postes |

223 - Évaluation des besoins pour le contrôle et la certification

Les agriculteurs biologiques sont contrôlés obligatoirement une fois par an et une fois tous les cinq ans de manière inopinée. C'est donc en moyenne 1,2 fois par an qu'un agriculteur est contrôlé. Sachant qu'un contrôleur peut effectuer 250 contrôles par an, il y a là un gisement, certes limité, directement proportionnel au nombre d'agriculteurs existants : un contrôleur pour environ 210 producteurs.

Les hypothèses que nous avons retenues nous donnent les projections suivantes en ce qui concerne le contrôle de la production :

Tableau 6 : Besoins en moyens humains pour le contrôle et la certification de la production

| | 1998 | 1999 | 2000 | 2001 | 2002 |
|-------------------|------|------|------|------|------|
| Hypothèse haute | 39 | 54 | 69 | 84 | 100 |
| Hypothèse moyenne | 34 | 44 | 55 | 65 | 76 |
| Hypothèse basse | 29 | 35 | 40 | 46 | 52 |

Le développement de l'agriculture biologique nécessitera l'embauche d'une petite centaine de contrôleurs.

Cette évaluation est cependant susceptible d'être revue à la hausse pour les raisons suivantes :

- actuellement, les agrobiologistes font encore pour la plupart partie des pionniers. Ils sont motivés et sérieux. A cet égard, le contrôle est nécessaire mais il est pour une bonne part préventif.
- dans le cadre d'un fort développement de la production, le contrôle doit nécessairement évoluer de façon qualitative c'est à dire se renforcer et donc nécessiter des moyens humains accrus.

Enfin, la nécessité est fortement ressentie de l'harmonisation des plans de contrôle afin d'éviter toute forme de distorsion de concurrence qu'un différentiel qualitatif du contrôle pourrait occasionner.

Résumé

Le travail sur les fermes et l'encadrement par des conseillers présentent pour l'agriculture biologique des spécificités qui lui sont propres et qui sont pour ceux qui les pratiquent l'occasion d'une réévaluation qualitative de leurs activités. Cela concerne un supplément de technicité ou de connaissances agronomiques pour les techniciens d'encadrement, un apprentissage d'un fonctionnement alternatif pour les animateurs filière. Cette réappropriation des savoirs et du savoir-faire est une source d'emploi supplémentaire.

La croissance annoncée de la filière agrobiologique permettra d'occuper sur les fermes dans le futur 30 000 à 40 000 personnes, en fonction du degré et de l'ampleur de la croissance. Le gisement d'emploi constitué par la production agricole proprement dite est donc relativement important. Il est principalement constitué par des agriculteurs qui trouvent dans la conversion un moyen de mettre en cohérence leur philosophie et leurs pratiques mais également un moyen de pérenniser à terme et de manière durable leur emploi sur l'exploitation.

L'encadrement constitue également un gisement d'emplois non négligeable. Il est de deux natures puisqu'en l'occurrence des besoins insatisfaits ont clairement été mis à jour. Une fois ces besoins satisfaits, la croissance de la filière engendrera **un potentiel d'emplois dans l'encadrement d'environ 350 à 500 postes**.

Enfin, le contrôle est également une source de nouveaux emplois à considérer, même si son ampleur est relativement faible (une centaine de postes).

Troisième partie : approche comparative

- 31 - Essai d'une comparaison globale : l'exemple de la Bretagne
 - 311 - Comparaison en Bretagne des niveaux d'emplois
 - 312 - Validité de la comparaison
 - 32 - Comparaison d'utilisation de la main d'oeuvre pour quelques productions
 - 321 - Comparaison des résultats technico-économiques en fruits et légumes.
 - 322 - Bilan financier d'un système viticole
 - 323 - Comparaison de coût de production du chasselas
 - 33 - Comparaison d'utilisation de la main d'oeuvre pour quelques systèmes d'exploitation
 - 331 - En Bretagne
 - 332 - Dans les Pays de la Loire
- Résumé

On a vu précédemment une première approche d'un gisement d'emplois en agriculture biologique. Outre les possibles installations, ce gisement constitue plus une conservation et une réallocation d'emplois d'un secteur à l'autre. Il constitue également une pérennisation des emplois existants souvent ressentis comme menacés. Enfin, cette préservation d'emplois a pour corollaire un ancrage territorial accru et permet ainsi de fixer la valeur ajoutée sur un territoire donné. En ce sens, l'agriculture biologique est également productrice d'emplois.

La comparaison que nous tenterons ici de faire entre agriculture conventionnelle et agriculture biologique n'a d'autres prétentions que de démontrer au travers d'exemples, certes partiels mais parlants, qui sont à notre disposition, que l'agriculture biologique, pour une même production donnée, est plus pourvoyeuse d'emplois que l'agriculture conventionnelle. Ce supplément de travail tient notamment à des différences qualitatives importantes qui ont été présentées dans le chapitre précédent. Elle tient également à la volonté, sans cesse réaffirmée, des agriculteurs biologiques de préserver un contenu social dans leurs pratiques quotidiennes. Elle tient, enfin, à l'impossibilité d'externaliser un certain nombre de coûts qui sont à l'origine de la différence entre les produits biologiques et les produits conventionnels. Rappelons ici que tant que ce différentiel existera, il sera possible pour l'agriculture biologique d'employer plus de travail en production et d'assurer un niveau de qualité que revendiquent les producteurs.

31 - Essai d'une comparaison globale : l'exemple de la Bretagne

Les données sur l'emploi disponibles sur les exploitations agricoles dans les bases de données ministérielles sont établies par sondage. Il est procédé à un échantillonnage représentatif dans lequel les exploitations biologiques sont intégrées. Il n'est cependant pas possible de croiser les critères d'emplois avec les exploitations biologiques, l'échantillon n'étant pas suffisamment important pour qu'il ait une validité statistique. On ne peut donc pas utiliser ces bases de données de manière correcte pour déterminer les volumes et la ventilation de l'emploi en agriculture biologique.

Cependant, il est possible d'utiliser des études partielles ou régionales. Leur généralisation pose des problèmes évidents, les structures régionales étant par trop disparates, mais cela peut nous donner des indications de tendance qui pourront être généralisées, les précautions d'usage ayant été prises.

Ainsi, l'Observatoire de l'agriculture biologique de Bretagne a pu, par enquête, recueillir des chiffres intéressants sur l'emploi. La validité statistique de ces données est certaine, puisque les résultats portent sur 83% des fermes certifiées en agrobiologie. Ainsi, il est possible pour la Bretagne de comparer l'emploi dans l'agriculture conventionnelle et l'agriculture biologique.

311 - Comparaison en Bretagne des niveaux d'emplois

Tableau 7: Comparaison de l'emploi en Bretagne

| | Agriculture Biologique | Agriculture Conventioneerelle |
|------------------------|------------------------|-------------------------------|
| Nombre d'exploitations | 347 | 62 000 |
| SAU (Ha) | 8431 | 1 833 000 |
| UTA | 544 | 89 100 |
| UTA par hectare | 0,0645 | 0,0486 |

Sources : Observatoire de l'agriculture biologique en Bretagne
Agreste

En Bretagne, l'agriculture biologique emploie par unité de surface 33% d'UTA supplémentaire que l'agriculture conventionnelle. Un calcul rapide nous permet d'imaginer que si la Bretagne était entièrement cultivée selon les méthodes biologiques, le nombre d'UTA serait de 118 272, soit environ 30 000 de plus qu'actuellement. Précisons simplement que ce calcul n'a qu'une valeur d'exemple : il n'est pas envisageable aujourd'hui de généraliser l'agriculture biologique.

312 - Validité de la comparaison

Cette comparaison présente quelque validité à condition de considérer que les structures de l'agriculture biologique et de l'agriculture conventionnelle sont relativement semblables. Or, comme nous le verrons plus loin, ceci n'est pas nécessairement le cas. On peut cependant considérer que sur cette région, ayant une structure de production propre, l'agriculture biologique emploie par unité de surface environ un tiers de personnes en plus que l'agriculture conventionnelle. Il n'est pas question ici de faire pour hypothèse (ou d'avoir pour objectif) la généralisation de l'agriculture biologique à l'échelle d'une région ou du pays entier.

Il faudrait, pour affiner la comparaison, pouvoir évaluer soit par OTEX (orientation technico-économique des exploitations) soit par CDEX (classe de dimension économique des exploitations). Or nous verrons par la suite qu'il est difficile de mettre en parallèle des exploitations très spécialisées d'un côté et des exploitations qui tendent vers la non spécialisation et l'autonomie de l'autre. La comparaison par atelier présente également des difficultés. En effet, d'une part nous aurons des ateliers qui représentent la quasi totalité de l'exploitation et qui fonctionnent de manière autonome vis-à-vis du reste de l'exploitation, d'autre part, des ateliers imbriqués dans l'ensemble des activités de l'exploitation et dont le fonctionnement fait en sorte que c'est l'exploitation dans son entier qui doit être pris comme un système le plus autonome possible. Il y a là deux conceptions de l'exploitation agricole qui s'opposent. C'est la volonté propre des agriculteurs biologiques de pratiquer l'agriculture autrement. C'est également la conséquence de la nécessité en agriculture biologique de

prendre l'exploitation comme un système global.

En dépit de ces difficultés, nous présenterons les comparaisons qui ont été faites entre les deux types d'agriculture.

32 - Comparaison d'utilisation de la main d'oeuvre pour quelques productions

Des calculs et des recherches de références technico-économiques ont été faits dans le sens d'une comparaison, par type de production, entre l'agriculture biologique et l'agriculture conventionnelle. Il s'agit là de comparaison entre des mêmes productions selon deux types de pratiques différentes et non entre des systèmes d'exploitation. Il s'agit d'exemples théoriques, validés par la connaissance de la pratique, et non d'enquêtes spécifiques.

321 - Comparaison des résultats technico-économiques en fruits et légumes.

Cette comparaison a été réalisée par les membres du CIVAM Agrobio 47 (Lot et Garonne) dans le but de montrer la difficulté de la période de conversion : pendant cette période, les coûts sont élevés du fait de la différence des modes de culture, la valorisation est moindre du fait de la vente dans les circuits conventionnels. Les résultats présentent trois modalités : la production en conventionnel, la production pendant la période de conversion et la production en biologique. Nous reprendrons ici la première et la troisième modalité afin de montrer les différences qui existent entre la production biologique et la production conventionnelle.

La production de fruits et légumes biologiques nécessite dans cet exemple moins de main d'oeuvre par unité de surface pour les récoltes, étant donnée la baisse des rendements. L'augmentation de la main d'oeuvre tient au désherbage et au binage. Globalement, ces variations ne s'équilibrent pas et, en moyenne et par unité de production l'agriculture biologique demande 30% de main d'oeuvre en plus par rapport à l'agriculture conventionnelle. Ce chiffre n'est bien entendu qu'une indication, il existe de grandes disparités selon les types de production.

Tableau 8 : Comparaison des rendements et des coûts en main d'œuvre pour quelques productions

| Type de production | Écarts de rendement | Part prise par la main d'œuvre dans l'augmentation des coûts | Besoins accrus en main d'œuvre |
|-------------------------|---------------------|--|--------------------------------|
| Ail | 77% | 25,1% | + 07% |
| Carottes | 71% | 44,5% | + 95% |
| Courgettes | 73% | 20,7% | + 11% |
| Fraises | 84% | 84,7% | + 13% |
| Poireaux | 80% | 19,6% | + 07% |
| Pommes de terre | 79% | 20,3% | + 52% |
| Tomates de plein champ | 75% | 27,0% | + 27% |
| Tomates en tunnel froid | 75% | 41,5% | + 23% |
| Pommes | 60% | 41,9% | + 49% |
| Prune d'ente | 75% | 30,2% | + 14% |
| Moyenne | 75% | 35,5% | + 29% |

Source : d'après CIVAM Agrobio 47, 1997

Ces exemples nous permettent également de montrer que, pour ces productions, la main d'œuvre participe pour un peu plus d'un tiers à la formation du coût supplémentaire des produits biologiques.

Il faut néanmoins rester très prudent sur ce type de comparaison, étant données les différences importantes entre les deux modes de production. Ce tableau ne tient, en effet, pas compte d'un certain nombre d'aspects qualitatifs sur la main d'œuvre, aspects qui se traduisent par un coût de travail supplémentaire passé sur l'exploitation.

322 - Bilan financier d'un système viticole

Les calculs théoriques suivants ont été effectués pour un vin commercialisé en vrac dans une qualité de vin de pays (Languedoc Roussillon).

Tableau 9: Comparaison des bilans financiers en viticulture⁷

| | Agriculture conventionnelle | Conversion | Agriculture biologique |
|-----------------------------------|-----------------------------|------------------|------------------------|
| Produit brut / ha | 29 750 | 22 750 | 32 500 |
| Rendement | 85 hl/ha | 65 hl/ha | 65 hl/ha |
| Prix de vente | 350 F/hl | 350 F/hl | 500 F/hl |
| Charges opérationnelles / ha | 15 100 F/ha | 18320 F/ha | 18320 F/ha |
| Approvisionnements | 3700 F/ha | 3730 F/ha | 3730 F/ha |
| Main d'œuvre avant récolte | 6810 F/ha | 9520 F/ha | 9520 F/ha |
| Frais de mécanisation avant | 1840 F/ha | 2320 F/ha | 2320 F/ha |
| Frais de récolte mécanique | 2750 F/ha | 2750 F/ha | 2750 F/ha |
| Marge brute / ha | 14650 F/ha | 4430 F/ha | 14180 F/ha |

Source : DEPSE, 1997

Là encore, la différence d'utilisation de main d'oeuvre entre une production conventionnelle et la même production biologique est importante. Les écarts dans cet exemple sont d'environ 40%.

323 - Comparaison de coût de production du chasselas

Les chiffres présentés ci dessous sont réalisés pour un rendement de 12 000 kg par hectare en conventionnel et de 8 000 kg par hectare pour la production biologique de raisin de table. Ils comprennent la main d'oeuvre de conditionnement mais pas l'emballage proprement dit. Pour cette production, la main d'oeuvre supplémentaire est rendue nécessaire par le travail du sol qui demande plus de temps, par le désherbage (manuel ou mécanique) qui ne s'effectue pas en production conventionnelle et par la nécessité de traitements biologiques supplémentaires qui sont coûteux en main d'oeuvre. De plus, il faut savoir que le botrytis n'est pas traité en "bio" et qu'il peut occasionner des pertes importantes (de 30 à 40 %) selon les conditions climatiques donc moduler fortement les chiffres présentés ci dessous. Enfin, la maturité des raisins biologiques étant plus progressive et leur conservation aléatoire, il faut faire plusieurs passages pour la cueillette.

⁷Voir DEPSE, 1997

Tableau 10 : Comparaison en francs par kilo du coût de production du chasselas (raisin de table)

| FF/kg | Conventionnel | Biologique | Différence |
|---------------------|---------------|-------------|--------------|
| Engrais | 0,08 | 0,29 | + 258% |
| Traitements | 0,36 | 0,70 | + 97% |
| Main d'œuvre | 4,10 | 6,45 | + 57% |
| Mécanisation | 0,70 | 1,50 | + 114% |
| Amortissement | 0,19 | 0,28 | + 50% |
| Charges de | 0,69 | 1,04 | + 50% |
| Total | 6,12 | 10,26 | + 68% |

Source : FR/FD CIVAM, 1997

Sur cet exemple, le supplément de main d'oeuvre par unité de produit est de 57%. De plus, la main d'oeuvre participe pour 38% à l'augmentation du coût lié à la production biologique.

33 - Comparaison d'utilisation de la main d'oeuvre pour quelques systèmes d'exploitation

La définition des OTEX (orientations technico-économique des exploitations) est le reflet de la spécialisation de plus en plus affirmée des exploitations agricoles conventionnelles : il est possible, sur certaines parcelles, de voir se succéder les mêmes cultures d'une année sur l'autre. Ainsi, une exploitation est considérée comme spécialisée dans tel ou tel type d'orientation à partir du moment où celle-ci réalise plus des deux tiers de la marge brute standard liée à l'exploitation. D'une manière générale, il n'est pas facile de réutiliser cette classification pour les exploitations biologiques (même s'il est souhaitable de s'en inspirer) étant donné que leur degré de spécialisation est, par vocation, extrêmement faible (sauf dans des cas particuliers : vigne, maraîchage). De plus, l'appareil statistique propre à l'agriculture biologique est, faute de moyens, fort peu développé. Il n'est opérationnel que dans la région Bretagne d'où des résultats globaux peuvent être analysés. D'autre part, une étude partielle sur les élevages bovins (laitiers et viande) a été faite dans les Pays de la Loire. Malgré ces réserves d'ordre méthodologique, nous présentons les chiffres disponibles.

Les tableaux qui suivent présentent la surface moyenne des exploitations, le nombre d'UTA par ferme et le nombre d'UTA par unité de surface. Le rapport au nombre de fermes représente, pour un même système, l'augmentation (ou la diminution) d'utilisation de la main d'oeuvre par exploitation entre les modes de production biologique et conventionnel. Le rapport à la surface est le même ratio appliqué aux UTA par unité de surface. Ainsi, pour les élevages bovins lait en Bretagne, on trouve 6,39 % de main d'oeuvre en plus sur les fermes biologiques et, celles-ci étant de

dimension supérieure, 19% en moins par unité de surface.

331 - En Bretagne

Tableau 11 : Comparaison d'utilisation de la main d'oeuvre pour quelques orientations de production

| | Biologique | | | Conventionnel | | | Rapport au Nb de fermes | Rapport à la surface |
|------------------|----------------------|-------------|-----------|----------------------|-------------|-----------|-------------------------|----------------------|
| | Surface moyenne (ha) | UTA / ferme | UTA / SAU | Surface moyenne (ha) | UTA / ferme | UTA / SAU | | |
| Bovins lait | 51,00 | 1,812 | 0,036 | 38,83 | 1,703 | 0,044 | +6,39% | -19,00% |
| Bovins viande | 42,61 | 1,316 | 0,031 | 14,39 | 0,729 | 0,051 | +80,60% | -38,99% |
| Maraîchage | 2,40 | 2,842 | 1,182 | 9,58 | 3,710 | 0,387 | -23,38% | +205,41% |
| Volaille chair | 25,18 | 1,909 | 0,076 | 10,03 | 1,440 | 0,144 | +32,61% | -47,20% |
| Volaille ponte | 8,44 | 1,344 | 0,159 | 14,22 | 2,597 | 0,183 | -48,25% | -12,80% |
| Ovins Caprins | 24,74 | 1,389 | 0,056 | 7,91 | 0,383 | 0,048 | +262,61% | +15,95% |
| TOTAL* | 31,34 | 1,830 | 0,058 | 27,75 | 1,390 | 0,050 | +31,60% | +16,52% |
| Moyenne** | 24,29 | 1,567 | 0,065 | 29,56 | 1,437 | 0,049 | +9,05% | +32,65% |

Source : FRAB 1997, enquête structures 1995

Les surfaces moyennes sont celles affectées à l'atelier de production.

*Total des systèmes ci dessus

**Moyenne pour la Bretagne

Ce tableau complète et explique celui, plus général, sur la Bretagne présenté au paragraphe 311 de ce chapitre. Il nous indiquait que, en moyenne, l'agriculture biologique bretonne utilise par unité de surface un tiers de main d'oeuvre en plus que l'agriculture conventionnelle. La moyenne d'utilisation supplémentaire de main d'oeuvre des systèmes d'exploitation présentés ici n'est que de 16% : cela montre que les cultures qui n'y figurent pas (notamment les grandes cultures et les légumes de plein champ) sont d'autant plus utilisatrices de travail. Il est vrai que, inversement, elles se pratiquent sur des surfaces moins grandes qu'en conventionnel, ce qui explique cette différence. En effet, si la moyenne des surfaces des systèmes d'exploitation présentés ici est supérieure aux cultures équivalentes pratiquées en conventionnel, les exploitations biologiques, prises dans leur ensemble, ont une surface légèrement inférieure à celle des exploitations conventionnelles (24 hectares contre 29,5). Enfin, et sur les systèmes d'exploitation présentés ci-dessus, le nombre

d'UTA employées par ferme sur les exploitations biologiques est supérieur de 30% à celles employées sur les fermes conventionnelles, ce qui confirme l'ensemble des résultats présentés précédemment.

Par ailleurs, les résultats présentés ici sont très hétérogènes, il s'agit d'expliquer pourquoi.

Pour les élevages bovins, trois phénomènes expliquent qu'il y ait plus de main d'oeuvre par ferme mais moins par unité de surface :

- les surfaces des exploitations biologiques sont plus importantes du fait de l'existence de prairies qui occupent de nombreux hectares,
- les élevages biologiques sont principalement situés en centre de la Bretagne où, traditionnellement et pour des raisons climatiques et pédologiques, les élevages sont plus extensifs, ce qui accentue encore les écarts de surface,
- les élevages bovins viande conventionnels comprennent beaucoup d'ateliers d'engraissement : hors sol, ils occupent une surface limitée, ce qui accentue les écarts.

Pour le maraîchage, les productions conventionnelles très intensives se font sur des surfaces assez importantes contrairement à ce qui se pratique en biologie. Cela explique que les rapports d'utilisation de la main d'oeuvre soient inversés.

En ce qui concerne les volailles de chair, l'importance des parcours en plein air pour la production biologique (alors que la production est presque exclusivement industrielle en conventionnel) explique les écarts.

En poules pondeuses, la différence de main d'oeuvre tient au fait que les ateliers biologiques sont des activités complémentaires pour l'exploitation : peu de main d'oeuvre y est allouée et les surfaces sont petites, alors qu'en production conventionnelle, ce sont des ateliers principaux.

Ce tableau ne retient pas les grandes cultures (céréales et légumes) où les surfaces sont moins importantes en biologie qu'en conventionnel. Cela explique que les rapports de surface moyenne soient inversés (supérieures en biologie qu'en conventionnel, alors qu'en moyenne, c'est l'inverse : 24 hectares pour les fermes biologiques, contre 29 pour les fermes conventionnelles). Cela explique également que sur les exemples retenus, le volume de main d'oeuvre par unité de surface est moindre que sur la totalité de l'agriculture biologique bretonne.

332 - Dans les Pays de la Loire

Pour cette région, les seuls chiffres disponibles à l'heure actuelle concernent les productions bovines.

Tableau 12: Comparaison d'utilisation de la main d'oeuvre pour l'élevage bovin

| | Biologique | | | Conventionnel | | | Rapport au Nb de fermes | Rapport à la surface |
|---------------|----------------------|-------------|-----------|----------------------|-------------|-----------|-------------------------|----------------------|
| | Surface moyenne (ha) | UTA / ferme | UTA / SAU | Surface moyenne (ha) | UTA / ferme | UTA / SAU | | |
| Bovins lait | 60,53 | 1,828 | 0,030 | 48,95 | 1,796 | 0,037 | +01,82% | -17,66% |
| Bovins viande | 70,30 | 1,484 | 0,021 | 31,63 | 0,957 | 0,030 | +55,06% | -30,23% |
| Moyenne | 65,8 | 1,724 | 0,025 | 40,5 | 1,3853 | 0,0342 | +24,5% | -27,00% |

Source : CAB 1997, enquête structures 1995

Les élevages bovins biologiques étant plus extensifs et utilisant plus de prairies, dans une zone traditionnellement plus extensive, leur surface est plus importante. Notons que la main d'oeuvre, rapportée aussi bien au nombre de fermes qu'à la surface, présente les mêmes différences en "bio" et conventionnel sur les deux régions. D'autre part la moyenne d'âge des chefs d'exploitation des élevages bovins viande est de 50 ans en conventionnel contre 42,5 en biologie, ce qui est un élément de plus pour accréditer l'idée selon laquelle les agriculteurs biologiques sont plus jeunes que leurs collègues conventionnels.

34 - Comparaison des besoins en main d'oeuvre des produits

Nous avons comparé l'agriculture biologique et l'agriculture conventionnelle sous trois angles : une approche globale et régionale, une approche technico-économique et une approche par système d'exploitation. Les chiffres qui découlent de ces comparaisons nous permettent d'aller un peu plus loin : comparer le nombre d'unités de main d'oeuvre nécessaire pour obtenir une unité de produit, c'est à dire la productivité du travail ou le volume de travail incorporé dans une unité de produit.

Les deux exemples que nous présentons ici sont théoriques même s'ils s'appuient en partie sur des chiffres déjà validés ou sur des dire d'expert. Ils constituent une première approche et donc avant tout un exemple de piste de recherche à explorer au fur et à mesure de l'émergence de références plus complètes.

Les exemples théoriques sur des ateliers de production qui suivent appellent une remarque :

De même que dans les paragraphes précédents, cette approche comparative ne rend pas compte de la réalité agronomique de l'exploitation. Il n'est possible de comparer un atelier biologique à un atelier conventionnel qu'en gardant à l'esprit les réalités suivantes :

L'atelier biologique est généralement intégré à un système d'exploitation qui participe à l'équilibre agronomique (et économique) de l'ensemble de l'exploitation.

L'atelier conventionnel est le plus souvent une entité en soi: il constitue soit l'exploitation dans son entier soit une partie indépendante (du point de vue agronomique) du reste de l'exploitation.

Nous utiliserons le modèle suivant :

- la production est égale au rendement multiplié par la surface, ou, pour les productions laitières, au rendement laitier multiplié par le chargement et par la surface
- la productivité du travail est égale à la production par ferme (ou par atelier) divisée par la main d'oeuvre par ferme (ou par atelier)
- le besoin en travail est égal à l'inverse de la productivité du travail, il correspond à la valeur en travail de chaque unité de produit ou à la quantité de travail incorporé dans une unité de produit

Les tableaux ci-dessous présentent la valeur d'un indicateur en agriculture biologique quand celle du même indicateur en agriculture conventionnelle est égale à 1. Les chiffres sont des hypothèses moyennes ou sont tirés des paragraphes précédents. Ils sont susceptibles de varier à la marge en fonction du type de production, de la région ou du système d'exploitation.

341 - Productions végétales

Hypothèses :

- en bio les surfaces consacrées aux productions végétales (hors prairies destinées à l'alimentation animale) sont inférieures de 25 % : pour une unité de surface en conventionnel, on a 0,75 unité de surface en biologie
- en bio, les rendements sont inférieurs de 30% : si le rendement est de 1 unité de produit par unité de surface en conventionnel, il sera de 0,70 unité de produit par unité de surface pour l'agriculture biologique
- en bio, la main d'oeuvre employée par exploitation est supérieure de 30% : pour une unité de travail en agriculture conventionnelle on trouve 1,3 unités de travail en agriculture biologique

Tableau 13 : comparaison de la productivité du travail pour une production végétale

| | Conventionnel | Biologique |
|-------------------|---------------|------------|
| Surface | 1 | 0,750 |
| Rendement | 1 | 0,70 |
| Production | 1 | 0,525 |
| Main d'œuvre | 1 | 1,30 |
| Productivité | 1 | 0,404 |
| Besoin en travail | 1 | 2,476 |

La productivité du travail en bio est, sur cet exemple théorique, de 40% celle du conventionnel : il faut deux fois et demi plus de main d'oeuvre en agriculture biologique pour assurer la même production en volume.

342 - Productions laitières

Pour une production laitière, en reprenant les chiffres de surface et de main d'oeuvre du tableau 11 et en faisant les hypothèses suivantes :

- le chargement est de 2 UGB/Ha en conventionnel contre 1,2 en bio : il représente 60% du chargement en conventionnel
- le rendement laitier est de 7000 litres par vache et par an en conventionnel contre 5000 en bio soit rapport de 0,71 pour 1.
- la production laitière est égale au rendement laitier multiplié par le chargement multiplié par la surface
- la productivité du travail est égale à la production divisée par la quantité de travail

Tableau 14 : comparaison de la productivité du travail pour une production laitière

| | Conventionnel | Biologique |
|-------------------|---------------|------------|
| Surface | 1 | 1,34 |
| Chargement | 1 | 0,6 |
| Rendement laitier | 1 | 0,71 |
| Main d'œuvre | 1 | 1,064 |
| Productivité | 1 | 0,535 |
| Besoin en travail | 1 | 1,864 |

Ici, la productivité du travail est presque deux fois inférieure en bio qu'en conventionnel : il faut 1,86 unité de main d'oeuvre (pour 1 en conventionnel) pour obtenir le même volume de produit. Ces écarts de productivité sont d'autant plus significatifs que les revenus des éleveurs laitiers biologiques sont globalement

équivalents voire supérieurs à ceux de leurs collègues conventionnels.

L'agriculture biologique est moins productive mais plus rémunératrice :

- moins d'intrants
- une productivité du travail moindre
- un volume de travail supérieur
- une meilleure valorisation des produit

Un même volume de production permet de faire vivre plus de personnes, pour une différence de prix moins que proportionnelle. La meilleure valorisation des produits permet l'équilibre économique de l'exploitation mais n'en est pas le facteur décisif : elle ne permet pas de compenser les différences de productivité. Les facteurs décisifs se situent plus en amont : intrants, investissements et amortissements.

Il faudrait pouvoir affiner et généraliser ces comparaisons par acquisition de références :

- par production ;
- par exploitation en tenant compte de l'approche systémique en biologie et factorielle en conventionnel;
- par région.

Il faudrait, de même, pouvoir effectuer ces comparaisons pour l'aval de la filière, sachant que, aussi bien pour la transformation que pour la distribution, il existe des facteurs limitant la productivité du travail (même si certains peuvent apparaître transitoires), favorisant ainsi l'emploi :

- limitation de la taille des ateliers et des entreprises ;
- faible mécanisation;
- limitation des additifs chimiques de synthèse dans l'élaboration des produits finis ;
- nécessité du préemballage des produits destinés à être vendus dans des magasins proposant également des produits conventionnels à leurs clients.

Il y a donc des pistes de recherche inexplorées, les comparaisons que nous avons présentées n'étant qu'une première approche globale et méthodologique.

Résumé

Les comparaisons concernant l'utilisation de la main d'oeuvre en agriculture biologique et en agriculture conventionnelle sont relativement convergentes.

Globalement, on peut dire sans trop de risque d'erreur, que **l'agriculture biologique emploie sur les fermes environ 30% de main d'oeuvre en plus que l'agriculture conventionnelle.**

De plus, deux exemples théoriques (qu'il faut affiner et qui constituent une piste de recherche) de comparaison de la productivité du travail montrent que, **pour produire les mêmes quantités, l'agriculture biologique nécessite l'emploi de deux à deux fois et demi plus de main d'oeuvre.**

Ces chiffres sont à moduler en fonction des régions, des systèmes d'exploitation et des types de culture. Ils nous indiquent cependant que l'idée selon laquelle l'agriculture biologique utilise plus de main d'oeuvre que l'agriculture conventionnelle est une idée pertinente.

Quatrième partie : des filières et des régions

- 41 - Auvergne : une production bovine extensive
 - 411 - Deux organisations structurantes
 - 412 - Vers un développement régional
 - 413 - Notes sur l'emploi
 - 42 - Bretagne : une structuration ancienne
 - 421 - La production
 - 422 - Son organisation
 - 423 - Notes sur l'emploi
 - 43 - Pays de la Loire : s'adapter aux grandes surfaces
 - 431 - La production
 - 432 - Une structuration ancienne
 - 433 - L'émergence d'une nouvelle organisation
 - 434 - Aspects liés à l'emploi
 - 44 - Aquitaine : un projet d'organisation
 - 441 - Les productions
 - 442 - La filière
 - 443 - Organiser les producteurs
 - 45 - Pour une approche multisectorielle de première mise en marché : le projet du Nord Pas de Calais
 - 451 - Objectifs
 - 452 - Missions assignées à l'organisation de producteurs
 - 453 - Effets sur l'emploi
 - 454 - Aspects politiques
- Résumé

Ce chapitre sera l'occasion de donner un aperçu des modes d'organisation ou des projets d'organisation de certaines filières biologiques. Cet aperçu ne prétend pas être exhaustif. En effet, les limites temporelles assignées à cette étude de même que l'accent mis sur la production aux dépens de l'aval ne permettent pas de développer autant qu'on le voudrait l'ensemble de l'organisation des filières et des emplois qui s'y attachent.

Les régions retenues sont la Bretagne et l'Auvergne pour la filière viande et l'Aquitaine et les Pays de la Loire pour la filière fruits et légumes. Le Nord Pas de Calais sera étudié pour une approche plus transversale et politique.

Il ne sera pas possible, étant données les limites assignées à l'étude (et présentées en introduction) de donner un aperçu du gisement d'emplois associé à chaque filière et pour chaque région. D'autres raisons sont liées à la petitesse des quantités concernées. Ainsi, en Bretagne, la filière viande biologique concerne environ 150 éleveurs, un abatteur, quatre bouchers et un salaisonnier. En Auvergne, la transformation de viande est assurée par une Coopérative conventionnelle pour laquelle la viande biologique représente une part marginale de son chiffre d'affaires et qui travaille dans toute la France avec des petits distributeurs. En Aquitaine, en revanche, il a été possible d'évaluer l'emploi lié à la transformation de fruits et légumes biologiques : en 1997, une augmentation de 50% du chiffre d'affaires s'est accompagnée d'une augmentation de 30% de la main d'oeuvre.

C'est pourquoi, pour chacune des régions visitées, nous illustrerons simplement l'idée de la nécessité d'organisation des producteurs et de la première mise en marché de leurs produits par les projets ou les organisations déjà opérationnelles. Outre le fait que ces organisations constituent une condition importante de pérennisation du modèle pourvoyeur d'emplois, nous tenterons, quand cela sera possible, de développer plus précisément les aspects liés à l'emploi.

41 - Auvergne : une production bovine extensive

411 - Deux organisations structurantes

La filière viande auvergnate est structurée autour de deux organisations : une organisation de producteurs et une coopérative qui procède à l'abattage, la transformation et la commercialisation des animaux.

Cette filière privilégie la distribution auprès des bouchers traditionnels et des artisans (les relations avec la grande distribution ne sont, à l'heure actuelle, qu'à l'état de contacts informels), elle met ainsi l'accent autant sur le caractère biologique des produits que sur leur qualité liée à une origine régionale. Les quantités sont relativement peu importantes mais elles croissent chaque année d'environ 50%. Cette

croissance est permise du côté de l'offre, par l'augmentation des volumes produits sur chaque ferme ainsi que du nombre de producteurs. La demande (qui émane de l'ensemble des régions françaises et notamment des grandes métropoles) ne semble pas constituer pour l'instant de facteur limitant et elle est jugée globalement insatisfaite.

Cette croissance spectaculaire en proportion ne concerne cependant que moins de 50 bêtes par an pour les veaux, près de 200 pour les vaches et moins de 1000 pour les agneaux : les volumes sont encore relativement faibles.

La demande adressée à la coopérative n'a pas sensiblement évolué entre 1996 et 1997. En 1997, le développement de la production lui a permis de répondre plus facilement à cette demande qui semble actuellement en augmentation du fait notamment des grandes surfaces.

412 - Vers un développement régional

Le dialogue entre les producteurs biologiques et la coopérative (pour laquelle l'activité biologique est encore marginale) s'articule autour du maintien et du développement de deux caractéristiques propres aux filières animales de la région : les caractères propres à la production biologique et la qualité des produits régionaux.

Dans l'optique de la Coopérative, l'identité régionale est au moins aussi importante que l'image biologique pour la promotion des produits. Il est vrai que, traditionnellement, l'Auvergne véhicule une image dont les deux composantes sont le respect d'une certaine tradition et une grande qualité des produits. C'est dans ce sens que s'effectue la communication autour des produits conventionnels que commercialise la coopérative. C'est également dans cette optique que celle-ci souhaite insérer les produits biologiques, c'est à dire ajouter un signal de qualité supplémentaire à une image dont la principale caractéristique est précisément la qualité. D'autre part, les contraintes exprimées par cette coopérative sont globalement les mêmes que pour tout autre opérateur d'aval : quantité, régularité, homogénéité et qualité.

Les producteurs souhaitent faire reconnaître à leur partenaire les caractères propres à la production biologique et notamment la difficulté de régulariser une production qui par définition est une production fortement saisonnière, notamment en ce qui concerne les ovins.

Globalement, les points de convergence sont nombreux et s'articulent autour des modalités de développement de la filière. Les deux partenaires sont ressentis comme mutuellement incontournables, même s'ils ont une vision différente des priorités et même si leurs exigences présentent parfois des caractères divergents. Ils ont réussi à s'accorder sur des objectifs communs qui vont dans le sens d'un développement équilibré des filières, c'est à dire dans le sens du respect des spécificités liées d'une part

à l'élevage biologique et d'autre part aux caractères propres aux productions animales de la région. Cela illustre le fait que quand les producteurs ont la capacité de s'organiser, ils sont en mesure de constituer un pôle de dialogue, de négociation et d'explication face à des partenaires qui n'ont pas nécessairement intégré dans leur culture professionnelle, les modes de fonctionnement propres à l'agriculture biologique.

D'autre part, l'ensemble des nécessités et des contraintes que nous avons citées plus haut ont amené les acteurs à défendre et à préserver la dimension artisanale de la filière. Cette dimension, qui s'impose d'elle-même pour des productions peu importantes, comme c'est le cas encore aujourd'hui, est considérée comme indispensable à la poursuite de la croissance afin de préserver les qualités spécifiques de la production animale biologique en Auvergne.

C'est cette dimension artisanale qui rend le mode de développement de l'agriculture biologique pourvoyeur d'emplois car des petites structures qui traitent proportionnellement peu de matière première, emploient relativement plus de personnes et génèrent une valeur ajoutée supérieure par unité de produit.

413 - Notes sur l'emploi

Il apparaît difficile d'évaluer un gisement d'emplois sur une filière encore largement embryonnaire. Cela concerne actuellement peu de producteurs et d'opérateurs d'aval, et si les possibilités de croissance existent bel et bien, tenter d'en évaluer les effets sur l'emploi semble en définitive malaisé.

42 - Bretagne : une structuration ancienne

421 - La production

On a vu au chapitre précédent que la production bovine (tant viande que laitière) est très extensive en Bretagne : les troupeaux sont de faible dimension (une trentaine de bêtes) et le chargement est réduit si on le compare à ce qui se pratique dans les élevages conventionnels. La main d'oeuvre employée est plus importante sur les fermes mais moins importante si on la rapporte à l'hectare, du fait de surfaces utilisées nettement plus grandes.

La production de viande est valorisée en vente directe ou par l'intermédiaire de Bretagne Viande Bio qui fédère la majorité des éleveurs.

La production laitière suit deux circuits :

- la transformation sur place et la vente directe
- la collecte par des laiteries
- la collecte par l'intermédiaire du GIE (Groupement d'Intérêt Économique) Biolait qui assure aux producteurs, quels que soient leur localisation et le volume de leur production, la collecte et une valorisation intéressante du lait.

On peut, en fonction du volume de production (quotas laitiers), distinguer les différents circuits de commercialisation privilégiés par les producteurs. Pour chacun se pose la question du choix du mode de commercialisation en fonction des quantités produites.

Tableau 15: Quotas laitiers et circuits de commercialisation

| | Local | National |
|---------------------------|---|-------------------|
| Quota | moins de 100 000 l | plus de 100 000 l |
| Mode de transformation | Transformation assez diversifiée | Vente en laiterie |
| Valorisation | Vente directe ou semi directe (magasins) | |
| Lieu de commercialisation | Circuits courts : marchés, vente à la ferme, magasins | GMS |

Source : François Le Tron, 1998

422 - Son organisation

La Bretagne est une région qui a su structurer très tôt sa filière viande. Cette structuration repose sur une organisation de producteurs : Bretagne Viande Bio (BVB) qui a la particularité d'être à la fois une association et une société commerciale.

L'association réunit la majorité des éleveurs et également des bouchers, un atelier de découpe et un salaisonier. Cette association a pour but de drainer la production locale, de la transformer et de la commercialiser localement. L'ensemble de la valeur ajoutée est donc ici attachée à la région. Le volume d'emplois attaché à cette filière reste relativement faible : il ne concerne qu'un nombre très limité d'entreprises.

La société s'est constituée à la suite de la signature de la charte Auchan/Selvi/FNAB/APCA afin de fournir une production substantielle en vue de sa commercialisation en grande surface.

En 1997, près des trois-quarts des animaux commercialisés (environ 600 bêtes) par BVB transitaient par la société en direction de la grande distribution, le reste étant majoritairement commercialisé par le biais de l'association vers les transformateurs et bouchers locaux. Une partie marginale de la production est valorisée en vente directe : abattue localement, elle est vendue sous forme de demi-gros à des consommateurs qui la destinent à la congélation. Pour marginale qu'elle soit, cette forme de commercialisation n'en est pas moins importante pour les éleveurs car elle permet un dialogue renouvelé avec les consommateurs et elle procure des rentrées monétaires importantes pour un travail moindre (si on le compare à la vente directe de fruits et légumes ou de produits laitiers).

L'intérêt de ce type d'organisation est d'être l'interlocuteur quasiment unique face aux structures de commercialisation et de distribution. De plus l'association, regroupant des transformateurs et des distributeurs, est une structure proche de l'interprofession, cela permet de formaliser et de débattre des objectifs et des contraintes de chacun. Enfin, l'avantage d'un interlocuteur unique est de préserver la capacité de négociation de l'ensemble des producteurs et d'éviter ainsi les dérives des filières conventionnelles stigmatisées par les éleveurs biologiques (maquignonnage, perte de contrôle du début de la filière, faible capacité de négociation des prix, vision à court terme des problèmes).

423 - Notes sur l'emploi

La filière bovine en Bretagne concernait fin 1997 57 éleveurs et 101 producteurs laitiers, totalisant 258 postes à plein temps, l'aval ne concernant que quelques opérateurs. En dehors de quelques artisans pour lesquels la Bio constitue l'activité principale, il est peu commode de raisonner en terme de gisement d'emplois pour l'aval. Les effets sur l'emploi sont dilués dans l'activité générale des quelques structures qui transforment et commercialisent avant tout des productions conventionnelles.

43 - Pays de la Loire: s'adapter aux grandes surfaces

431 - La production

En conventionnel, la production de fruits et légumes est fortement développée dans les Pays de la Loire, notamment au travers des maraîchers du pays nantais. Cette région est par tradition grosse productrice de fruits et légumes, elle l'est également en production biologique : les maraîchers biologiques représentent près de 3% des maraîchers de la région, alors que globalement, les producteurs biologiques ne sont que 0,66% des agriculteurs.

On note cependant une dynamique assez faible des conversions, c'est-à-dire pour un horizon temporel relativement éloigné (à savoir au moins deux ans), des possibilités

restreintes d'augmentation de l'offre. Cette situation illustre la difficulté des conversions dans une région où les différences entre les systèmes de production biologique et conventionnel sont assez notables. C'est pour la région un problème crucial : les productions conventionnelles sont souvent hors sol et donc très différentes des productions biologiques. Les deux métiers sont trop différents, les pratiques trop éloignées et les coûts de reconversion sont par conséquent dissuasifs. Il y a peu de passerelles entre la production conventionnelle et la production biologique pour les fruits et légumes. Cela explique que le nombre de producteurs et les surfaces n'aient pratiquement pas augmenté depuis une dizaine d'années.

Par ailleurs, la structuration de la filière fruits et légumes qui était (jusqu'à récemment) encore informelle et insuffisamment organisée est un autre frein aux conversions, les perspectives offertes aux producteurs éventuellement candidats n'étant pas suffisamment attirantes.

Tableau 16 : Nombre de producteurs biologiques et surfaces en 1997

| | Fruits | | Légumes | |
|------------------------|-------------|---------------|-------------|---------------|
| | Producteurs | Surfaces (ha) | Producteurs | Surfaces (ha) |
| Loire Atlantique | 3 | 57,5 | 12 | 105,8 |
| Maine et Loire | 9 | 46,7 | 22 | 110,5 |
| Mayenne | 3 | 34,2 | 3 | 10,3 |
| Sarthe | 3 | 28,8 | 5 | 38 |
| Vendée | 3 | 7,3 | 9 | 65,4 |
| Pays de la Loire | 21 | 174,5 | 51 | 330 |
| Surfaces en conversion | | 19,9 | | 16 |

Source : Chambre Régionale d'Agriculture des Pays de la Loire, décembre 1997

432 - Une structuration ancienne

L'offre de fruits et légumes dans cette région est fortement atomisée, ce qui ne facilite ni son organisation ni son regroupement. Les producteurs ont su développer de manière individuelle des circuits de commercialisation satisfaisants pour eux. Ces circuits traditionnels sont la vente directe, la vente aux grossistes des grands marchés, aux transformateurs, aux magasins traditionnels et aux supérettes spécialisées (notamment du réseau Biocoop).

Ces formes de commercialisation ont permis de valoriser correctement les produits et de structurer localement les filières de façon à permettre un écoulement satisfaisant des marchandises. Il est clair cependant que ce mode de structuration, pour pertinent qu'il soit au niveau de chaque exploitation, n'offre pas un cadre propice à

l'accroissement des volumes. Les producteurs travaillent ainsi en direct dans leurs propres circuits et avec de faibles volumes qu'ils livrent généralement eux-mêmes : ce n'est moteur ni pour la structuration de la filière ni pour le dynamisme des conversions.

C'est pourquoi les producteurs ont souhaité s'organiser afin de maîtriser le regroupement de l'offre et afin de contrôler les relations entre les producteurs et le marché dont la pression est de plus en plus fortement ressentie. Il s'agit également de répondre par la structuration à un autre mode d'organisation dont les arcanes semblent relativement étrangères aux producteurs biologiques : un mode d'organisation dont ils contrôleront le fonctionnement et qui pourra constituer une force de négociation et de proposition.

433 - L'émergence d'une nouvelle organisation

L'association Fruits et Légumes a été créée il y a un an. Elle compte sur la dynamique des grandes et moyennes surfaces pour développer les volumes commercialisés. Celles-ci sont, en effet intéressées par l'existence d'une coopérative légumière qui permettrait de répondre à leurs attentes en termes de régularité, de volumes et d'homogénéité. L'organisation des producteurs a donc pour objectif de structurer une offre afin de répondre aux demandes de la grande distribution. Actuellement, l'association travaille avec trois partenaires : une coopérative traditionnelle (qui a une activité bio et qui traite des volumes marginaux), un intermédiaire spécialisé en bio (qui draine la majeure partie de la production commercialisée par l'association et qui travaille avec la grande distribution) et une plate-forme coopérative qui souhaite développer un partenariat avec l'organisation de producteurs.

Les avantages que les producteurs attendent de l'association sont de trois ordres :

- regroupement de l'offre
- transparence sur les prix
- transparence sur les volumes

Les producteurs pensent que les GMS peuvent favoriser le développement des filières locales. Ils veulent cependant rester maîtres d'oeuvre et instaurer des garde-fous par rapport à la grande distribution : ils souhaiteraient contacter des magasins sur une région et rester maîtres de leur démarche. Ils affirment aussi la nécessité de tisser un lien entre les producteurs et les consommateurs y compris dans les GMS.

Cependant, les producteurs n'ont pas une culture de l'association et il est difficile de les amener à créer une structure nouvelle : ayant l'habitude de travailler avec des circuits qui leur sont propres, ils ont un comportement plutôt individualiste. Ils ressentent néanmoins la nécessité de s'organiser comme impérieuse dans le contexte actuel : la forte pression du marché leur a fait clairement comprendre qu'il fallait faire front pour répondre à cette pression.

Les objectifs de l'association de producteurs sont triples :

Il s'agit tout d'abord de gérer les problèmes liés à la production et de faire en sorte que l'offre qu'ils proposent puisse convenir aux exigences et aux contraintes de leurs clients. C'est pourquoi l'association se donne pour but de planifier autant que possible la production, afin de la régulariser pour mieux en prévoir l'écoulement en fonction des demandes de leur clients. L'objectif est également d'en homogénéiser la qualité.

De plus, il s'agit de gérer la première mise en marché des produits, c'est-à-dire de rester maître d'oeuvre sur la première phase de commercialisation afin de devenir un interlocuteur incontournable sur la filière et d'en maîtriser le développement.

Enfin, l'association souhaite intervenir dans le cadre d'une démarche interprofessionnelle et mettre en relation l'ensemble des acteurs dans l'optique de développer une filière dans son ensemble.

De cela, découlent trois types de démarches :

Les producteurs souhaitent travailler avec des contrats qui portent sur des volumes et des prix : il y a un fort besoin de sécuriser l'écoulement de la production tant du point de vue des prix que des quantités. Cette sécurité a également pour but de rendre attractifs :

- l'entrée dans l'association de nouveaux producteurs qui pourraient par son biais sécuriser leurs revenus,
- les reconversions dont le nombre est limité mais qui pourraient être favorisées par l'exemple d'un développement harmonieux.
- le soutien de tout opérateur qui souhaite créer une activité économique sur la filière.

Des interrogations subsistent cependant. Elles sont liées au type de démarche commerciale à mettre en oeuvre afin de développer au mieux, dans une optique interprofessionnelle, les potentialités de croissance de l'ensemble de la filière. Il semble que l'association de producteurs ait la capacité de gérer des volumes importants de produits commercialisables. Il n'est pas certain qu'elle en ait la volonté.

C'est pourquoi ils s'interrogent sur la nécessité de :

- travailler avec un seul partenaire commercial, ce qui permettrait de planifier plus facilement la production et son écoulement et, éventuellement, d'améliorer l'efficacité économique. Cependant il y a un risque lié à l'existence d'un monopole.
- au contraire, ne privilégier aucune structure en réaffirmant le principe et la nécessité de la transparence
- créer une structure de commercialisation et embaucher un commercial (problème du financement de la croissance de l'activité)
- créer une marque
- réflexion à mener : faut-il faire des choix pour approvisionner tel ou tel

segment du marché.

434 - Aspects liés à l'emploi

4341 - Amont

Il n'y a actuellement pas d'étude spécifique sur la filière fruits et légumes biologiques des Pays de la Loire qui permette de connaître avec précision le volume de l'emploi sur les fermes. Sur des exploitations d'une moyenne de trois à quatre hectares on trouve généralement une personne et demie à deux personnes travaillant en permanence. De plus, il y a beaucoup de saisonniers, généralement des travailleurs locaux. Chacun reconnaît que la production biologique de fruits et légumes est plus demandeuse de main d'oeuvre que la production conventionnelle notamment à cause du désherbage qui s'effectue manuellement.⁸.

En ce qui concerne les emplois permanents, la main d'oeuvre est généralement très qualifiée. Il est vrai que la haute technicité de la production biologique réclame des connaissances agronomiques approfondies : les exploitations (rarement spécialisées dans les fruits et légumes : on y pratique souvent l'élevage) ne sont pas gérées par parcelle, mais dans leur ensemble. Il faut savoir organiser la rotation et l'association des cultures, traiter les problèmes non pas de manière factuelle mais dans une approche globale, ce qui demande une présence et une attention redoublées. C'est ce qui rend le travail difficile mais intéressant. On constate également un fort turn over parmi les personnes employées sur les exploitations, mais il est difficile de le chiffrer précisément.

Enfin, il existe un certain nombre de projets de CAT (Centres d'Aide par le Travail) faisant de la réinsertion. Ce système est très pourvoyeur d'emplois puisqu'il nécessite un fort taux d'encadrement de la main d'oeuvre. Cela permet également de réinsérer des personnes en difficulté et de les qualifier sur la filière. Ces centres sont cependant parfois vus comme des concurrents importants par les producteurs plus traditionnels car ils vivent surtout de subventions et ont des contraintes de coûts différentes.

Ainsi, chacun s'accorde à penser que la production biologique de fruits et légumes est relativement plus pourvoyeuse de main d'oeuvre. Il n'y a cependant pas particulièrement de dynamique de création d'emplois dans cette filière régionale du fait de son manque de croissance.

4342 - Aval

a - Les grossistes du M.I.N. de Nantes⁹

⁸Voir à ce sujet le troisième chapitre qui présente des comparaisons pour les fruits et légumes

⁹Marché d'Intérêt National

Trois grossistes sont spécialisés sur le M.I.N. de Nantes. Nous les avons interrogés afin de connaître leur sentiment sur l'organisation de la filière et sur ses perspectives de croissance. Les trois grossistes présentent des spécificités les uns par rapport aux autres : l'un ne travaille que sur les fruits et légumes mais appartient à une structure plus généraliste (et basée dans une autre région). L'autre a une activité en fruits et légumes qui s'ajoute à une activité de grossiste en produits transformés. Le troisième fait partie d'un groupe étranger et travaille également sur des produits transformés. Même s'ils sont concurrents sur certains segments du marché ou face à certains producteurs, leurs activités sont diverses et complémentaires. De plus, tous ressentent comme nécessaire la promotion d'une certaine image de marque liée à la région, c'est pourquoi ils souhaitent une politique régionale pour l'agriculture biologique¹⁰.

Leur situation dans la filière

Le rôle des grossistes, tel qu'ils le perçoivent, consiste à absorber la production qui n'est ni valorisée en vente directe ni vendue dans les réseaux coopératifs : les grossistes épongent un surplus. On assiste néanmoins à de fortes augmentations des quantités traitées car les grossistes nantais ne drainent pas seulement la production de la région mais également une partie de celle des régions voisines. Malgré cet environnement jugé peu favorable (le fait de ne commercialiser qu'une partie marginale de la production), la croissance de l'activité est d'environ 20 à 30% par an. Les grossistes ont plutôt pour vocation de travailler avec des supérettes spécialisées qu'avec la grande distribution. En revanche, ils travaillent généralement en direct avec les producteurs qui assurent eux-mêmes la livraison.

Leurs relations avec les producteurs

D'une manière générale, les grossistes ont les mêmes attentes que la distribution vis-à-vis des producteurs : quantité, régularité, homogénéité, qualité. C'est pourquoi ils sont assez favorables à ce que les producteurs s'organisent afin d'assurer eux-mêmes une partie du travail en amont, ce qui leur permettrait de répondre de manière plus approfondie à leurs attentes. Cela permettrait de régulariser les approvisionnements pour mieux anticiper la demande et mieux valoriser les produits. Leur vision actuelle est que la production n'est pas suffisamment organisée, ni son identité suffisamment affirmée et que la notion de filière est encore à l'état d'ébauche. Il y a donc actuellement peu d'échanges incitatifs entre les grossistes et les producteurs, même si certains d'entre eux pensent pouvoir jouer un rôle pédagogique vis-à-vis des agrobiologistes. La conséquence de cet état de fait est l'impossibilité de planifier les quantités, d'autant plus que les commandes sont elles aussi très variables. Inversement, une organisation de producteurs pourrait être vue comme une forte concurrente pour leurs activités.

L'emploi

Dans l'ensemble, la croissance de l'activité ne permet pas pour l'instant de réaliser des embauches, mais elle permet d'assurer les emplois existants considérés comme

¹⁰Notons qu'une politique régionale existe

menacés. C'est également pourquoi les grossistes souhaitent finalement traiter avec des partenaires organisés, cela leur permettrait de sécuriser leurs activités. Il faudrait que celles-ci doublent pour pouvoir réaliser des embauches et s'il existe également des possibilités d'embauche de personnel saisonnier et à temps partiel, cela leur pose un problème de qualification.

Les perspectives

Les grossistes sont unanimes pour dire qu'il leur sera difficile de travailler avec la grande distribution dans le futur, car ils ne se sentent pas en mesure de répondre à leurs attentes spécifiques. C'est pourquoi ils tablent sur un développement des ventes en supérettes spécialisées qui sont selon eux plus aptes à répondre à la demande des clients et également aux spécificités des produits biologiques (problèmes de conservation, pas de préemballage, produits saisonniers, clientèle mieux informée). Les freins au développement des volumes (en plus de la limitation des potentiels de croissance sur la région) sont liés aux problèmes d'homogénéité des conditionnements, ou aux problèmes de transport qui occasionnent plus de perte que pour les produits conventionnels.

b - La transformation

La transformation de produits biologiques est également pour la région une source d'emplois. Cela tient à la multiplication des petits artisans qui, consommant peu de production primaire, créent proportionnellement plus d'emplois. D'autre part, ces petites entreprises sont moins mécanisables donc moins susceptibles de rencontrer le cercle vicieux : augmentation des commandes - investissement en mécanisation - perte d'emplois. D'autre part, les postes polyvalents proposés par ces petites entreprises sont l'occasion d'une meilleure qualification des emplois.

c - La distribution

Il existe des sources de création d'emplois liées aux productions biologiques et à leur commercialisation dans les grandes et moyennes surfaces. L'association de producteurs de fruits et légumes des Pays de la Loire a pour intention de développer des partenariats avec ce type de distribution. C'est l'occasion de faire le point sur deux sources de création d'emploi que peut engendrer ce mode de commercialisation.

Il y a, d'une part, la nécessité du préemballage des produits. Ce préemballage est rendu nécessaire afin de différencier les produits biologiques des mêmes produits conventionnels lors du passage en caisse. Or, si les produits conventionnels peuvent être vendus en vrac, c'est à dire choisis et emballés par le client, il n'en va pas de même pour les produits biologiques. Notons que le préemballage est une obligation réglementaire pour les distributeurs qui vendent également des produits conventionnels : ils doivent assurer un étiquetage spécifiques des produits. Le préemballage est également une nécessité pour les GMS. La première raison invoquée est la fragilité plus grande des produits biologiques qui supporteraient mal les manipulations successives de la part des clients. De plus, il facilite le passage en caisse. Effectué généralement, mais pas nécessairement, par des sociétés autonomes

ou par des grossistes, le préemballage est un facteur de création d'emplois. Il est également une source importante d'augmentation des prix. Enfin, il est à l'origine d'une certaine confusion pour le consommateur : il est, en effet, difficile d'associer à des produits emballés sous plastique l'image naturelle qu'ils sont censés véhiculer. Finalement, le préemballage ne paraît pas une solution d'avenir et semble être plutôt un frein dans le développement de la consommation.

Pour y remédier, la solution qui apparaît comme la plus satisfaisante pour la présentation des produits, pour l'information des consommateurs et pour l'emploi, est la création d'îlots bio dans les grandes surfaces. Solution déjà testée de manière éphémère dans certains magasins, elle permettrait d'associer différenciation des produits, image naturelle et création d'emplois puisqu'un tel îlot nécessiterait en permanence une personne pour faire à la fois la vente et l'information du consommateur. Il est bien évident qu'une telle alternative n'est possible que si des volumes importants sont traités afin de rentabiliser les surfaces dégagées. Elle peut néanmoins être mise en oeuvre de façon temporaire et prendre place dans le cadre d'une communication axée sur des filières de qualité et des produits naturels, communication pour laquelle la grande distribution a déjà montré un certain nombre de dispositions.

44 - Aquitaine : un projet d'organisation

Les enquêtes réalisées en Aquitaine sur l'agriculture biologique permettent de dégager les résultats généraux suivants (qu'il faut se garder de vouloir généraliser) :

- les formes sociétaires d'exploitation sont plus représentées en agriculture biologique qu'en agriculture conventionnelle
- les surfaces des exploitations biologiques de la région sont inférieures à la moyenne française, elles sont également inférieures à la moyenne des exploitations conventionnelles de la région (rappelons qu'au niveau national, les surfaces moyennes d'exploitation sont comparables en bio et en conventionnel)
- l'âge moyen des chefs d'exploitations est légèrement inférieur pour l'agriculture biologique que pour l'agriculture conventionnelle.

Tableau 17: Comparaison de quelques chiffres en Aquitaine

| | Agriculture biologique | Agriculture conventionnelle |
|----------------------------------|------------------------|-----------------------------|
| Exploitations individuelles | 66,0% | 84,5% |
| GAEC | 19,0% | 7,7% |
| SCEA | 10,0% | 5,3% |
| Surface moyenne | 26,5 ha | 35,4 ha |
| Age moyen du chef d'exploitation | 44 ans | 48,8 ans |

Sources : FCAAA, Graph Agri

441 - Les productions

La région Aquitaine n'est pas une région homogène quant aux types de production en fruits et légumes ni quant à la localisation des exploitations. Il existe à ces égards de fortes disparités départementales.

Tableau 18: Fruits et légumes : surfaces par production et par département en 1995 (hectares)

| | Dordogne | Gironde | Landes | Lot et Garonne | Pyrénées Atlantiques | TOTAL |
|------------------|----------|---------|--------|----------------|----------------------|-------|
| Maraîchage | 2,5 | 3,8 | 1,4 | 31,5 | 0 | 39,2 |
| tomates | 1 | 2 | | 17 | | 20 |
| salades | | 0,3 | | 1,5 | | 1,8 |
| courgette | 0,5 | 0,5 | 1,4 | 5 | | 7,4 |
| fraise | 1 | 0,5 | | 6 | | 7,5 |
| melon | | 0,5 | | 2 | | 2,5 |
| Arboriculture | 18 | 82 | 0 | 146 | 0,5 | 246,5 |
| pêche, nectarine | | | | 3 | | 3 |
| pomme | 15 | 2 | | 12 | 0,5 | 29,5 |
| prune | 3 | 80 | | 131 | | 214 |
| TOTAL | 20,5 | 85,8 | 1,4 | 177,5 | 0,5 | 285,7 |

Source : FCAAA, 1996

Le Lot et Garonne représente plus de 60% des surfaces biologiques (dont plus de 80% en arboriculture), 85% des surfaces consacrées à la tomate et 61% des surfaces plantées en pruniers. Il est donc de loin le département le plus dynamique et le mieux représenté pour ce qui est des fruits et légumes.

Inversement, deux départements ont des productions très marginales dans ce domaine, puisque à eux deux, les Pyrénées Atlantiques et les Landes totalisent seulement 1% des surfaces en fruits et légumes de la région. Ces disparités se retrouvent globalement, mais avec une accentuation moins forte, pour l'ensemble de l'agriculture biologique. On peut donc raisonnablement penser qu'il y a là un fort potentiel de développement pour ce mode de culture.

En position intermédiaire, la Gironde puis la Dordogne ont des cultures relativement diversifiées mais les surfaces consacrées à l'agriculture biologique sont encore assez limitées.

Notons enfin que la prune représente à elle seule 75% des surfaces arboricoles (vignes non comprises qui, destinées au vin, se cultivent sur plus de 850 hectares, principalement en Gironde).

Les maraîchers et les arboriculteurs affirment avant tout la nécessité de recréer du lien social et au-delà de ce lien, de créer de l'organisation. Ils ressentent très fortement le besoin de multiplier les échanges d'expérience et les échanges professionnels afin d'améliorer leurs connaissances et leurs pratiques. Ici encore, la forte atomisation de l'offre crée un besoin d'échange et de regroupement de la part des producteurs.

Les principales motivations exprimées par les agriculteurs biologiques de la région sont les suivantes :

- avant tout, les motivations sont liées à l'intérêt pour un mode de production exigeant pour l'homme, certes, mais qui respecte au mieux l'environnement et, de manière plus générale, la biosphère,
- en arboriculture, principalement les producteurs sont très sensibles à leur propre santé et la conversion a été pour eux l'occasion d'éliminer les risques que la production intensive et chimique en conventionnel leur faisait courir,
- enfin, la valorisation dans les circuits spécifiquement biologiques est une chose acquise, les ventes sont quasiment assurées et il n'y a, globalement, pas de problèmes de commercialisation ou d'écoulement des produits dans les circuits conventionnels (et de ce fait moins bien valorisés).

En ce qui concerne la main d'oeuvre, en dehors des résultats technico-économiques présentés dans le chapitre précédent, on ne dispose pas d'étude évaluant de manière quantitative l'existant, les besoins et les perspectives. On dira simplement, et de manière plus qualitative, que les besoins saisonniers sont très importants en hiver pour la taille des arbres et en été pour les récoltes. Enfin, il existe des besoins de main d'oeuvre qu'il n'est pas possible de satisfaire dans l'immédiat mais que les producteurs espèrent couvrir par le développement de formes d'embauche en commun.

Quant aux perspectives de croissance, elles pourraient être relativement importantes, voire même encourageantes si de puissants freins ne s'y opposaient pas :

- la difficulté des reconversions : si celles-ci sont relativement simples pour

des productions comme le kiwi, elles restent longues, problématiques et risquées pour l'ensemble des productions,

- l'importance des charges.

Malgré l'existence de ces facteurs limitants, la croissance est relativement soutenue puisqu'elle atteint selon les années 5 à 10%.

Tableau 19 : Les circuits de commercialisation

| | Vente Directe | Expédition | Transformation |
|---------|---------------|------------|----------------|
| Fruits | 56% | 8% | 36% |
| Légumes | 36% | 54% | 10% |

Source : FCAAA

En Aquitaine, la commercialisation des fruits biologiques se fait beaucoup par vente directe alors que les légumes transitent surtout par les grossistes et les magasins via des expéditeurs. Enfin, la transformation concerne principalement les fruits et notamment le pruneau, la production phare de la région.

442 - La filière

Tableau 20 : Transformateurs de fruits et légumes : évolution des résultats

| | Chiffre d'Affaire en MF | % du CA à l'export | Nombre d'employés |
|-----------|-------------------------|--------------------|-------------------|
| 1996 | 81 | 34% | 68,5 |
| 1997 | 121 | 40% | 89 |
| Évolution | +49% | +16% | +30% |

Sources : AFEAB (1996)

1997 : FNAB d'après les données AFEAB

On remarque tout d'abord que les entreprises de transformation de fruits et légumes de la région sont relativement extraverties : elles réalisent environ 40% de leur chiffre d'affaires à l'exportation, principalement vers le nord de l'Europe et notamment vers la RFA.

On note une croissance assez remarquable du secteur puisqu'en termes de chiffre d'affaires, celle-ci a avoisiné 60% entre 1996 et 1997. Il est également intéressant de remarquer que cette croissance est fortement créatrice d'emplois : un million de chiffre d'affaires supplémentaire permet de créer un demi poste. Il est vrai que les entreprises de la région sont de taille encore artisanale et qu'elles ne sont ni encore réellement industrialisées ni pour l'instant en voie de concentration. Ainsi, si les structures

restent en l'état (format artisanal, faible concentration) et si la croissance est aussi forte qu'attendue (20% par an pour les cinq ans à venir), les entreprises de transformation du secteur seront en mesure d'embaucher une centaine de personnes pour faire face à l'augmentation de l'activité.

Les transformateurs de fruits et légumes notent que les prix des matières premières qu'ils achètent aux producteurs sont relativement élevés et que les produits transformés sont revendus avec un écart de prix moindre : les marges semblent donc inférieures à celles pratiquées en conventionnel. C'est pourquoi les entreprises de transformation souhaitent améliorer leur capacités de travailler avec les producteurs. C'est également pourquoi elles souhaitent voir ceux-ci s'organiser efficacement afin de pouvoir rationaliser la production, la logistique, voir se développer des économies d'échelles et améliorer la viabilité économique des entreprises du secteur. Elles craignent qu'une faible organisation ne favorise les importations en provenance de pays qui sont en mesure de produire à moindre coût. Enfin, elles souhaitent intégrer une démarche interprofessionnelle plus efficace permettant d'améliorer la convergence des acteurs, de développer avec eux des partenariats nouveaux et de renforcer les solidarités existantes.

443 - Organiser les producteurs

Les producteurs sont déjà organisés en syndicat, ils souhaitent le transformer en Organisation Professionnelle (OP) suite à la réforme de l'OCM (Organisation commune de Marché). En effet, pour bénéficier des subventions liées aux OCM, et vendre aux entreprises qui en bénéficient, les producteurs doivent obligatoirement adhérer à une OP.

Outre cet accès à des subventions, les services que souhaite rendre l'OP à ses adhérents (qui travaillent autant en vente directe qu'avec des expéditeurs que des transformateurs) sont les suivants :

- prise en charge de la moitié des frais de contrôle
- prise en charge d'une analyse du sol
- accès aux subventions pour le matériel
- fourniture d'étiquettes
- action syndicale généraliste
- achats groupés
- actions de promotion nationale
- aide à la vente directe : le journal des ventes remplacera les factures et sera régulièrement mis à la disposition de l'OP.

La principale fonction de l'organisation de producteur est de conventionner avec des acheteurs potentiels à l'origine d'une demande. Les moyens mis en oeuvre sont différents d'autres OP mais les buts sont similaires à ceux visés par les autres régions :

organiser la première mise en marché des produits, rendre le marché plus lisible, organiser et maîtriser son développement.

45 - Pour une approche multisectorielle de première mise en marché : le projet du Nord Pas de Calais

Les acteurs de la production et de l'encadrement de la région ont ressenti comme fortement nécessaire la mise en place d'une organisation globale permettant le regroupement de l'offre de l'ensemble des producteurs de la région et de leur production. Cette organisation est la conséquence d'une politique ambitieuse d'accroissement de l'offre. Dans ce contexte, organiser de manière efficace l'existant est une garantie de sécurisation pour les acteurs potentiels. Par ailleurs, il apparaît clairement que la forte croissance ne pourra se développer dans de bonnes conditions que dans le cadre d'un marché structuré, organisé et lisible. Enfin, le maintien et le renforcement du contrôle de la première mise en marché sont clairement revendiqués par les producteurs qui souhaitent avant tout éviter les dérives rencontrées dans le secteur conventionnel.

Cette organisation est en cours de formation, c'est pourquoi on parlera d'objectifs et de mission, non de résultats ou de bilan. La forme juridique de cette structure n'est pas encore totalement arrêtée, c'est pourquoi, tout au long de ces lignes, nous l'appellerons l'organisation de producteurs (OP).

451 - Objectifs

4511 - De l'organisation de producteurs

Le premier objectif assigné à la structure dont la mise en place est prévue d'ici l'été 1998 est d'organiser le marché afin d'en permettre la lisibilité. Actuellement, chaque producteur a mis sur pieds et utilise ses propres réseaux de commercialisation. Il s'agit de la vente directe, de la vente à des grossistes, à des transformateurs voire à des plateformes d'achat. Ce mode d'organisation est certes performant pour chacun des producteurs mais n'est possible que si le volume des échanges est faible. C'est donc la petite dimension du marché qui permet cette organisation relativement informelle et qui assure aux producteurs la maîtrise des premiers stades de la commercialisation. L'augmentation de la taille du marché va changer cet état de fait et nécessiter une organisation collective et soudée des producteurs.

Une fois ce marché organisé, il s'agit d'en suivre l'évolution et surtout de la contrôler. L'accompagnement d'une croissance forte est un exercice difficile qui nécessite pour sa gestion la mise en place de structures permettant de recueillir et d'organiser les

informations.

Au delà de cette volonté bien légitime de garder la maîtrise d'un marché au fort potentiel de développement, il s'agit d'assurer à tous les producteurs une valorisation équitable de leurs produits. Cette valorisation équitable, condition première du développement du marché biologique, a pour but :

- de permettre aux producteurs existants d'accéder ou de conserver un niveau de vie acceptable ;
- de sécuriser pour l'avenir leurs revenus sachant que le marché peut être sujet à de fortes fluctuations du fait de la saisonnalité des productions, du fait des risques liés à la production sans intrants chimiques de synthèse (risques climatiques, prophylactiques, ...) qui induisent des variations parfois fortes des rendements ;
- de rendre les conversions attractives et de rassurer ainsi les producteurs qui seraient tentés de reculer face aux multiples incertitudes de la production biologique.

Pour cela est affirmée la volonté de mettre tous les producteurs sur un pied d'égalité, quelle que soit leur dimension économique. Ce traitement égalitaire est une condition du bon fonctionnement de l'organisation de producteurs qui sera mise en place : il faut faire en sorte qu'elle devienne un point de passage obligé pour la commercialisation. Dans le même ordre d'idée, cette structure de mise en marché aura pour objectif de valoriser tous les types de produits. Pour cela, l'approche pragmatique prime, puisque c'est au niveau de chaque produit que sera mise en place l'organisation, en fonction des besoins émergents et au fur et à mesure de l'augmentation des volumes commercialisables.

Ce souci d'exhaustivité n'exclut pas la vente directe. Des actions d'accompagnement, de facilitation et d'homogénéisation de la vente directe seront mises en place. Cela passe notamment par l'élaboration de grilles de prix communes ou l'emballage des produits quand cela s'avère nécessaire.

Enfin, et dans le but de ne laisser aucune porte fermée et de ne favoriser a priori aucun type de circuit, il sera organisé des actions de partenariat avec les structures économiques existantes dans la mesure du possible. C'est pour cela qu'une grande transparence de gestion apparaît nécessaire, d'autant plus que c'est précisément ce manque de transparence dans les modes de commercialisation conventionnels qui est jugé néfaste par la profession.

4512 - Des producteurs eux-mêmes

Avant toute chose, les producteurs revendiquent le principe de solidarité. Ce principe n'est pas seulement ressenti comme l'application d'une certaine éthique à leur travail mais également comme une nécessité. Ce principe de solidarité vaut au niveau du travail que chacun se propose de mettre à disposition de la structure en question, il vaut également pour les questions financières, aussi bien en termes de charges qu'en

termes de retour sur investissement.

Par ailleurs, ils estiment que chaque producteur doit déterminer en fonction de son système d'exploitation (plus ou moins extensif, coûteux ou autonome) avec quel type de commercialisation il veut travailler : une organisation de producteurs doit prendre en compte, au niveau des circuits de commercialisation utilisés, les spécificités de chacun afin de ne léser personne.

Au total, c'est d'une sécurité de revenus liée à la sécurité de commercialisation dont ils ont besoin. Mais ces attentes vis à vis d'une organisation de producteurs ne les empêchent pas de s'interroger sur un certain nombre de modalités d'application des principes déclinés plus haut.

En tout premier lieu, ils s'interrogent sur la liaison entre maîtrise de l'offre et respect du principe d'égalité. En effet, la maîtrise de l'offre, tant en situation de pénurie qu'en situation d'excédents, implique la nécessité d'opérer des choix fatalement discriminants pour les producteurs. Il en découle une volonté de maîtrise et de collégialité dans ses choix, d'où une nécessité encore une fois affirmée de transparence dans la gestion de l'organisation.

Ensuite, leurs incertitudes portent sur la question de la maîtrise de l'offre dans le cas des produits périssables. Ces produits, fortement saisonnalisés sont en effet susceptibles de rencontrer des problèmes de débouchés à certaines périodes de l'année.

Enfin, il émerge une inquiétude assez générale liée à la crainte que cette structure de regroupement de l'offre et de commercialisation, augmentation des volumes aidant, finisse par évoluer vers un fonctionnement proche de celui d'une coopérative classique dont l'image est globalement assez négative. Les coopératives sont vues comme des organismes assez lourds qui dévoient les objectifs de base liés au principe de coopération : cela signifierait pour les producteurs la perte de la maîtrise de leurs filières de commercialisation.

452 - Missions assignées à l'organisation de producteurs

La mission première est d'animer les diverses sections au fur et à mesure que l'augmentation des volumes pour chaque type de production rendra nécessaire la mise en cohérence de l'offre face aux différents acteurs du marché. Il s'agit notamment de participer aux coordinations régionales des marchés et d'y représenter d'une seule voix les producteurs.

Il s'agit ensuite de réaliser et de formaliser, le cas échéant, des partenariats avec les structures économiques existantes. Il apparaît important, en effet, que la recherche et la sécurisation de débouchés soient assurées par cette OP même si actuellement, ce ne sont pas tant des problèmes de débouchés qui se présentent mais des problèmes de régulation et de gestion de l'offre. Cette recherche de partenariat permettrait en tous

cas d'assurer aux producteurs une sécurité dans l'écoulement de leurs produits. De plus, la recherche systématique de fixation de prix minima est un dispositif qui leur assurerait une sécurité de revenus.

Afin de permettre au consommateur d'affiner plus particulièrement sa connaissance des produits biologiques, il est envisagé de réaliser une marque régionale. Cette marque permettra une lisibilité accrue du produit et une traçabilité favorable à l'établissement de relations privilégiées entre la production et la consommation de produits issus de la région.

Enfin, il s'agit pour l'organisation de veiller au respect des principes de base, notamment en termes de transparence et d'égalité de traitement entre les différents acteurs.

Les moyens mis en oeuvre pour assurer le fonctionnement de cette organisation seront, dans un premier temps un financement des frais de structure et pour la suite, un autofinancement grâce à la montée en charge du dispositif : des subventions permettant, autant que possible, d'accompagner cette montée en charge.

453 - Effets sur l'emploi

Il est difficile de chiffrer les effets sur l'emploi de ce genre de structure. On se contentera donc de donner un certain nombre d'orientations qui permettent de dire qu'au niveau régional, la structuration des filières permettra de créer des activités en production, en direction des consommateurs (promotion, information), et sur l'ensemble des structures d'aval.

Dans un premier temps, il faut noter que ce genre d'organisme, par la sécurité accrue qu'il offre aux producteurs, permet une pérennisation des emplois existants, tant au niveau de la production qu'au niveau de la transformation et de la distribution. De plus, cette sécurisation des activités permet à chaque opérateur d'effectuer une croissance interne (en terme de volumes mais également en termes d'emplois), croissance qui n'était éventuellement pas possible dans un contexte plus risqué.

Ensuite, il s'agit de susciter des conversions en valorisant un exemple de filière organisée, autonome et au fonctionnement permettant de rémunérer les producteurs.

Tout aussi importante, est la création d'une dynamique régionale et le relais de cette dynamique au niveau des territoires. Cette dynamique est permise par l'ancrage de la valeur ajoutée sur le territoire de production. Elle devrait être accentuée par la création d'une marque régionale biologique permettant au consommateur qui souhaite privilégier dans ses choix l'origine des produits, de bénéficier d'une traçabilité accrue.

454 - Aspects politiques

L'accession à la tête du Conseil Régional en 1992 d'une présidence écologiste a été l'occasion de tester un certain nombre de leviers de développement pour l'agriculture biologique ce qui fait de la région une sorte de laboratoire de développement de ce secteur. Notons, que la région Nord Pas-de-Calais n'est pas la seule à développer une politique de croissance en faveur de l'agriculture biologique. Nous prenons l'exemple de cette région, d'une part parce que nous l'étudions sous un angle transversal, d'autre part parce que l'action politique qui y est menée est jugée par les observateurs comme exemplaire (elle sera d'ailleurs poursuivie après les changements intervenus récemment).

4541 - Une ambition

L'ambition première était de faire admettre la légitimité de l'agriculture biologique auprès de l'ensemble des acteurs politiques de la région. Pour cela un important travail pédagogique a été effectué. Il a porté sur les deux points suivants :

- l'agriculture biologique est plus pourvoyeuse d'emplois que l'agriculture conventionnelle d'où l'intérêt de favoriser son développement dans une région si durement touchée par le sous emploi,
- l'agriculture biologique est plus respectueuse de l'environnement et obtient ici une deuxième légitimité.

Une fois ce travail réalisé, ont été mis au point des programmes de développement basés sur deux axes : développement des structures d'encadrement (tant au niveau des groupements d'agriculteurs biologiques que des chambres d'agriculture) et développement de l'offre par une augmentation des aides à la reconversion et aux investissements spécifiques.

4542 - Des moyens

Les moyens mis en oeuvre pour le développement des structures sont le financement de :

- deux postes pour les chambres d'agriculture de techniciens spécialistes de la production biologique
- deux postes pour le Gabnor, un pour un animateur production, l'autre pour une animatrice filière.

Pour le développement de la production, un dispositif permettant de compléter les aides communautaires et nationales des conversions a été mis en place. Il comprend :

- des aides à l'investissement pour des matériels spécifiques à l'agriculture biologique
- un complément des aides à la conversion jusqu'au plafond autorisé par

l'Union Européenne,

- une assurance pour les agriculteurs n'atteignant pas ces plafonds de disposer d'un volume d'aides équivalent à 15 000 francs pour la première année de conversion (ce dispositif a été supprimé début 1998),
- une aide aux producteurs biologiques déjà en place afin de consolider l'existant.

4543 - Des résultats

Le nombre d'agrobiologistes était de 51 en 1995, il est passé à environ 90 fin 1997. La croissance est spectaculaire en proportion même si elle apparaît relativement faible en volume. Cela illustre deux aspects :

- la conversion est réellement un processus difficile,
- l'augmentation des aides, si elle permet de rassurer les agriculteurs, n'est pas une raison suffisante pour convertir leur exploitation : l'opportunisme économique n'est pas une motivation suffisante pour se convertir, celle-ci doit venir nettement plus en amont dans le processus de sensibilisation et de décision de la part de l'agriculteur.

De plus, comme on l'a vu précédemment, les aides régionales ont permis d'entamer une réflexion sur la nécessité d'organiser les producteurs et de maîtriser la première mise en marché de leurs produits.

Enfin, le message sur la légitimité de l'agriculture biologique est bien passé auprès des intervenants politiques de la région, pour finalement être adopté par une majorité de conseillers, toutes sensibilités bords confondues. Cette politique volontariste pourra ainsi être pérennisée malgré le changement récent de présidence.

Résumé

Les cinq exemples de développement présentés dans ce chapitre montrent deux choses :

- **Les conversions sont un processus lent et difficile.** Pour être acceptées par les agriculteurs conventionnels, elles demandent la mise en place de systèmes d'information et de moyens de communication importants, tant à l'amont (pour l'élaboration de références technico-économiques) que sur le terrain.

- **L'organisation des producteurs pour la première mise en marché de leurs produits est un important levier de développement.** Les organisations spécifiques de producteurs présentent le double avantage de garantir aux producteurs un écoulement de leurs produits dans de bonnes conditions et de prévenir les risques de dérapage et de débordement liés à l'accaparement d'un domaine par des personnes ou des structures pour lesquelles la bio ne fait pas partie de leur culture et qui n'en respecteraient ni les valeurs ni les spécificités.

Le modèle biologique est actuellement plus pourvoyeur d'emplois que le modèle conventionnel. L'organisation des producteurs est le principal moyen de faire en sorte qu'il en soit de même dans l'avenir. Il existe des volontés et des pratiques dans les différentes régions. Cette étude a mis en évidence un manque de recul certain, c'est pourquoi elle nécessite d'être poursuivie dans le temps afin de **mettre en place des indicateurs d'évaluation et de suivi**. De même, il est nécessaire d'explorer toutes les pistes de création d'emploi et notamment au sein des organisations professionnelles conventionnelles qui semblent vouloir développer des sections bio.

Synthèse et conclusion

- I - Synthèse : évaluation d'un gisement d'emplois dans l'agriculture biologique
- II - Conclusion méthodologique
- III - Développer l'agriculture biologique pour développer l'emploi

I - Synthèse : évaluation d'un gisement d'emplois dans l'agriculture biologique

D'une manière générale on constate la tendance lourde de l'agriculture d'aujourd'hui à perdre des emplois. Cette tendance, jugée inexorable par tous les observateurs, a des effets négatifs sur la structuration du tissu rural et sur l'aménagement du territoire. D'autre part, dans un contexte de chômage généralisé, cette tendance n'est pas faite pour améliorer l'emploi dans les campagnes et dans les centres urbains : l'agriculture libère de la main d'oeuvre qui a du mal à s'employer dans les autres secteurs de l'économie.

L'agriculture biologique, outre son intérêt agronomique et environnemental, constitue une réponse partielle à ce problème d'emploi rural. Son mode particulier de fonctionnement fait qu'elle réclame en moyenne un tiers de main d'oeuvre en plus que l'agriculture conventionnelle à surface égale. Cela fait de l'agriculture biologique un gisement d'emplois non négligeable et on peut imaginer qu'une fois son développement substantiellement amorcé, l'agriculture biologique pourra présenter des réponses certes partielles, mais économiquement durables au problème de l'emploi.

Nous avons évalué le gisement d'emplois dans l'agriculture biologique sous trois angles :

- détermination des conditions de la croissance du secteur biologique et des facteurs favorables ou défavorables à l'emploi
- application à l'existant de différents taux de croissance afin de déterminer le volume d'emploi futur (production, encadrement, contrôle)
- comparaison des résultats (quand ils sont disponibles) de l'agriculture biologique et de l'agriculture conventionnelle afin d'établir que l'agriculture biologique est plus pourvoyeuse d'emplois.

Les extrapolations montrent que développer l'agriculture biologique aboutira au maintien et à la pérennisation à terme des emplois agricoles pour environ 45 000 personnes. Les comparaisons indiquent que l'agriculture biologique nécessite l'emploi en moyenne de 30% de main d'oeuvre supplémentaire par rapport à l'agriculture conventionnelle.

Le tableau ci dessous présente la synthèse du gisement d'emplois constitué par l'agriculture biologique. La lecture verticale reprend l'ensemble de la filière, de l'amont à l'aval. La production n'y figure pas, deux raisons à cela :

- elle a été plus longuement détaillée dans le corps proprement dit de l'étude
- elle ne concerne que l'aspect micro local par définition et pourrait parasiter

la lecture du tableau.

Tableau 21 : Niveau d'opération et gisement d'emplois correspondant

| | Local | Régional | National | International |
|--|---|--|---|---|
| Réglementation | Consultation des agriculteurs | Organismes régionaux | Organismes nationaux, ministères | IFOAM, Union Européenne |
| Gisement | Pas de gisement | Pas de gisement | Faible | Faible |
| Recherche | Expérience personnelle : diffusion par échange de savoir faire validé par la pratique | CTR/CTS/ITAB | INRA, Universités, écoles d'ingénieur, IAA, ITAB, instituts techniques | Transferts de connaissances, mise en réseau |
| Gisement | Pas de gisement | Moyen | Moyen | Faible |
| Encadrement | Parrainage, groupements locaux d'agriculteurs, fermes pilotes | Groupements régionaux d'agriculteurs, Chambres départementales et régionales | Organismes nationaux, fédérations, syndicats, sociétés prestataires de services | Organisations internationales |
| Gisement | Maintien | Faible | Moyen | Faible |
| Agro - fournitures et matériels | Auto production, échanges locaux | Entreprises régionales ou nationales | Sièges sociaux, fédérations | Importation d'aliments et de matériels |
| Gisement | Maintien | Effets négatif sur l'emploi | Faible | Effets négatif sur l'emploi |
| Contrôle | Trois entreprises dont une uniquement en bio | | Sièges sociaux | Contrôle des importations |
| Gisement | Moyen | | Faible | Faible |
| Première mise en marché | Coopératives, GIE, Organisations de Producteurs | Coopératives, GIE, Organisations de Producteurs | IAA, GIE | - |
| Gisement | Moyen | Moyen | Faible | - |
| Transformation | Ateliers sur les lieux de production | Entreprises ayant un rayonnement régional ou national | Sièges sociaux, fédérations | - |
| Gisement | Maintien | Moyen | Marginal | - |
| Distribution | Vente directe, petit commerce, supérettes bio | Réseaux coopératifs, GMS | Sièges, plates-formes nationales | Importation de produits finis ou semi-finis |
| Gisement | Fort | Moyen | Faible | Effets négatif sur l'emploi |

La lecture horizontale reprend les niveaux d'opération des acteurs, du local à l'international Nous avons choisi quatre niveaux d'opération :

- 1- le niveau local est la compilation des niveaux micro local, local et départemental (ou micro régional). En fonction de la nature du secteur concerné, le niveau d'opération le plus pertinent variera de l'un à l'autre, sachant qu'il apparaît difficile de rester à la fois général et parfaitement opératoire. Il serait probablement pertinent de faire un découpage beaucoup plus fin pour le niveau local et d'analyser les relations entre les acteurs, les volumes et les flux ainsi que les niveaux d'emplois actuels et potentiels mais cela ne rentre pas dans le cadre et les moyens alloués à cette étude.
- 2- le niveau régional qui pose moins de problèmes sauf à considérer que le découpage régional ne correspond pas toujours aux réalités locales.
- 3- le niveau national
- 4- le niveau international

Nous avons retenu cinq graduations dans l'évaluation du gisement d'emplois (outre le cas où il n'y a précisément pas de gisement). Il faut les comprendre globalement au sens où ils sont agrégés : un gisement fort (milliers d'emplois potentiels) au niveau local n'est pas à multiplier par le nombre de départements pour avoir sa résultante au niveau national. Il est possible de faire des sommes horizontalement mais pas verticalement. D'autre part, l'évaluation des gisements d'emplois reste largement qualitative et se fera en ordres de grandeur, même s'il est possible parfois de chiffrer plus précisément cette évaluation.

- 1- un gisement fort correspond à des milliers d'emplois potentiels. En production, il est de plusieurs dizaines de milliers d'emplois potentiels.
- 2- un gisement moyen correspond à des centaines d'emplois potentiels
- 3- un gisement faible représente quelques dizaines d'emplois
- 4- un gisement marginal ne concerne que quelques emplois
- 5- le maintien correspond à un redéploiement d'emplois d'un secteur à un autre. On a vu que dans bien des cas il correspond également à une pérennisation des emplois en question et c'est dans ce sens qu'il faut l'intégrer dans la notion de gisement.

Réglementation : son élaboration se fait au niveau national, en concertation avec la base (les groupements régionaux et départementaux d'agriculteurs biologiques) et le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche. Au niveau international, le travail est effectué dans les organismes internationaux (IFOAM) et au sein de l'Union Européenne. Le gisement associé est faible et ne concerne que quelques postes ou quelques dizaines de postes. Aux niveaux local et régional, il n'y a pas à proprement parler de gisement associé à la réglementation même s'il s'agit d'une part non négligeable des activités des groupements régionaux et départementaux : informer, diffuser, consulter, taire remonter l'information.

Recherche : il existe un projet européen de centre de recherche sur l'agriculture biologique. Pour les niveaux national et régionaux, la recherche concerne des organismes tels l'ITAB et ses relais (les centres techniques régionaux et les centres techniques spécialisés), l'ICTA ou le réseau des fermes de références. Au niveau local,

la recherche est une pratique quotidienne et empirique : élaboration d'expérience, échange et diffusion du savoir-faire validé par l'expérience et la pratique.

Encadrement : le gisement d'emplois associé à ces métiers est dégressif quand on passe du niveau local au niveau international. Les besoins futurs en encadrement ont été étudiés dans le deuxième chapitre, ils sont proportionnels à la croissance de la filière, ils la conditionnent également.

Agro-fournitures et matériels : il y a maintien d'emplois au niveau local dans le sens où les exploitations biologiques tendent au maximum vers l'autonomie en ce qui concerne les agro-fournitures. C'est le cas par exemple pour certaines pratiques : engrais verts, compost, lisier. Ces engrais, produits sur place représentent une non-dépense qui participe à l'équilibre économique (et agronomique) des exploitations. Cet ensemble de pratiques représente en fait une substitution d'une valeur ajoutée biologique à des intrants d'origine chimique. C'est également le cas pour la nourriture des animaux où l'autonomie est privilégiée et même parfois inscrite dans les cahiers des charges (notamment pour le porc où 40% des aliments doivent être produits sur place). C'est pourquoi le gisement associé aux agro-fournitures est inexistant pour les entreprises qui les fabriquent et qui les vendent, voire même négatif. Le niveau international est considéré comme ayant des effets négatifs sur l'emploi puisqu'il s'agit d'importations : matériels, compléments alimentaires, etc. qui se substituent aux productions nationales.

Contrôle : gisement directement proportionnel à la croissance puisque les exploitations sont contrôlées en moyenne 1,2 fois par an et les entreprises de transformation en moyenne deux fois par an.

Première mise en marché : gisement moyen tant au niveau local que régional qui concerne des organisations de producteurs, des coopératives, des groupements d'intérêt économique, etc., qui sont chacun susceptibles d'embaucher entre une et une dizaine de personnes, en fonction de leur dimension et de leurs activités. Ces organisations conditionnent une partie de la croissance et de ses modalités.

Transformation : maintien au niveau local quand la transformation se fait par des exploitants (ainsi que leur famille ou leurs employés) et participe sensiblement à la formation de leur revenu donc à la pérennisation de leurs emplois, ou de petites unités dont la valeur ajoutée supérieure des produits permet le maintien. Le gisement est considéré comme seulement moyen au niveau régional car on peut craindre des phénomènes de concentration qui en restreindraient l'ampleur.

Distribution : le gisement est fort au niveau local et régional. Au niveau local il concerne les agriculteurs eux-mêmes qui pratiquent la vente directe et qui grâce à cela consolident leur emploi (voire qui se regroupent afin d'embaucher à plusieurs une personne pour vendre sur les marchés ou dans des petites boutiques). Gisement important pour les supérettes "bio" ou celles des réseaux coopératifs. En ce qui concerne le réseau Biocoop, un million de francs de chiffre d'affaires supplémentaire permet la création d'un temps plein : la croissance est, ici, fortement pourvoyeuse

d'emplois ; cela concerne l'ensemble de la petite distribution. Pour les grandes surfaces, on peut considérer que le gisement d'emplois généré par la "bio" est faible ou marginal : surcroît d'activité pour les chefs de rayon voire embauche d'une à deux personnes pour animer un îlot "bio" temporairement.

II - Pistes de travail

Les conclusions de cette étude sont convergentes. Mais leur portée reste cependant limitée : la présente étude demande à être complétée et poursuivie. Complétée au plan national par la mise en place systématique de moyens accrus d'observation ; poursuivie au plan local par des recherches plus approfondies au niveau de chaque filière. Les limites de cette étude s'expliquent par les raisons suivantes :

- le temps imparti (trois mois) est trop court pour appréhender l'intégralité des aspects liés à l'emploi sur l'ensemble des filières agrobiologiques et il serait vain de prétendre à l'exhaustivité ;
- le peu de temps à notre disposition nous oblige à n'utiliser que l'existant, à en faire une synthèse et ne permet pas d'engager des recherches lourdes et spécifiques ;
- la FNAB étant une organisation de producteurs, les conclusions qui en émanent sont nécessairement axées prioritairement sur la production sans prendre en compte de façon exhaustive l'aval de la filière.

a - Mettre en place et consolider les instruments de travail existants

Parce que les systèmes de collecte d'informations et d'acquisition de références sur l'agriculture biologique sont encore peu développés, les résultats présentés ici sont partiels et ne concernent que quelques productions ou quelques régions, conformément à ce qui était convenu avec les commanditaires. Il y a donc des améliorations à apporter, en termes de moyens et également en termes de méthodologie, aux systèmes de collecte et de traitement de l'information sur l'agriculture biologique. Pour cela il faudrait :

Développer les programmes de recherche de l'information spécifiques à la bio :

- *initialiser, développer, harmoniser les observatoires régionaux*, développer la production d'informations locales, mettre en lumière les spécificités régionales,
- *renforcer les moyens alloués à l'observatoire national* pour qu'il opère des synthèses sur trois sources : les organismes de certification et de contrôle, les notifications et les observatoires régionaux ; sa mission est également de suivre l'aval (entreprises de transformation, distribution) afin d'avoir une vision transversale et de faire des études globales sur la filière ;

- tenter d'établir une typologie des systèmes de production biologiques en s'inspirant des OTEX, sachant qu'il apparaît difficile de les reprendre tels quels mais que pour des raisons de cohérence il est bon de les réutiliser en partie; cette typologie serait utilisée par l'ensemble des observatoires;
- intégrer la variable "biologique" dans les enquêtes réalisées par le ministère (RGA, RICA ,...) ce qui permettrait de bénéficier des moyens et de l'expérience dont ils disposent et de comparer les résultats ;
- intégrer systématiquement la variable "emploi" dans les questionnaires diffusés par les observatoires, de même que les critères sociaux tels l'âge, le niveau de formation etc.

Établir des références technico-économiques validées par la théorie et la pratique pour les productions biologiques afin de :

- **mieux comprendre le fonctionnement** technique et économique des exploitations ainsi que leurs conditions de rentabilité ;
- **améliorer le conseil et l'encadrement** ;
- **sécuriser les choix des producteurs** ;
- **valoriser ces références** dans le cadre des dispositifs de formation et d'accompagnement des conversions;
- **faciliter les comparaisons** avec l'agriculture conventionnelle : comparer des exploitations biologiques au fonctionnement systémique à des exploitations conventionnelles au fonctionnement factoriel.

b - Acquérir et développer des méthodologies nouvelles

Des études de cas pour acquérir des outils

Outre des outils généraux à mettre en place ou à renforcer, il nous paraît intéressant de mettre en oeuvre des **études de cas** plus nombreuses et plus approfondies sur le sujet agriculture biologique et emploi. Ce thème étant relativement nouveau, il nous semble nécessaire de trouver de nouvelles manières de travailler et d'impulser des recherches d'ordre méthodologique sur une approche filière / emploi / territoire. Ces études de cas permettraient de :

- **définir des typologies** d'exploitations, en fonction des productions, des volumes, des circuits de commercialisation et des caractéristiques sociologiques des exploitations agricoles ;
- en fonction de ces typologies, tenter de **chiffrer les emplois générés**, sauvegardés ou induits dans le cadre de chaque étude;
- **définir des indicateurs** d'ordres économique et sociologique concernant l'emploi et le lien social ;
- poser les jalons de **nouvelles méthodes d'analyse** incluant par exemple la capacité à créer des emplois à production égale, en jouant sur des variables d'autonomie ou de valeur ajoutée sur l'exploitation.

Un Observatoire pour valoriser les outils et les méthodes

Il sera ensuite possible de globaliser les observations sur agriculture biologique et emploi. Cette globalisation sera nourrie aux deux sources que nous avons définies plus haut : les chiffres généraux issus d'une observation au plan national et les méthodologies d'analyse (et les indicateurs en résultant) appliquées à des études de cas plus spécifiques.

C'est dans ce but, et afin de pallier les insuffisances mises à jour dans cette étude et de compléter l'action de l'Observatoire Économique de l'Agriculture Biologique, que la FNAB propose la mise en place d'un **Observatoire Social et Environnemental** de la production agrobiologique. Ses missions pourraient être les suivantes :

- 1- mise en place d'indicateurs sociaux et liés à l'emploi pour l'agriculture biologique, suivi de ces indicateurs dans le temps et valorisation des résultats ;
- 2- évaluation de l'impact des exploitations sur le territoire, en fonction de leur nature (type de production, taille, degré d'autonomie,...) et des circuits de commercialisation qu'elles utilisent.
- 3- évaluation de l'impact environnemental des productions agrobiologiques, et notamment une étude des flux de matière et d'énergie en fonction des modes de production agrobiologique ainsi que le chiffrage des externalités environnementales positives produites par l'agriculture biologique ;

Cet observatoire permettrait de suivre de manière différente l'agriculture biologique, d'évaluer plus finement sa capacité à créer des emplois, de montrer plus complètement le rôle qu'elle peut jouer dans la structuration des territoires et le dynamisme rural, d'illustrer plus largement son projet social et de fournir des éléments permettant la traduction réglementaire de son objectif de développement durable appliqué à l'agriculture.

c - Les apports du réseau FNAB

Sur l'ensemble de ces sujets, et à la lumière du travail réalisé jusqu'ici, la FNAB peut intervenir avec son réseau de différentes façons :

La FNAB a pour vocation de **produire des idées**, de diffuser de l'information dans ses réseaux et d'y recenser les opinions et les idées des professionnels.

Cette fonction permet **d'identifier des besoins d'études**, de contribuer à leur définition et leur pilotage.

De fait, elle peut **mener des pré-études sur des sujets nouveaux** ou encore peu explorés par les chercheurs : leur défrichage par un réseau de terrain est une excellente manière de cadrer leur suite éventuelle et de la faire coller à une réalité.

Enfin, elle peut **piloter des études sur des pistes nouvelles de recherche**, après délégation par le financeur à des organismes tels que l'ITAB (Institut

Technique de l'Agriculture Biologique), le GEPAB (Groupe d'Études Pluridisciplinaire en Agriculture Biologique en Bretagne), l'INRA (et d'autres...). Ces pistes nouvelles devraient s'inscrire dans une dynamique inter - institutionnelle et inter - disciplinaire afin d'appréhender l'ensemble des aspects liés à l'agriculture biologique, dans leur complexité et leur complémentarité.

Dans tous les cas de figure, l'apport essentiel du réseau la de FNAB est la mise à disposition de l'information dont il est détenteur.

III - Conclusion générale

Parce qu'elle constitue un des rares secteurs agricoles en croissance, qu'elle répond à un grand nombre d'attentes sociétales nouvelles et parce qu'elle est pourvoyeuse d'emplois, l'agriculture biologique doit faire l'objet d'un soutien par les pouvoirs publics.

Par ailleurs, les pistes de travail que nous avons présentées aboutissent à des réflexions plus globales sur l'agriculture, l'emploi et l'environnement, réflexions qui accréditent l'idée selon laquelle l'agriculture biologique constitue un ferment pour l'agriculture française et qu'elle est un terrain idéal d'expérimentation tant agronomique, économique que politique et social.

Enfin, l'agriculture biologique est clairement identifiable, par les règles de fonctionnement qu'elle s'est officiellement donnée (cahiers des charges) et par sa dimension encore réduite, ce qui facilite l'expérimentation et son évaluation.

a - Développer l'agriculture biologique comme ferment d'une agriculture durable

Reconnaître dans les Contrats Territoriaux d'Exploitation les externalités socio-économiques et environnementales positives engendrées par l'agriculture biologique.

Les Contrats Territoriaux d'Exploitation prévus dans la prochaine Loi d'Orientation Agricole visent à prendre en compte les fonctions sociales et environnementales de l'agriculture ainsi que ses fonctions non directement productives. C'est pourquoi il nous semble important que ceux-ci comportent des volets spécifiques à l'agriculture biologique. Cela est nécessaire afin de valoriser au mieux l'idée de ferment pour une agriculture durable tout en illustrant la réalité d'une gradation dans les pratiques agricoles. Par ailleurs, ces volets spécifiques permettraient d'appréhender l'agrobiologie tant par une approche de système que par une approche produit. Cette double dimension, transversale et verticale, est propre à l'agriculture biologique et lui interdit une même méthodologie de traitement que l'agriculture conventionnelle qui privilégie une approche verticale des filières.

Conserver à l'agriculture biologique sa cohérence et sa capacité à s'adapter à tout type de territoire. En ce qui concerne l'évolution des dynamiques territoriales, cela suppose une spécialisation moindre par bassin de production et la primauté d'un modèle de polyculture élevage.

Si une forme de spécialisation régionale est inévitable, en agriculture biologique comme en agriculture conventionnelle, il n'apparaît pas souhaitable d'accentuer cette tendance par une politique de développement par bassin de production, politique qui aurait l'intérêt d'une plus grande lisibilité mais qui irait à l'encontre de cette vocation d'occupation équilibrée du territoire. Pour cela, il nous apparaît important d'insister sur les points suivants :

Trouver un équilibre entre filières courtes et filières longues. Cet équilibre peut se faire au niveau de chaque exploitation mais également en fonction d'une certaine typologie des exploitations : de leur capacité de production, de leur degré d'autonomie ou de leurs coûts de production. De la vente directe à la grande surface, tous les types de filières agrobiologiques doivent pouvoir se développer en parallèle, pour répondre à tous les segments du marché mais aussi aux attentes professionnelles des différents acteurs du marché. Pour étayer ce propos, il est important de prendre en compte, et donc d'étudier la valeur (pour l'agriculteur), le rôle (d'échange avec les consommateurs) et l'importance socio-économique (création de lien social, structuration économique au niveau micro local) de chaque filière. À cet égard, une attention particulière sera portée à la vente directe, porteuse d'un attachement de la valeur ajoutée au territoire.

Renforcer ou initialiser les dynamiques interprofessionnelles régionales. En tant que lieu d'échange, de concertation et de règlement des conflits, un espace de dialogue et d'anticipation du développement entre les différents acteurs d'une filière, du producteur au consommateur, est primordial.

Poursuivre une dynamique territoriale au niveau de la transformation et de la distribution en encourageant l'adaptation et la création de structures de production. Cette dynamique est une résultante de la multiplication des petites structures et une condition de différenciation régionale des produits et d'amélioration qualitative de l'offre. Par ailleurs, le maintien de la valeur ajoutée au plus près des lieux de production est une condition importante d'enrichissement de la dynamique territoriale.

L'agriculture biologique se situe au carrefour de deux zones traditionnellement distinctes de l'intervention des pouvoirs publics : l'agriculture et l'environnement. C'est pourquoi une cohérence nous paraît nécessaire au sein de chaque dispositif afin d'éviter de multiplier des mesures qui au total ne seraient pas très lisibles. Il serait probablement utile de réfléchir à la mise en cohérence ou aux liens que pourront entretenir les différents projets législatifs comme la future Loi d'Aménagement du Territoire, la Loi d'Orientation Agricole (et les Contrats Territoriaux d'Exploitation) et certains dispositifs existants comme les Contrats de Plan État Région. Il est du ressort de la FNAB de participer à l'ensemble des organes de concertation afin de veiller, en ce qui concerne l'agriculture biologique (et seulement celle-ci), à ce qu'une cohérence d'ensemble puisse se dessiner.

b - Développer l'agriculture biologique pour développer l'emploi

Si l'agriculture biologique est encore un domaine où subsistent de nombreuses incertitudes, la présente étude a montré qu'elle est fortement pourvoyeuse d'emplois. En outre, son histoire, déjà ancienne, a montré qu'elle est un modèle crédible de production agricole. Or, les modalités de son développement ne sont pas neutres quant à la pérennité de sa capacité à créer des emplois. C'est pourquoi les politiques de soutien doivent s'attacher à promouvoir un mode de développement cohérent, durable et maîtrisé de l'agriculture biologique et l'aider à conserver ce qui fait sa cohérence : son identité.

Le maintien de prix réalistes. Il s'agit, d'une part de rémunérer le supplément de travail incorporé dans chaque produit. Il s'agit, d'autre part, de rémunérer le service non marchand fourni par l'agriculture biologique : maîtrise de la pollution, sécurité sanitaire et alimentaire, structuration du milieu rural, entretien des paysages et de la biodiversité, capacité à créer ou préserver des emplois... Ce maintien des prix à un certain niveau de rémunération n'est pas contradictoire avec leur baisse liée à des économies d'échelle ou à une montée en puissance de chaque filière. Enfin, il ne passe pas nécessairement par des aides directes mais plutôt par de nouvelles formes de rémunération de l'agriculture, en lien avec son utilité économique, sociale et environnementale.

Communiquer en direction des consommateurs sur l'identité de l'agriculture biologique. Il s'agit de permettre au consommateur de s'impliquer davantage et en toute connaissance de causes sur un mode de consommation citoyen. Dans ce but, une attention particulière pourra être apportée aux circuits courts et aux circuits coopératifs de distribution dans lesquels le consommateur a vocation à s'impliquer fortement sur un triple objectif, écologique, économique et social.

Renforcer les organisations de première mise en marché. Le marché des produits biologiques est actuellement en situation de sous-offre (situation qu'atteste la croissance des importations), ce qui autorise les producteurs et leurs organisations à instaurer avec le marché un rapport de force qui leur est globalement favorable. Celui-ci est susceptible d'évoluer dans le temps si une situation de sur-offre se développe ou si le recours à des importations concurrentielles s'accroît pour palier les carences du marché intérieur. Le mode d'organisation de la première mise en marché des produits biologiques est, à cet égard, déterminant. Il s'agit pour les producteurs d'être une force de proposition et de négociation face aux différents acteurs du marché et de veiller au respects de certains principes : équité entre les opérateurs, coopération plutôt que compétition, cohérence économique des opérations, répartition équilibrée des marges entre les différents opérateurs.

Renforcer les réseaux d'encadrement existants. Ceux-ci jouent un rôle moteur dans le développement de la production ainsi que des filières et se situent à l'interface des problématiques liant l'agriculture et l'environnement. Les reconnaître en tant que sièges de compétences et d'expériences, force de proposition et lieu de structuration des filières (de la vente directe aux filières longues) et du milieu rural (tourisme, animation, lien direct avec les consommateurs ferment d'une dynamique économique

basée sur une forte dimension culturelle des produits,) est primordial pour un développement équilibré et maîtrisé de l'agriculture biologique.

Renforcer l'implication du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement. La participation du cabinet de ce ministère dans le COSE Bio (Comité d'Orientation, de Suivi et d'Évaluation) est, dans cette perspective, une opportunité sans précédent. En appui de cette participation, il nous paraît utile de voir se créer, au sein de ce ministère, des structures de travail, de concertation et de réflexion sur les projets concernant l'agriculture biologique dans sa dimension territoriale et environnementale (et notamment à propos de la Loi d'Aménagement du Territoire).

Au total, l'agriculture biologique a su développer l'idée, tant auprès des producteurs que des consommateurs, d'un mode de production alternatif crédible et répondant à de nombreuses attentes exprimées par l'ensemble de la société. Son développement s'est basé sur une organisation originale résultant de la situation de marginalité qui était la sienne il y a encore peu de temps. C'est par le respect de sa spécificité et de son originalité et en s'appuyant sur les réseaux existants que l'agriculture biologique trouvera le meilleur terrain pour un développement futur, favorable à la création ou au maintien d'emplois.

BIBLIOGRAPHIE

- BENJAMIN Catherine : Emploi et pluriactivité dans les exploitations agricoles : analyse théorique et application au cas français, Economica 1996
- BETEILLE Roger : "La crise rurale", PUF, 1997
- BIMA : Les chiffres de l'agriculture de la pêche et de l'alimentation. Edition 1996
- BURGAT, Florence : "L'animal dans les pratiques de consommation", PUF 1995
- Campagnes Solidaires : "Dossier installations hors-normes", n°105 février 1997
- Centre d'Affaires International de l'Alimentation et de la Table : "Dossier documentaire spécial produits biologiques", 1997
- CIVAM : Agrobioscopie, 1993
- COLLECTIF : Etude régionale de la filière agrobiologique en Poitou Charentes, Chambre Régionale d'Agriculture, 1994.
- Commission Européenne : La situation de l'agriculture dans l'Union Européenne, 1995 et 1996
- DEPSE (Ministère de l'Agriculture et de la Pêche) : "Justification du montant des aides à la conversion à l'agriculture biologique", nov 1997
- DESBROSSES, Philippe : L'intelligence verte. Editions du Rocher, 1997
- DESBROSSES, Philippe : Nous redeviendrons paysans. Editions du Rocher, 1993
- DHERISSARD, Guillaume : Les leviers de développement de l'agriculture biologique en France. Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, DGAL, INAPG, 1997
- ENESAD : "Les aides à l'Agriculture : impact sur les systèmes de production laitiers et leur emploi agricole", 1997
- FCAAA (Fédération des Civam et Associations Agrobiologistes d'Aquitaine): "Dossier technique, coût de la reconversion sur productions maraîchères et arboricoles", octobre 1997
- FRCA Midi-Pyrénées : "Les fruits et légumes biologiques : potentiel et perspectives du marché (synthèse)", décembre 1997
- GABNOR : Rapport d'activité 1997
- GLANDIERES Anne : "Le marché des fruits et légumes biologiques : potentiel et perspectives". Du Sol à la Table, mars 1998
- Groupe de Bruges : Cultiver l'Europe, Fondation pour le Progrès de l'Homme, 1996
- GUILLOU, Hervé et SYLVANDER, Bertil : "La situation de la filière biologique en 1997", INRA, décembre 1997
- HERVIEU, Bertrand : "Les agriculteurs", PUF 1997
- ISARA : "Vers une interprofession Bio en Basse-Normandie", 1997
- La lettre scientifique de l'Institut Français de la Consommation, n° 42 mai 1996 : "Les

aliments issus de l'agriculture biologique

LAIRON, Denis : "Aspects nutritionnels", in La lettre scientifique de l'Institut Français de la Consommation n° 42 mai 1996

LATOUCHE, Emmanuelle : "Salariat agricole et migrations en Méditerranée". Recueil d'articles, Solagral Collection, 1996

LE GUEN, Roger et RUAULT, Claire : "La double appartenance professionnelle des agriculteurs biologiques", Technologie - Idéologies - Pratiques, 1994 n°1 vol XII

MAZOYER Marcel et ROUDART Laurence : "Histoire des agricultures du monde", Seuil 1997

Nature et culture : "Terre d'Avenir pour l'eau, une nouvelle agriculture, naturellement", 1997

Observatoire de la production de l'agriculture biologique en Bretagne, 1996

Observatoire Economique de l'Agriculture Biologique : 1ers résultats 1995-1996

Observatoire Economique de l'Agriculture Biologique sur les Pays de la Loire, 1995-1996

RENOU, Katia : "Aspects de la perception du label biologique et des autres signes de qualité par les circuits traditionnels de distribution de Paris : Connaissance et commercialisation", 1994

RICHARD, Emmanuelle : "La filière lait biologique : stratégies d'acteurs, développement de marchés", INRA, décembre 1997

RIQUOIS, Alain : "Propositions pour un plan pluriannuel de développement" Nov 1997

RUAULT, Claire : "Relations professionnelles et élaboration des références des références techniques en agrobiologie", extrait des actes du IVème colloque ACAB : "La reconversion à l'agriculture biologique", nov 1991

RUAULT Claire : "Conceptions et pratiques de conseil et de développement en agriculture biologique" septembre 1997

SILGUY, Catherine de : "L'agriculture biologique". PUF, 1997

ANNEXE 1 : L'EMPLOI AGRICOLE

Evolution du nombre d'actifs relevant de l'agriculture

| En milliers d'actifs | 1975 | 1981 | 1985 | 1990 | 1994 |
|----------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Actifs agricoles | 3066 | 2556 | 2241 | 1858 | 1507 |
| chefs d'exploitation | 1331 | 1199 | 1057 | 924 | 735 |
| aides familiaux | 1482 | 1165 | 1018 | 794 | 635 |
| conjoint | 253 | 192 | 166 | 140 | 137 |
| Actifs para-agricoles | 951 | 950 | 933 | 915 | 921 |
| travaux forestiers | 116 | 119 | 97 | 88 | 76 |
| salariés | 45 | 48 | 40 | 37 | 30 |
| non salariés | 71 | 71 | 57 | 51 | 46 |
| Travaux agricoles et CUMA | 88 | 108 | 100 | 113 | 128 |
| salariés | 34 | 39 | 37 | 43 | 48 |
| non salariés | 54 | 69 | 63 | 70 | 80 |
| Artisanat rural | 54 | 43 | 32 | 27 | 19 |
| salariés | 21 | 17 | 13 | 11 | 7 |
| non salariés | 33 | 26 | 19 | 16 | 12 |
| Coopération | 303 | 313 | 312 | 289 | 269 |
| salariés | 117 | 128 | 127 | 114 | 105 |
| non salariés | 186 | 185 | 185 | 175 | 164 |
| Organismes professionnels | 214 | 315 | 351 | 358 | 372 |
| salariés | 138 | 133 | 150 | 152 | 156 |
| non salariés | 76 | 182 | 201 | 206 | 216 |
| Divers | 176 | 52 | 41 | 40 | 57 |
| salariés | 13 | 14 | 10 | 11 | 17 |
| non salariés | 163 | 38 | 31 | 29 | 40 |
| IAA | | | 601 | 584 | 552 |
| salariés | | | 517 | 511 | 496 |
| non salariés | | | 84 | 73 | 56 |
| Commerce alimentaire | | 946 | 955 | 977 | 956 |
| Commerce de gros | | 305 | 291 | 282 | 258 |
| salariés | | 279 | 268 | 263 | 242 |
| non salariés | | 26 | 23 | 19 | 16 |
| Commerce de détail | | 644 | 664 | 695 | 698 |
| salariés | | 459 | 511 | 554 | 560 |
| non salariés | | 185 | 153 | 141 | 138 |

Sources : Agreste, MSA, INSEE

Evolution et ventilation des UTA

En milliers d'UTA

| | UTA | Evolution | UTA familiales | Evolution | UTA non familiales | Evolution |
|------|--------|-----------|----------------|-----------|--------------------|-----------|
| 1973 | 2147 | | 1824 | | 323 | |
| 1974 | 2078 | -3,21% | 1771 | -2,91% | 307 | -4,95% |
| 1975 | 2008 | -3,37% | 1716 | -3,11% | 292 | -4,89% |
| 1976 | 1965 | -2,14% | 1675 | -2,39% | 290 | -0,68% |
| 1977 | 1926 | -1,98% | 1639 | -2,15% | 287 | -1,03% |
| 1978 | 1895 | -1,61% | 1610 | -1,77% | 285 | -0,70% |
| 1979 | 1864 | -1,64% | 1581 | -1,80% | 283 | -0,70% |
| 1980 | 1817 | -2,52% | 1534 | -2,97% | 283 | 0,00% |
| 1981 | 1768 | -2,70% | 1492 | -2,74% | 276 | -2,47% |
| 1982 | 1724 | -2,49% | 1451 | -2,75% | 269 | -2,54% |
| 1983 | 1671 | -3,07% | 1409 | -2,89% | 262 | -2,60% |
| 1984 | 1620 | -3,05% | 1366 | -3,05% | 254 | -3,05% |
| 1985 | 1564 | -3,46% | 1319 | -3,44% | 245 | -3,54% |
| 1986 | 1509 | -3,52% | 1272 | -3,56% | 237 | -3,27% |
| 1987 | 1455 | -3,58% | 1225 | -3,69% | 230 | -2,95% |
| 1988 | 1401 | -3,71% | 1179 | -3,76% | 222 | -3,48% |
| 1989 | 1335,2 | -4,70% | 1123,6 | -4,70% | 211,6 | -4,68% |
| 1990 | 1272,4 | -4,70% | 1070,8 | -4,70% | 201,6 | -4,73% |
| 1991 | 1227,9 | -3,50% | 1033,1 | -3,52% | 194,8 | -3,37% |
| 1992 | 1184,9 | -3,50% | 997,1 | -3,48% | 187,8 | -3,59% |

Source : Agromonde Service n° 391, 11 mars 1994

Temps de travail et pluriactivité des chefs d'exploitation

| | Effectifs en milliers | 100% | 50 à 100% | <50% |
|-----------------|-----------------------|------|-----------|------|
| Ensemble | | | | |
| 1980 | 1210 | 666 | 184 | 360 |
| 1987 | 921 | 532 | 132 | 256 |
| 1989 | 908 | 452 | 148 | 309 |
| 1993 | 785 | 386 | 121 | 278 |

| | Effectifs en milliers | 100% | 50 à 100% | <50% |
|-----------------------|-----------------------|--------|-----------|--------|
| En pourcentage | | | | |
| 1980 | 1210 | 55,04% | 15,21% | 29,75% |
| 1987 | 921 | 57,76% | 14,33% | 27,80% |
| 1989 | 908 | 49,78% | 16,30% | 34,03% |
| 1993 | 785 | 49,17% | 15,41% | 35,41% |

Aucune autre activité lucrative (en %)

| | | | | |
|------|-------|-------|-------|-------|
| 1980 | 79,8% | 98,5% | 71,0% | 49,7% |
| 1987 | 68,2% | 76,2% | 60,7% | 55,5% |
| 1989 | 76,0% | 93,6% | 65,5% | 55,2% |
| 1993 | 75,8% | 92,7% | 61,6% | 58,5% |

Autre activité lucrative principale (%)

| | | | | |
|------|-------|------|------|-------|
| 1980 | 15,8% | 0,1% | 9,7% | 47,8% |
| 1987 | 11,8% | 0,0% | 6,9% | 38,9% |
| 1989 | 14,8% | 0,1% | 6,5% | 40,4% |
| 1993 | 14,3% | 0,2% | 7,3% | 36,9% |

Autre activité lucrative secondaire (en %)

| | | | | |
|------|-------|-------|-------|------|
| 1980 | 4,4% | 1,4% | 19,3% | 2,5% |
| 1987 | 19,9% | 23,8% | 32,3% | 5,6% |
| 1989 | 9,2% | 6,3% | 28,0% | 4,4% |
| 1993 | 9,9% | 7,2% | 31,0% | 4,6% |

Source : agreste

ANNEXE 2 : L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE EN FRANCE

Evolution du nombre d'exploitations biologiques

| Régions | 1993 | 1995 | 1996 |
|-----------------------------|------|------|------|
| Alsace | 94 | 76 | 76 |
| Aquitaine | 320 | 326 | 349 |
| Auvergne | 189 | 165 | 178 |
| Basse-Normandie | 93 | 103 | 123 |
| Bourgogne | 147 | 150 | 154 |
| Bretagne | 220 | 315 | 328 |
| Centre | 159 | 138 | 141 |
| Champagne Ardennes | 47 | 58 | 52 |
| Corse | 116 | 85 | 56 |
| Franche-Comté | 107 | 108 | 120 |
| Haute-Normandie | 31 | 33 | 34 |
| Ile de France | 22 | 19 | 20 |
| Languedoc-Roussillon | 321 | 297 | 307 |
| Limousin | 91 | 80 | 94 |
| Lorraine | 45 | 50 | 53 |
| Midi-Pyrénées | 317 | 359 | 369 |
| Nord-Pas-de-Calais | 38 | 48 | 63 |
| PACA | 285 | 291 | 298 |
| Pays de la Loire | 285 | 290 | 315 |
| Picardie | 32 | 34 | 33 |
| Poitou-Charentes | 197 | 186 | 192 |
| Rhône-Alpes | 440 | 434 | 499 |
| France | 3596 | 3645 | 3854 |

Source : Observatoire économique de l'agriculture biologique, décembre 1997
 1995 : Ministère de l'agriculture et de la pêche, septembre 1995

Evolution des surfaces en bio et conversion
(en hectares)

| Régions | 1993 | 1995 | 1996 | % SAU en bio 1996 |
|----------------------|--------------|--------------|---------------|-------------------|
| Alsace | 2 424 | 2 518 | 3294 | 0,99 |
| Aquitaine | 5 691 | 6 334 | 7467 | 0,49 |
| Auvergne | 3 833 | 6 318 | 8075 | 0,53 |
| Basse-Normandie | 3 285 | 3 991 | 6329 | 0,48 |
| Bourgogne | 6 328 | 7 358 | 8324 | 0,47 |
| Bretagne | 3 996 | 5 705 | 9314 | 0,53 |
| Centre | 4 202 | 5 402 | 5618 | 0,24 |
| Champagne Ardennes | 1 292 | 1 860 | 1985 | 0,13 |
| Corse | 418 | 775 | 686 | 0,56 |
| Franche-Comté | 5 145 | 5 036 | 7183 | 1,08 |
| Haute-Normandie | 452 | 903 | 1047 | 0,13 |
| Ile de France | 156 | 314 | 350 | 0,06 |
| Languedoc-Roussillon | 9 762 | 7 452 | 12252 | 1,26 |
| Limousin | 2 383 | 2 924 | 4744 | 0,55 |
| Lorraine | 3 035 | 4 122 | 5670 | 0,5 |
| Midi-Pyrénées | 8 511 | 7 488 | 13972 | 0,59 |
| Nord-Pas-de-Calais | 614 | 491 | 1169 | 0,14 |
| PACA | 4 577 | 4 487 | 8161 | 1,21 |
| Pays de la Loire | 7 884 | 9 160 | 12845 | 0,58 |
| Picardie | 1 238 | 1 507 | 1319 | 0,1 |
| Poitou-Charentes | 6 947 | 3 492 | 7369 | 0,41 |
| Rhône-Alpes | 5 579 | 7 170 | 9909 | 0,63 |
| France | 87752 | 94806 | 137082 | 0,49 |

Source : Observatoire de l'agriculture biologique, décembre 1997
1995 : Ministère de l'agriculture et de la pêche, septembre 1995

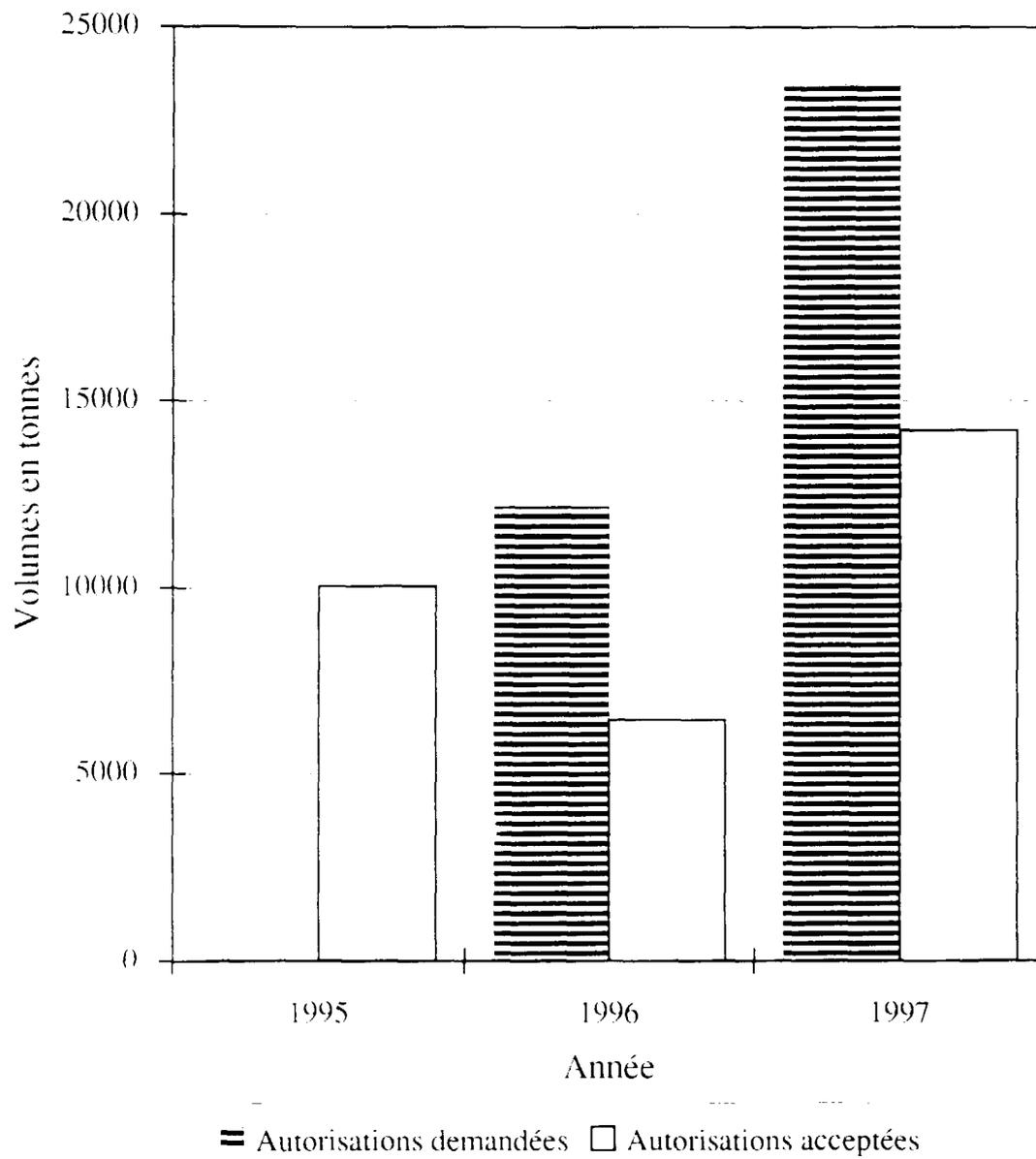
Moyens humains dans l'encadrement

(en équivalents temps plein)

| RÉGION | Nom du groupement régional | Moyens humains régionaux | Moyens humains départementaux | Techniciens Chambre d'Agriculture | Total moyens humains |
|----------------------|----------------------------|--------------------------|-------------------------------|-----------------------------------|----------------------|
| Alsace | OPABA | 1 | 0,5 | 0,6 | 2,1 |
| Aquitaine | FCAAA et GABSO | 2 | 5 | | 7 |
| Auvergne | Auvergne biologique | 1 | 1 | 3 | 5 |
| Basse-Normandie | GRAB | 0,5 | 0 | 1,5 | 2 |
| Haute-Normandie | GRAB | 2 | 0 | | 2 |
| Bourgogne | CGAB | 3 | 0,8 | 0,2 | 4 |
| Bretagne | FRAB | 2 | 5 | | 7 |
| Centre | BIOCIEL | 0,7 | 3,3 | | 4 |
| Champagne Ardennes | GABCA | 0 | 0 | | 0 |
| Corse | Civam Bio Corse | 1 | 0 | | 1 |
| Franche-Comté | ARABAC | 0 | 0 | | 0 |
| Ile de France | GAB Ile de France | 1 | 0 | 0,3 | 1,3 |
| Languedoc-Roussillon | Civam Bio L.R. | 3,95 | 2,7 | | 6,65 |
| Limousin | GABLIM | 2 | 0 | | 2 |
| Lorraine | CGA de Lorraine | 2 | 0 | 0,4 | 2,4 |
| Midi-Pyrénées | GDAB M.P | 2 | 1 | 2 | 5 |
| Nord-Pas-de-Calais | GABNOR | 3 | 0 | | 3 |
| Pays de la Loire | CAB | 1 | 4 | | 5 |
| Picardie | AABP | 0 | 0 | | 0 |
| Poitou-Charentes | Agrobio Poitou-Charentes | 1 | 2 | | 3 |
| PACA | FAC PACA | 2 | 2 | | 4 |
| Rhône-Alpes | CORABIO | 1 | 2,45 | | 3,45 |
| France | | 31,15 | 28,95 | 8 | 68,1 |

Source : FNAB, décembre 1997

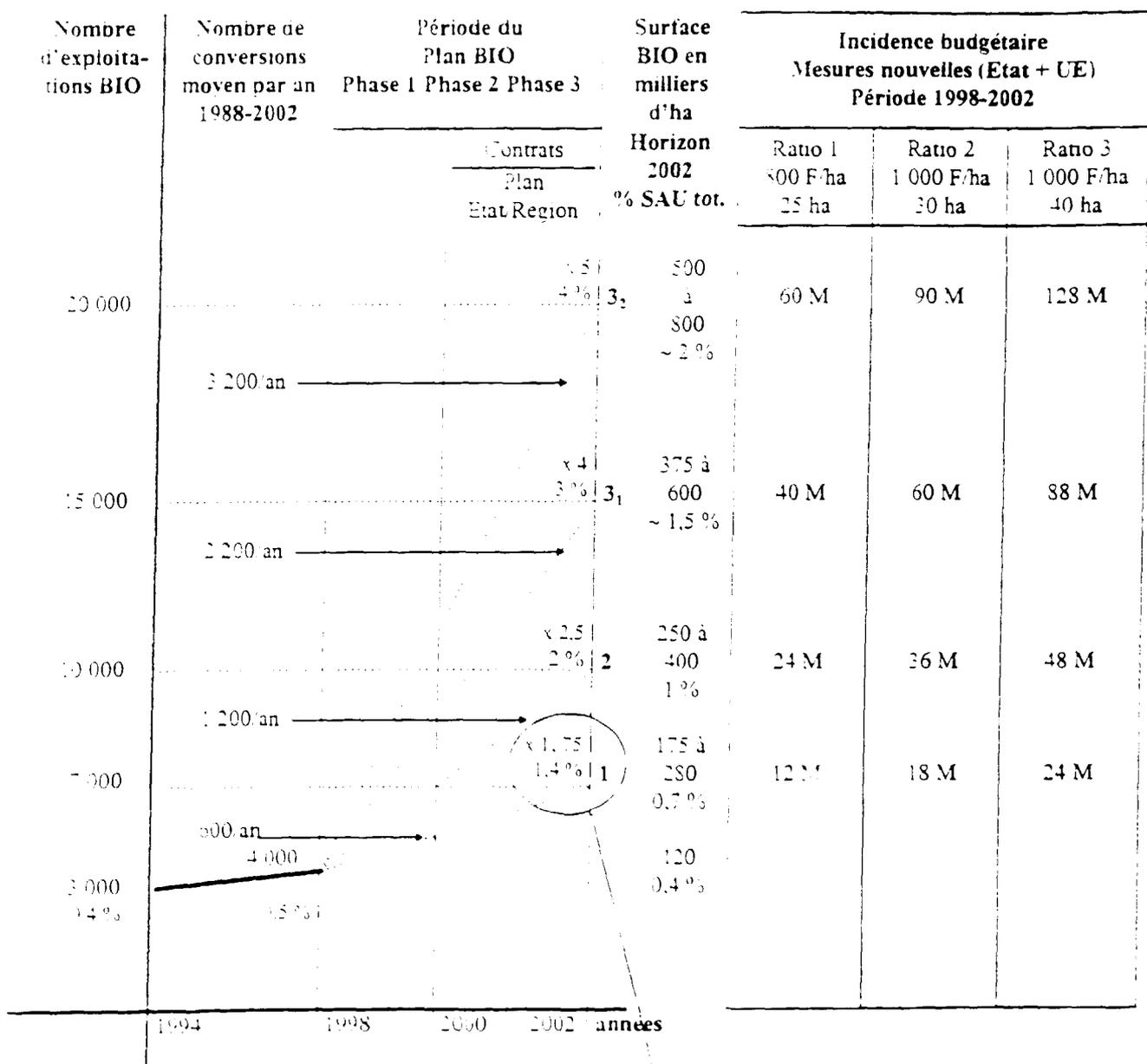
Importations extra-communautaires



Source : DGAL.

TABLEAU I - HYPOTHESES DE DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE FRANCAISE ET ESTIMATION DE L'INCIDENCE BUDGETAIRE POUR L'AIDE A LA CONVERSION (ETAT + UE) - PERIODE 1998-2002

OBJECTIF 2005 : 1 000 000 HECTARES - 25 000 AGRICULTEURS



SCENARIO 1 : « Prolongation tendance antérieure »

SCENARIO 2 : « Extrapolation Pays de la Loire »

SCENARIO 3 : « Objectifs professionnels »

3₁ - Hypothèse basse FNAB

3₂ - Hypothèse haute APCA

A - Accroissement du nombre d'exploitations Bio - Période 1998 - 2002
 C% | B - Nombre d'exploitations Bio horizon 2002
 B... | N - Numéro du scénario
 2002 C - % exploitations Bio/total

RATIO 1 : 20 000 F/an/exploitation en conversion

RATIO 2 : 30 000 F/an/exploitation en conversion

RATIO 3 : 40 000 F/an/exploitation en conversion

ANNEXE 3 : L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE EN EUROPE

L'agriculture biologique en Europe

| | Surfaces en bio | | SAU totale 1993 | Nombre d'exploitations | |
|---------------------|-----------------|---------|--------------------|------------------------|-------|
| | 1996 | 1993 | | 1996 | 1990 |
| Allemagne | 310 484 | 17 162 | 17 022 000 | 6 008 | 579 |
| Autriche | 249 662 | 3 479 | 3 449 000 | 17 833 | 260 |
| Belgique | 5 000 | 1 412 | 1 344 000 | 200 | 73 |
| Danemark | 42 184 | 2 745 | 2 739 000 | 1 199 | 81 |
| Espagne | 28 130 | 29 756 | 24 714 000 | 1 200 | 1 594 |
| Finlande | 44 732 | 2 300 | 2 689 000 | 2 779 | 115 |
| France | 98 000 | 30 217 | 27 017 000 | 3 750 | 954 |
| Grèce | 4 500 | 5 163 | 3 539 000 | 1 000 | 924 |
| Irlande | 11 104 | 4 407 | 4 278 000 | 462 | 171 |
| Italie | 204 238 | 16 743 | 14 736 000 | 10 568 | 2 665 |
| Luxembourg | 625 | 127 | 127 000 | 21 | 4 |
| Pays Bas | 13 486 | 1 977 | 2 015 000 | 591 | 113 |
| Portugal | 10 192 | 3 962 | 3 950 000 | 325 | 599 |
| Royaume Unis | 47 901 | 17 240 | 16 389 000 | 819 | 243 |
| Suède | 105 000 | 3 114 | 3 359 000 | 3 000 | 90 |
| UE | 1 175 238 | 139 804 | 128 451 000 | 49 755 | 8 463 |

Sources : Rapport Lampkin, 1997, Commission Européenne

Comparaison des aides pour l'agriculture biologique
via le dispositif "Mesures Agro Environnementales" de l'Union Européenne

| | Grandes cultures | Productions fruitières | Prairie | Durée | Aides sur 5 ans 1 HA de chaque culture |
|--------------------------|------------------|------------------------|---------|----------|--|
| Pays Bas | 1 500 | 15 000 | * | 5 | 120 000 (+ prairie) |
| Autriche | 2 150 | 4 800 | 1 450 | illimité | 56 500 (illimité) |
| Belgique | 1 600 | 5 550 | 1 800 | 2.3 | 27 050 |
| Allemagne | 1 000 | 4 850 | 1 000 | 2.3 | 20 550 |
| France | 1 190 | 5 500 | 700 | 2.3 | 20 300 |
| Grande Bretagne | 600 | 600 | 600 | 5.9 | 14 400 |
| Plafond participation UE | 1 200 | 7 900 | 2 000 | 5 | 65 500 |

Source : LEI-DLO

*Plafond de 150 000 FF/exploitation

Oct-96

Ramenees en équivalent FF

**ANNEXE 4 : RÉSULTATS DE
L'OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE DE
L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE**



OBSERVATOIRE ECONOMIQUE NATIONAL DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE ⁽¹⁾

1^{ers} RESULTATS 1995 - 1996



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

Renseignements :

Mlle Hélène STEPHAN - Observatoire Economique National de l'Agriculture Biologique
55, Avenue Louis Bréguet - Bât. Hermès - 31 400 TOULOUSE
Tél : 05 61 20 95 51 / Fax : 05 61 34 68 13

⁽¹⁾ Structure informelle financée par la DGAL et juridiquement appuyée par l'APCA. Celle-ci regroupe, outre la DGAL et l'APCA, Bio Convergence, à l'origine du projet, à l'aval, la FNAB et la FNCIVAM à l'amont, et les interprofessions « bio » régionales représentées par Aquitaine, Bretagne et Pays de la Loire. Tous les membres sont tenus par un engagement de confidentialité (composition du comité de pilotage au verso).

COMPOSITION DU COMITE DE PILOIAGE DE L'OBSERVATOIRE ECONOMIQUE NATIONAL DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE
(Novembre 1997)

| ORGANISAT° | FONCT° | NOM / PRENOM | ADRESSE | CP | VILLE | TEL | FAX |
|---------------------|-----------|----------------------------|---|-------|-----------------------|----------------|----------------|
| DGAL | Président | M. Alain RIQUOIS | Conseil Général du G.R.E.F. - 30, rue Las Cases | 75340 | PARIS CEDEX 07 | 01 49 55 57 03 | 01 49 55 56 01 |
| DGAL | Titulaire | M. J.P. LESTOILLE | D.G.A.L. - Bureau des Labels - 175, Rue du Chevaleret | 75013 | PARIS | 01 49 55 80 03 | 01 49 55 59 48 |
| APCA | Suppléant | Mme Mariane MONOD | D.G.A.L. - Bureau des Labels - 175, Rue du Chevaleret | 75013 | PARIS | 01 49 55 80 03 | 01 49 55 59 48 |
| APCA | Titulaire | M. Jean LAURENS | Chambre d'Agriculture - Carrefour de l'Agriculture | 12006 | RODEZ Cedex 9 | 01 53 57 10 10 | 01 53 57 10 05 |
| Bio Convergence | Suppléant | M. Jacques PIOR | A.P.C.A. - 9, Avenue Georges V | 75008 | PARIS | 01 53 57 10 77 | 01 53 57 10 05 |
| Bio Convergence | Titulaire | M. Luc RONFARU | 7, rue Vendôme | 66300 | THUIR | 04 68 53 27 09 | |
| Bio Convergence | Titulaire | M. Dominique ANTOINE | LIGEA - 1, Rue Franciade, La Chaussée St Victor, BP 4 | 41913 | BLOIS Cedex 09 | 02 54 55 89 00 | 02 54 55 88 00 |
| Bio Convergence | Titulaire | M. André BERTRAND | SARL EDEN - ZI du Fief Tardif | 85120 | LA CHATAIGNERAIE | 02 51 87 85 29 | 02 51 87 85 40 |
| Bio Convergence | Titulaire | M. André DEBERT | STE KAOKA - Usine de Beauport, Quartier Ste Anne | 84270 | VEDENE | 04 90 32 88 88 | 04 90 32 88 89 |
| Bio Convergence | Suppléant | M. Jean VERDIER | NEW-DIET - 36, rue de l'Alma, Bât C, BP 250 | 92602 | ASNIERES Cedex | 01 47 93 59 59 | 01 47 93 92 44 |
| Bio Convergence | Suppléant | M. William PECOUT | STE ARCO OCEAN INDIEN - 61, Avenue de la Libération | 6130 | GRASSE | 04 92 42 41 00 | 04 93 40 47 79 |
| Bio Convergence | Suppléant | M. Bernard STORUP | NUTRITION ET SOJA - ZI Pomme, BP 33 | 31250 | REVEL | 05 62 18 72 50 | 05 62 18 72 51 |
| FNAB | Titulaire | M. Jacques FRINGS | 9, Allée des Peupliers | 77173 | CHEVRY COSSIGNY | 01 64 05 57 85 | 01 64 05 84 99 |
| FNAB | Suppléant | Emmanuelle LATOUCHE | FNAB - 40, rue de Malte | 75011 | PARIS | 01 43 38 38 69 | 01 43 38 39 70 |
| FNCIVAM | Titulaire | M. Pierre BONELL | F. N. CIVAM - 15, Avenue de Grande Bretagne | 66000 | PERPIGNAN | 04 68 35 34 12 | 04 68 34 86 15 |
| FNCIVAM | Suppléant | M. Patrick MARCOFFE | F. N. CIVAM - 15, Avenue de Grande Bretagne | 66000 | PERPIGNAN | 04 68 35 34 12 | 04 68 34 86 15 |
| FCAAA | Titulaire | M. Bertrand LASSAIGNE | FCAAA - 271, rue de Pechabout | 47000 | AGEN | 05 53 77 83 53 | 05 53 96 98 49 |
| FCAAA | Suppléant | M. Gilles RENART | FCAAA - 271, rue de Pechabout | 47000 | AGEN | 05 53 77 83 53 | 05 53 96 98 49 |
| IB Bretagne | Titulaire | M. Marc BELHOMME | IBB - 33, avenue Winston Churchill, BP 1612 | 35016 | RENNES cedex | 02 99 54 03 23 | 02 99 33 98 06 |
| IB Bretagne | Suppléant | Mlle Céline GIRAULT | IBB - 33, avenue Winston Churchill, BP 1612 | 35016 | RENNES cedex | 02 99 54 03 23 | 02 99 33 98 06 |
| IB Pays de la Loire | Titulaire | M. Etienne LERAT | LE MOULIN ROUSSEL | 44520 | MOISDON LA RIVIERE | 02 40 07 61 20 | 02 40 07 20 38 |
| IB Pays de la Loire | Suppléant | M. François-Xavier GILBERT | La Dodinière | 85250 | CHAVAGNES EN PAILLENS | 02 51 42 33 64 | 02 51 42 37 99 |

Coordination : Mlle Hélène STEPHAN - 55, avenue Louis Bréguet - Bât. Hermès - 31 400 TOULOUSE Tél : 05 61 20 95 51 / Fax : 05 61 34 68 13

OBSERVATOIRE ECONOMIQUE NATIONAL DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

1 - L'Agriculture Biologique en France (1996 - comparaison 1995) ou « les frémissements d'un réveil » (viande et lait notamment) ^(*) .

2 - Les transformateurs et distributeurs français de produits biologiques (1^{ère} esquisse 1995 - 1996) ou « l'explosion de la demande » ^() .**

^(*) Travaux réalisés à partir des notifications en DDAF et des données disponibles auprès des organismes certificateurs.

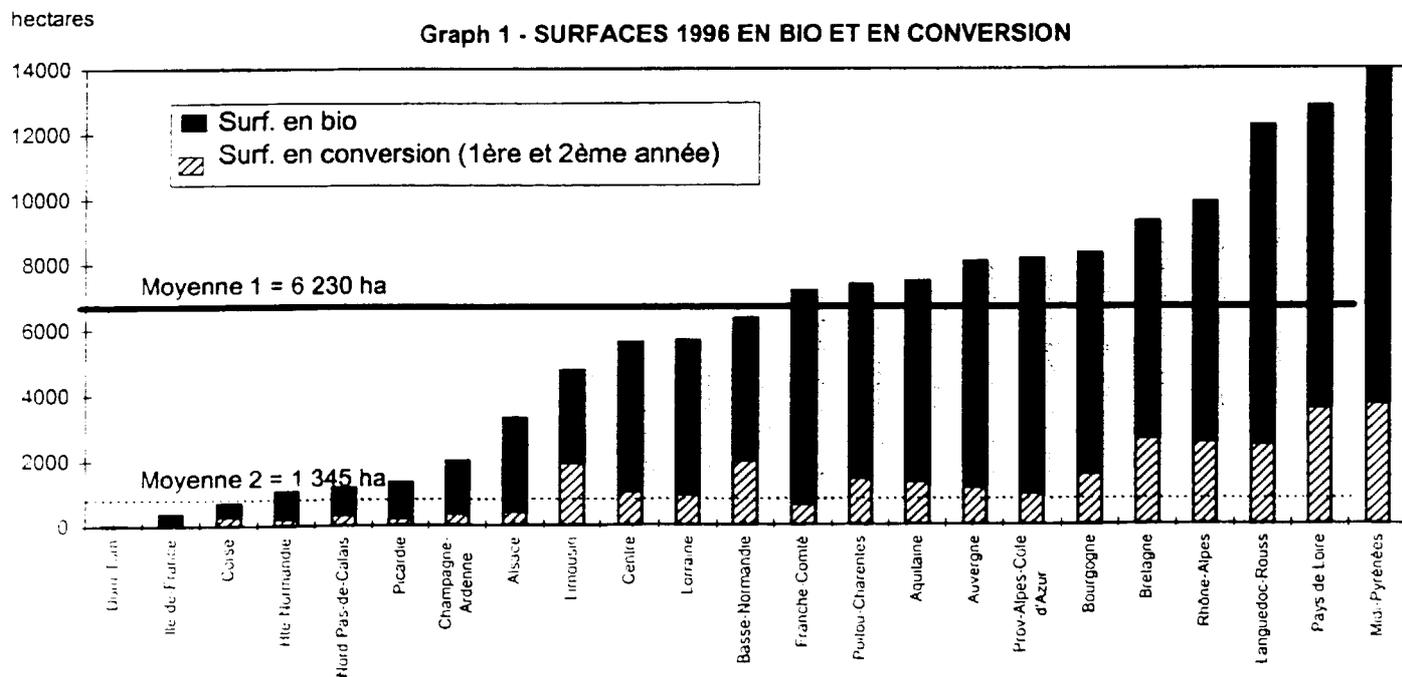
^(**) 1^{ers} éléments d'information fournis par Bio Convergence. Une enquête est en cours à l'initiative de l'Observatoire auprès des entreprises de transformation, dont les résultats seront publiés à l'occasion du salon de l'Agriculture (mars 98).

L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE EN FRANCE : EVOLUTION 1995-1996

| | 1995 | 1996 | Evolution 95/96 |
|---|---------|---------|-----------------|
| Nombre d'exploitations bio et en conversion | 3 538 | 3 854 | + 9 % |
| Surface AB (en ha) | 90 996 | 107 494 | + 18 % |
| Surface conversion 1 ^{ère} et 2 ^{ème} année (en ha) | 27 397 | 29 590 | + 8% |
| Total surface AB + conversion (en ha) | 118 393 | 137 084 | + 16 % |
| Part dans la SAU totale française | 0,42 % | 0,49 % | |
| Surface moy. des exploit. bio et conversion | 33,5 ha | 35,5 ha | |

SAU moyenne des exploitations en conventionnel en 1996 : 38 ha

L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE DANS LES REGIONS EN 1996



Moyenne 1 : surface bio plus conversion (moyenne par région)

Moyenne 2 : surface conversion (moyenne par région)

Données 1996

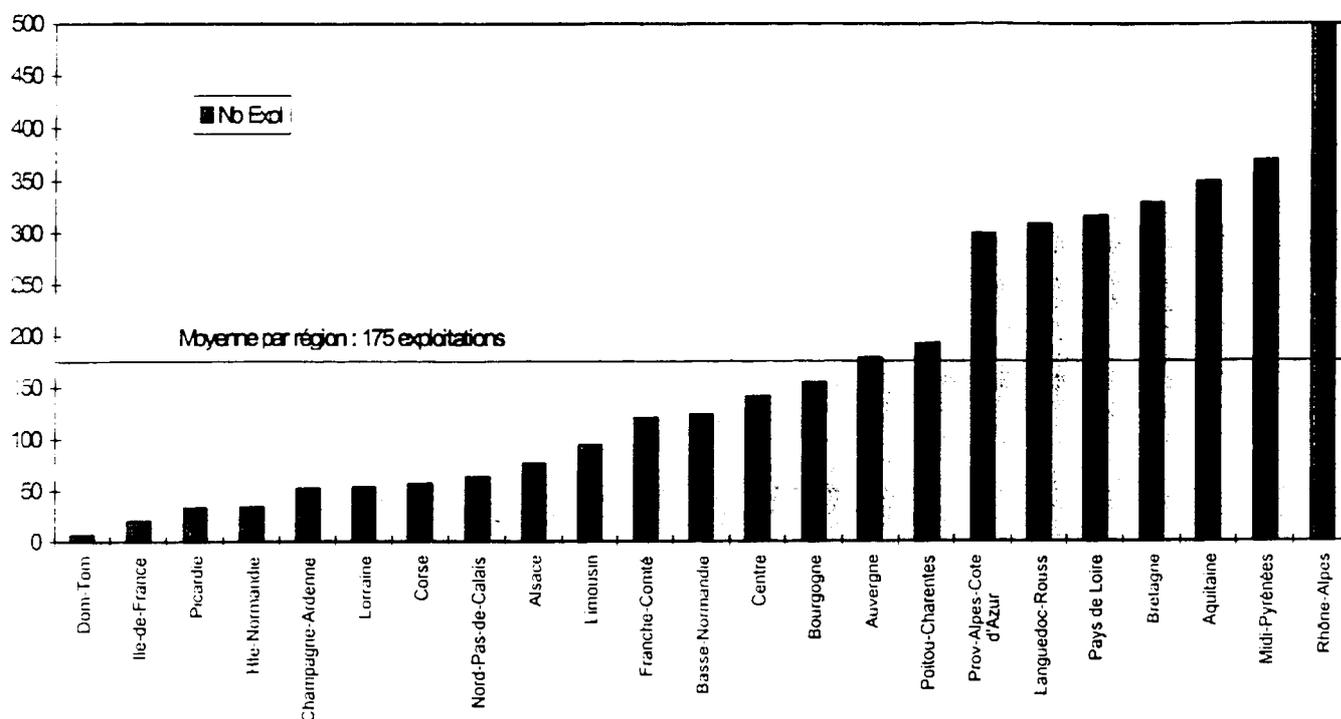
| Régions | % de la surf. régionale (bio + conversion) sur la SAU régionale | % de la surf. nationale (bio + conversion) | % de la surf. nationale (conversion) |
|------------------------|---|---|---|
| Languedoc-Roussillon | 1,26% | 8,9% | 8,3% |
| Prov-Alpes-Côte d'Azur | 1,21% | 6,0% | 3,2% |
| Franche-Comté | 1,13% | 5,2% | 2,1% |
| Alsace | 0,99% | 2,4% | 1,4% |
| Rhône-Alpes | 0,63% | 7,2% | 8,6% |
| Midi-Pyrénées | 0,59% | 10,2% | 12,5% |
| Pays de la Loire | 0,58% | 9,4% | 12,1% |
| Corse | 0,56% | 0,5% | 1,0% |
| Limousin | 0,55% | 3,5% | 6,5% |
| Auvergne | 0,53% | 5,9% | 3,8% |
| Bretagne | 0,53% | 6,8% | 8,9% |
| Lorraine | 0,50% | 4,1% | 3,1% |
| Aquitaine | 0,49% | 5,4% | 4,4% |
| Basse-Normandie | 0,48% | 4,6% | 6,7% |
| Bourgogne | 0,47% | 6,1% | 5,2% |
| Poitou-Charentes | 0,41% | 5,4% | 4,8% |
| Centre | 0,24% | 4,1% | 3,5% |
| Nord-Pas-de-Calais | 0,14% | 0,9% | 1,1% |
| Hte-Normandie | 0,13% | 0,8% | 0,7% |
| Champagne-Ardenne | 0,13% | 1,4% | 1,2% |
| Picardie | 0,10% | 1,0% | 0,7% |
| Ile-de-France | 0,06% | 0,3% | 0,3% |

CLASSEMENT 1996 DES 5 PREMIERES REGIONS ET DES 10 PREMIERS DEPARTEMENTS EN SURFACES BIO PLUS CONVERSION

| Rg | Région | Surf. bio+conv° | dont % en conversion |
|----|------------------|--------------------|-------------------------|
| 1- | Midi-Pyrénées | 13 972 ha | 27% |
| 2- | Pays de la Loire | 12 845 ha | 28% |
| 3- | Languedoc-Rous. | 12 252 ha | 20% |
| 4- | Rhône-Alpes | 9 909 ha | 26% |
| 5- | Bretagne | 9 314 ha | 28% |

| Rg | Département | Surf. bio+conv° | dont % en conversion |
|-----|------------------|--------------------|-------------------------|
| 1- | Lozère | 5 267 ha | 19% |
| 2- | Drôme | 4 040 ha | 32% |
| 3- | Aveyron | 4 036 ha | 33% |
| 4- | Maine-et-Loire | 3 894 ha | 27% |
| 5- | Allier | 3 861 ha | 10% |
| 6- | Gers | 3 746 ha | 17% |
| 7- | Loire-Atlantique | 3 509 ha | 37% |
| 8- | Doubs | 3 359 ha | 4% |
| 9- | Lot-et-Garonne | 3 070 ha | 8% |
| 10- | Gard | 2 904 ha | 12% |

Graph 2 - NOMBRE D'EXPLOITATIONS EN BIO ET CONVERSION EN 1996



CLASSEMENT 1996 DES 5 PREMIERES REGIONS ET DES 10 PREMIERS DEPARTEMENTS EN NOMBRE D'EXPLOITATIONS EN BIO ET CONVERSION

| Rg | Région | Nombre d'expl. | (*) |
|----|------------------|----------------|-------|
| 1- | Rhône-Alpes | 499 | (13%) |
| 2- | Midi-Pyrénées | 369 | (10%) |
| 3- | Aquitaine | 349 | (9%) |
| 4- | Bretagne | 328 | (9%) |
| 5- | Pays de la Loire | 315 | (8%) |

| Rg | Département | Nombre d'expl. |
|-----|----------------|----------------|
| 1- | Drôme | 226 |
| 2- | Lot-et-Garonne | 144 |
| 3- | Maine-et-Loire | 107 |
| 4- | Finistère | 102 |
| 5- | Vaucluse | 98 |
| 6- | Côtes d'Armor | 95 |
| 7- | Ardèche | 91 |
| 8- | Gard | 90 |
| 9- | Gironde | 86 |
| 10- | Gers | 77 |

(*) Part du nombre d'exploitations en bio et conversion au niveau national

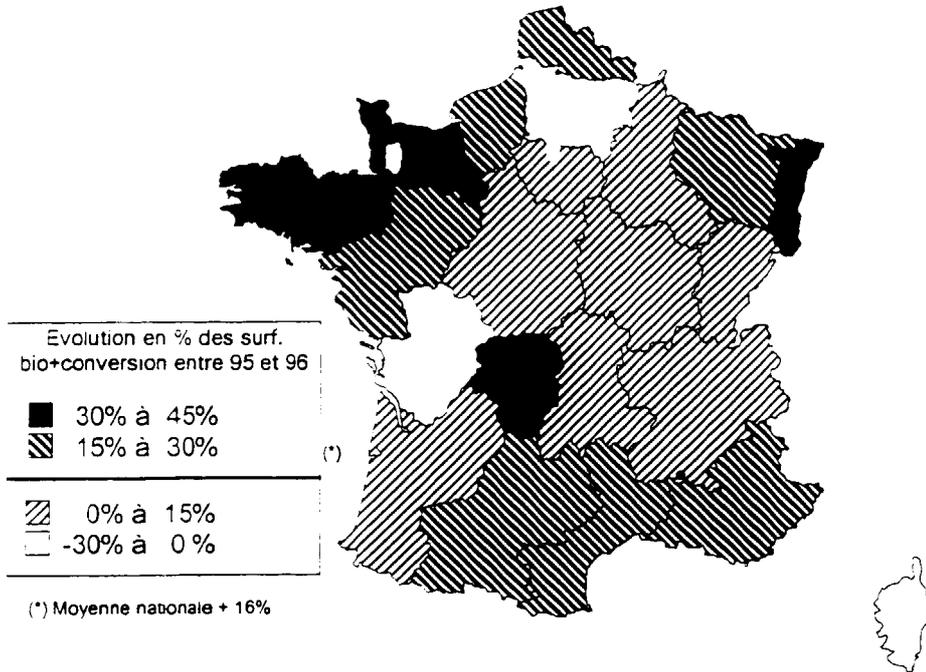
**Carte 1 - IMPORTANCE ABSOLUE ET RELATIVE DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE
DANS CHAQUE REGION EN 1996**



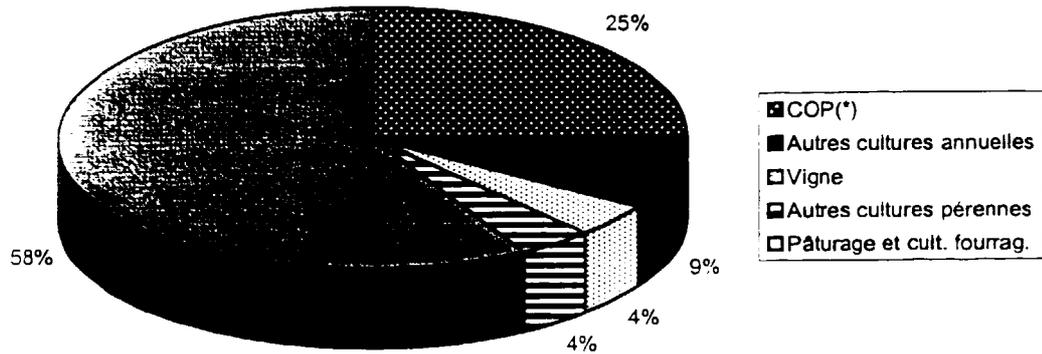
CLASSEMENT 1996 DES 5 PREMIERES REGIONS AYANT LE TAUX DE PENETRATION LE PLUS IMPORTANT (surfaces en bio + conversion dans la SAU totale régionale)

| Rg | Région | Surface bio+conversion dans la SAU régionale |
|----|----------------------------|--|
| 1 | Languedoc-Roussillon | 1.26% |
| 2 | Provence-Alpes-Côte d'Azur | 1.21% |
| 3 | Franche-Comté | 1.08% |
| 4 | Alsace | 0.99% |
| 5 | Rhône-Alpes | 0.63% |

Carte 2 - EVOLUTION DES SURFACES EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE ENTRE 1995 ET 1996 PAR REGION



Graph 3 - REPARTITION DES SURFACES EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE PLUS CONVERSION PAR TYPE DE PRODUCTIONS EN 1996 POUR LA FRANCE



(*) COP : cereales/ oléagineux/ protéagineux (hors cultures fourragères)

REPARTITION DES SURFACES 1996 EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE PLUS CONVERSION PAR TYPE DE PRODUCTIONS POUR CHAQUE REGION ET COMPARAISON AVEC 1995 AU NIVEAU NATIONAL

| Région | COP | Oléagineux | Protéagineux | Pâturage | Autres |
|-------------------------|---------------|---------------|--------------|--------------|----------------|
| ALSACE | 719 | 199 | 46 | 39 | 2 168 |
| AQUITAINE | 2 032 | 951 | 1 259 | 507 | 2 580 |
| AUVERGNE | 1 653 | 393 | 9 | 62 | 6 044 |
| BASSE-NORMANDIE | 961 | 353 | 0 | 78 | 5 009 |
| BOURGOGNE | 2 280 | 483 | 161 | 18 | 5 622 |
| BRETAGNE | 2 106 | 804 | 0 | 178 | 6 205 |
| CENTRE | 2 353 | 1 149 | 217 | 118 | 2 174 |
| CHAMPAGNE-ARDENNE | 978 | 204 | 52 | 5 | 815 |
| CORSE | 15 | 71 | 57 | 461 | 50 |
| FRANCHE-COMTE | 825 | 183 | 20 | 187 | 5 980 |
| HAUTE-NORMANDIE | 245 | 121 | 0 | 7 | 694 |
| ILE DE FRANCE | 84 | 233 | 0 | 23 | 9 |
| LANGUEDOC-ROUSSILLON | 1 626 | 751 | 1 488 | 757 | 6 083 |
| LIMOUSIN | 941 | 175 | 0 | 70 | 3 578 |
| LORRAINE | 1 214 | 245 | 3 | 16 | 4 189 |
| MIDI-PYRENEES | 4 538 | 1 160 | 80 | 253 | 7 682 |
| NORD-PAS-DE-CALAIS | 276 | 217 | 0 | 24 | 681 |
| PAYS DE LA LOIRE | 2 876 | 845 | 158 | 159 | 8 838 |
| PICARDIE | 688 | 238 | 0 | 22 | 510 |
| POITOU-CHARENTES | 3 412 | 923 | 172 | 29 | 3 187 |
| PROV-ALPES-COTE-AZUR | 2 227 | 1 126 | 961 | 813 | 2 022 |
| RHONE-ALPES | 1 779 | 693 | 284 | 1 265 | 5 411 |
| | | | | | |
| Répartition 1996 | 33 826 | 11 516 | 4 968 | 5 090 | 79 530 |
| (soit en %) | 25% | 9% | 4% | 4% | 58% |
| Répartition 1995 | 29 868 | 9 865 | 4 603 | 4 543 | 114 805 |
| (soit en %) | 26% | 9% | 4% | 4% | 57% |

L'évolution entre 1995 et 1996 fait apparaître une légère diminution (inférieure à 1 point) de la proportion des surfaces en céréales, oléagineux, protéagineux au profit des surfaces en pâturage. Cependant, on observe une augmentation des valeurs absolues de toutes les catégories de productions.

(*) COP : Céréales, Oléagineux, Protéagineux (hors cultures fourragères).

LA TRANSFORMATION ET LA DISTRIBUTION DES PRODUITS BIOLOGIQUES EN FRANCE (1^{ère} esquisse) :

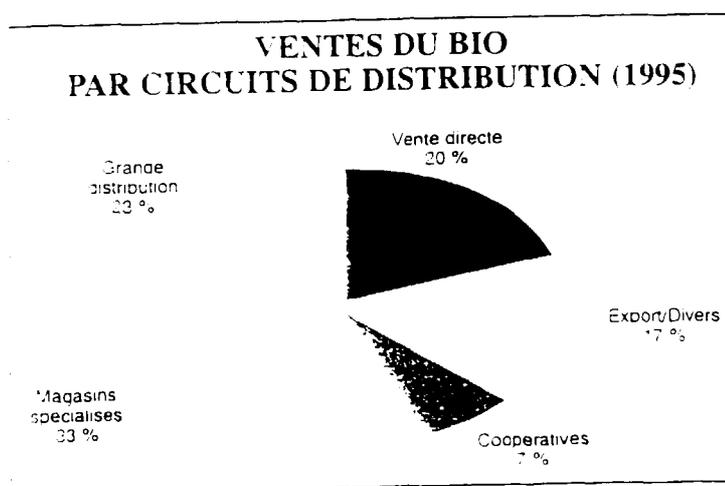
| | 1995 | 1996 | Evolution 95 / 96 |
|---|------|------|-------------------|
| Nombre de transformateurs en Agriculture Biologique () | 668 | 800 | + 20 % |

(*) Estimations fournies par Bio Convergence

Ils seraient en 1997 environ un millier de préparateurs répartis sur toute la France avec une plus forte concentration dans le Sud-Est, l'Ile-de-France, le Nord-Pas-de-Calais et l'Ouest (Bretagne, Pays de la Loire).

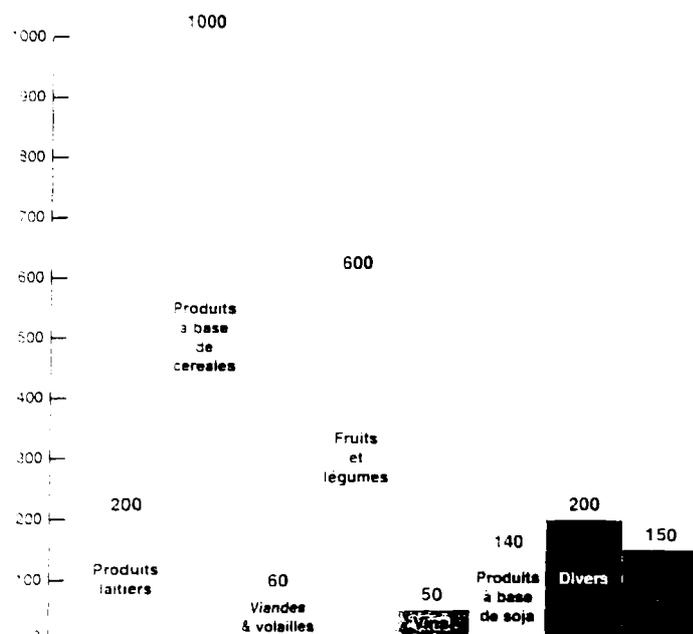
Parmi ces 800 entreprises, on observe des structures de tout type et de toute taille: des PME à dominante « bio », des multinationales de l'agro-alimentaires, des boulangers (dont les points boulangerie des grandes surfaces), des groupements de producteurs.

Dans le secteur de la distribution, on constate l'évolution très forte d'un nouveau type de magasin « bio », d'une surface de 200 m² à 500 m², en libre-service (25 ouvertures entre 1996 et 1997). Quant aux Grandes et Moyennes Surfaces (GMS), toutes les enseignes, aujourd'hui, se sont mises à l'heure de bio.



Source : Bio Convergence

Répartition du CA / produits (en MF estimation)



Source : Bio Convergence